



Extrait
des Conférences de la
Société de Monsieur le
Comte de la Lippe.

Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des moyens les plus propres qu'on puisse employer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations lui donneront des idées nettes et étendues d'un grand nombre de sujets, et le mettront en état de saisir ce qu'il y a de bien & de la justesse; et de s'y qu'on s'attachera à enlever ses pensées avec netteté et avec précision.

On a cru qu'on ferait une chose très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on en formait une de ce genre à Lausanne. La Déclaration Monsieur le Comte a proposée cette idée à plusieurs personnes qui ont agréé son dessein, & qui ont reçu l'invitation qu'il leur faisoit d'en être Membres, avec beaucoup de politesse, promettant de s'y rendre régulièrement, & d'y travailler suivant les vues.

Voici les noms des personnes à qui il s'est adressé. -

Monsieur le Bourguemestre Seigneux
Monsieur le Lieutenant Ballival DeBochat
Monsieur le Recteur Pélletier
Monsieur le Vicaire Seigneux
Monsieur le Professeur D'Apples
Monsieur DuLignon
Monsieur l'Abbé Ballival Seigneux
Monsieur le Conseiller De Saint Germain.

On a cru qu'en réunissant ainsi des personnes d'un genre de vie & d'un ordre différent, on répondrait mieux au but qu'on se propose, et que l'on pourroit faire valoir les conversations sur un plus grand nombre de sujets.

I. Assemblée.

La première Assemblée s'est faite chez Monsieur le Comte le 17^e Bre 1742.

Pour donner de la consistance à cette Société on a cru qu'il falloit établir quelques reglemens qui fixassent la manière dont se feroient ces conférences, et les matières qu'on y traiteroit, et voici ce qui a été résolu unanimement par Monsieur De Bouché, Monsieur Patier, Monsieur Duldignou & Monsieur Desf. Germain, qui ont été présens à cette Assemblée.

1. Le nombre des membres de la Société, que Monsieur le Comte invitera, ne pourra être que de douze, non compris les étrangers de dehors de la ville, que Monsieur le Comte pourra y inviter à l'extraordinaire.

2. Cette Société doit être d'hommes sans mélange de Dames.

3. Si l'un des membres de la Société vient à se retirer pour quelque raison que ce soit, les autres membres écrivent le nom de la personne qu'ils souhaiteroient de lui substituer, dans un billet cacheté. On tirera un de ces billets, & après qu'on l'aura ouvert s'il arrive que tous les membres donnent leur voix à celui dont le nom est écrit dans ce billet, on le présentera à Monsieur le Comte pour l'introduire dans la Société. Si les suffrages ne sont pas unanimes pour le premier billet, on ouvrira le second; que si l'on n'est unanime pour aucun des nommés, celui qui aura eu le plus de suffrages, sera présenté à Monsieur le Comte pour être introduit dans la Société. Que si le premier, le second, le 3^e. En un mot quelun des billets, à l'unanimité des suffrages, on n'en ouvrira plus.

4. Monsieur le Comte recevra chez lui le Samedi, les personnes agréées à cette Société.

5. Quand l'Assemblée sera formée & que l'on aura bu le café, selon l'usage, Monsieur le Comte mettra sur le tapis quelque question ou matière intéressante, pour en faire le sujet de la conversation entre les membres de la Société.

6. Mais pour n'être pas pris tout à fait au depourvu, et afin que chacun ait le tems de réfléchir, Monsieur le Comte proposera le sujet huit jours à l'avance, ou d'une Société à l'autre.

7. Chacun des membres de la Société sera chargé tour à tour d'entamer la question, et d'en dire le premier son avis, avec une liberté entière de s'étendre plus ou moins, selon qu'il le trouvera bon, et que

matière sera de son goût, ou de la compétence.

8. Celui qui aura ouvert le premier la conversation sur la question proposée, demandera ensuite l'avis des autres, tour à tour, en commençant par la droite de la place qu'il aura prise, et finissant par la gauche.

9. Chacun des opinans sera aussi dans une pleine liberté de s'étendre plus ou moins sur la question proposée, & même de garder le silence, en renvoyant la balle au suivant, s'il n'a rien de nouveau à dire.

10. Le tour de chacun se fera de cette manière sans être interrompu par aucun autre, à moins que ce ne soit pour demander quelque éclaircissement, à ceux qui auront opiné avant lui.

11. Quand le tour de chacun sera fini, s'il y a eu diversité de sentimens, chacun pourra alors soutenir le sien, et l'appuyer de nouvelles raisons, contre les objections qu'on y aura fait, ou qu'on y pourra faire.

12. L'on emploiera à cet exercice, au moins deux heures de tems, savoir depuis trois heures jusques à cinq.

13. Monsieur le Comte sera présent jusques au bout de ces Assemblées, et comme ce sera lui qui aura fourni la question, pour en tirer plus de fruit, il en fera après l'Assemblée une recapitulation, qu'il communiquera à la Société suivante, par écrit ou de vive voix.

14. Toutes les questions au choix de Monsieur le Comte, ne rouleront que sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire, & de Littérature, qu'il lui importera de connaître, pour remplir les différens devoirs auxquels il est appelé, comme homme, comme Chrétien & comme Souverain.

15. Pour diversifier les entretiens, l'on pourra de tems en tems si l'on veut de 15 en 15 jours faire quelque lecture d'ouvrages qui tendent au même but.

16. L'on marquera aussi cette lecture huit jours à l'avance, afin que chacun, s'il le souhaite, soit informé de quoi il s'agira, & qu'il puisse y faire ses réflexions

17.

Pour profiter de cette lecture, le Lecteur quel qu'il soit, s'arrêtera un moment à la fin de chaque paragraphe ou section, pour attendre si quelque des membres de la Société, auroit quelque réflexion à faire, sur ce qui a été lu. Si personne ne dit mot, il continuera; mais s'il y a lieu à quelques réflexions, l'on suspendra la lecture, jusques à ce que chacun n'ait plus rien à dire, et l'on emploiera de cette manière les deux heures assignées à cet exercice.

18.

Quand ce tems sera écoulé, et que Monsieur le Comte aura indiqué la question ou la lecture pour la Société suivante, il sera libre à chacun de se retirer ou de continuer la conversation, ou de faire une partie d'échecs, ou de s'occuper d'une autre manière.

19.

On tirera au sort pour savoir quand ce sera à chacun à commencer à parler le premier dans la Société, et dire le premier son sentiment sur les questions proposées, & à demander l'avis des autres.

Ces réglemens ayant été faits on a commencé à les exécuter en tirant au sort le rang de chacun; et voici dans quel ordre le sort les a rangés.

1. Monsieur le Professeur D'Apples
2. Monsieur le Recteur Polier
3. Monsieur le Boursier Seigneux
4. Monsieur le Conseiller Des? Germain.
5. Monsieur le Lieutenant Ballival DeBookat
6. Monsieur DuLignon
7. Monsieur l'Abbé Seigneux
8. Monsieur le Bourguemaître Seigneux.

Après cela Monsieur le Comte s'est adressé à ces Messieurs & leur a parlé en ces termes.

L'amitié que vous m'avez témoignée, Messieurs, depuis que je suis à Lausanne, chacun en particulier, et celle que vous témoignez aujourd'hui en commun en m'associant à vos doctes conversations, n'augmente point ma gratitude, mais elle servira à l'imprimer plus fortement dans mon coeur. C'est ce dont je serai charmé de vous donner des preuves en toute occasion. Et puisque vous me permettez de vous donner une question à traiter, je vous prie, Messieurs, de vous entretenir à la première Société, Des avantages

que la Religion procure à un homme qui en suit les préceptes.

II. Assemblée.

La seconde Assemblée est faite le 24. Novembre 1742. de Messieurs DeBookat Lieutenant, Ballival, Polier Recteur, Seigneux Boursiers, D'Apples Professeur, Seigneux Abbé, Ballival, DuLignon, Polier Des? Germain Conseillers y ont assisté.

Monsieur le Baron DeCaussade que Monsieur le Comte avoit invité d'en être Membre, s'y est aussi rendu.

Comme il n'y avoit que peu de Membres de la Société à la première Assemblée, on a fait une seconde lecture des Laix ci devant qui ont été approuvés unanimement.

On est convenu que le tour de Monsieur le Baron de Caussade pour parler le premier sur la question proposée seroit le neuvième.

On a établi l'Informateur de Monsieur le Comte pour Secrétaire de la Société; On a trouvé à propos qu'on écrivit l'extrait de ces Conférences afin que Monsieur le Comte put les relire à loisir.

On est aussi convenu que celui qui parleroit le premier sur la question en feroit un précis par écrit, afin qu'on pût plus facilement & plus nettement le combler sur le Livre, cependant on est convenu que cela ne se feroit qu'autant qu'on le trouveroit à propos.

Monsieur le Lieutenant Ballival a proposé qu'on ne donnât point de louanges à ceux qui auroient dit leur sentiment sur la question pour éviter les longueurs, son avis a été approuvé unanimement.

Cela étant fini Monsieur le Professeur D'Apples a lu le Discours de Mr. le Prof. D'Apples.

Monsieur le Comte sous les auspices de qui nous nous trouvons, Messieurs, réunis, souhaitant de mettre à profit une circonstance si heureuse par l'abondante lumière qui peut naître & se répandre de vos entretiens, & dont assurément il saura tirer bon parti, vous prie d'examiner d'abord, Quels avantages peuvent

6
tirer de la Religion ceux qui l'observent. Ce debut est tout ensemble la preuve & l'éloge de la sagesse & de la piété de Monsieur le Comte, & nous ne pouvons qu'y applaudir; puisque les vérités qui forment ce qu'on appelle la Religion tiennent la première place, & méritent la préférence; par leur élévation, par leur excellence, et par leur usage. S'il m'est échu par la sorte de dire un mot sur la question proposée, sentant mes lumières bien au dessous du sujet; je ne ferai qu'effleurer, ou plutôt qu'introduire la matière; en la mettant sur le bureau, et m'empressant de la rendre l'objet de vos judicieuses réflexions, qui la creuseront et la mètront dans un point de vue propre à satisfaire les desirs de Monsieur le Comte & qui suppléeront à mes omissions & déficiences.

Si la Religion a toujours eu quelque chose d'important et de respectable, quoique souvent la Superstition fut à la place de la Religion, souvent fruit, entêtement, préjugé de naissance et d'éducation, plutôt que lumière et solide connoissance; préjugé de parti, plutôt que conviction et amour de la vérité; si l'ombre de la Religion ou une fausse apparence produit un certain respect, quelle ne servit pas la juste vénération, le fort & solide attachement qu'elle produiroit, si elle étoit présentée aux hommes dans son vrai point de vue, dans la simplicité primitive, qui en relève infiniment la beauté et l'excellence, et la tire de pair de tous les ouvrages humains: si on la confidère, dégagée de tant de questions frivoles et ambiguës, qui la cachent comme sous un boiseau, et en obscurissent la lumière, séparée du Fatras des Systèmes qui n'annoncent que la Religion des partis chez qui ils sont composés; et non la Religion même, que l'on trouve dans ces vérités éternelles du Sens commun ou de la Raison, dans ces principes inalterables, tirés de la nature de l'être premier et parfait, et des Etres, ses creatures, et de leurs relations mutuelles, et dans la Revelation dont Dieu a honoré les hommes, qui met au grand jour & d'une manière plus directe ce que Dieu demande des hommes. Selon cette idée comme la vérité est unique, et que ce qui est vrai métaphysiquement et absolument pour l'un doit l'être pour l'autre, aussi la Religion est une et doit être la même pour tous, puisque c'est une obligation qui nous lie à Dieu et les uns aux autres, par des devoirs qu'elle impose dans le dessein de nous rendre heureux, et de nous assurer la faveur de la Divinité.

La Religion a donc de l'influence sur le bonheur des

7
hommes, et diverses utilités accompagnent l'observation de ses maximes. Ces avantages regardent le general et les particuliers, c. à d. la Société prise en corps et ses divers membres, l'état présent des hommes dans toutes les circonstances et l'état à venir. Une Société ne se maintient que par l'harmonie et la prudente correspondance de celui qui commande et de ceux qui obéissent, qui se manifeste par une scrupuleuse attention et une diligence soutenue à faire chacun selon son état ce à quoi il est tenu.

Le Prince doit commander avec douceur, ne rien prescrire que de juste, faire régner l'ordre, veiller à la sûreté, à la paix et à la tranquillité du peuple, & se proposer son bonheur. Mais qu'est-ce qui déterminera le Prince à se conduire de la sorte, lui qui est au dessus de tout, lui qui a seul en main les grands mobiles des actions humaines, la force, les récompenses & les peines? Sera-ce la Politique qui le dirigera? je le veux: les règles d'une sage Politique sont utiles; mais d'où prennent-elles leur fondement? Qu'est-ce qui leur donne efficace contre l'impétuosité des passions? Qu'est-ce qui empêche qu'un Gouvernement ne dégénère en tyrannie? C'est la Religion; c'est lorsque le Prince écoute & suit ses Maximes; c'est lorsqu'il se représente un Etre supérieur, infiniment juste, sage, bon, ami du Genre humain; Etre dont il dépend, et qui doit un jour voir de près ses actions, pour en porter un jugement définitif.

Le Peuple doit sentir la justice de la subordination, se soumettre avec plaisir, obéir par principe d'amour, ne posséder sa vie & ses biens que dans la généreuse disposition de les consacrer à la gloire du Prince, à la sûreté et au maintien de son Gouvernement, & de sa légitime autorité. Qu'est-ce qui produira de tels sujets, pleins de fidélité et d'affection? Les Loix, dira-t-on, le soin de récompenser et de punir avec la dernière exactitude. Mais ces moyens prévient-ils les effets d'une soumission forcée? Arrêteront-ils les séditions ouvertes et à main armée, lorsqu'on se voit apuré du coup? Arrêteront-ils les trames secrètes et toutes les voies sourdes et illicites, qu'on peut employer, en se flattant de l'impunité, pour cultiver une légitime autorité? Non: il faut que la conscience soit in-

intéressée, il faut écouter les maximes de la Religion, il faut obéir au Prince à cause de Dieu. Sans cela on se croira autorisé à violer les Loix, tout autant de fois qu'on pourroit le faire en secret et impunément; sans la Religion on ne doit s'attendre qu'à une obéissance extérieure, qui peut être ébranlée par les moindres circonstances. Quoique je ne veuille pas prendre à tâche de combattre Bayle dans son opinion sur une société d'athées; je ne fais difficulté de soutenir qu'une société d'athées, dont les principes de Religion serviroient de fondement, sera plus stable, plus parfaite, & plus heureuse; et il n'est point surprenant que l'on ait attribué à quelques Législateurs d'avoir tiré de l'idée de la Religion la force de leurs Loix. Mais on doit regarder comme des pestes des États tous ceux qui soutiennent que la Religion et ses principes sont une fiction des Politiques. La Religion a ses fondemens distincts et inébranlables, et elle sert elle-même de base aux États.

Personne ne conteste que les offices de charité ou de bienveillance universelle, d'équité qui mitige les droits d'une justice trop rigoureuse, de la gratitude, de la compassion et nombre d'autres, ne lient les hommes par les noeuds les plus forts, et les plus durables, & les plus doux, & que le bonheur commun et particulier n'en découle. De tels devoirs sont-ils l'objet des Loix? En recherche-t-on les violateurs? Point du tout: ils sont le fruit de la Religion, elle les inculte, et recommande comme essentiels, et on ne peut s'en éloigner sans perdre en même tems son caractère distinctif. Les préceptes de la Religion s'étendent à l'intérieur, ils dirigent les principes des actions. Ainsi nombre d'actions dans la vie qui sont appuyées sur la bonne foi cracheroient si on ne suivait pas les maximes de la Religion; si n'ayant point à craindre de Puissance visible, on ne redoutoit pas un Juge souverain et téleste, les désordres de la Société civile monteroient à un excès qui dépeupleroit dans peu de tems le monde entier. La plupart des hommes ne sont pas capables d'agir par principes du Bien public, et du repos de la Société: tout le monde ne sauroit s'élever jusques là; les passions, l'intérêt particulier viennent à la traverser, & se trouvent opposés au bien commun. Mais ceux qui suivent les maximes de la Religion se trouvent portés à se conduire en bons Citoyens par des principes fixes & par la vue d'un Être puissant et souverain auquel rien n'échappe. Aussi rien n'étoit plus mal fondé que les calomnies dont les Payens chargeoient la Religion Chrétienne, en disant que la Doctrine de

Jesus Christ tendoit à troubler le genre humain: car Dieu qui aime les hommes en se révélant à eux a eu dessein de leur faire du bien, & leur a donné une Religion telle qu'il la faut pour vivre heureux ensemble.

La vie humaine est variée par tant de circonstances qui la mettent dans des hauts & des bas considérables, en sorte qu'il ne pourroit être que très important à l'homme de connoître quelques moyens dont il put user pour profiter & soutenir ces circonstances; avec une prudence & une sagesse qui influent sur son bonheur. La Religion lui offre ces moyens, & celui qui suit ses maximes tirera de toutes les circonstances de sa vie des usages propres à son bonheur. En general si la Religion gêne nos passions & y met un frein, c'est pour nous épargner les chagrins & les maux qui naissent de leur fougueuse impétuosité. Dans la plus haute fortune, au milieu de l'abondance, placé dans un degré éminent d'autorité, la Religion rappelle l'homme à son premier Être, à sa fragilité, à son néant; elle lui montre par mille exemples l'instabilité des choses humaines; elle lui ordonne d'user du bien au jour du bien; c-à-d. de connoître & sentir ses avantages, de n'en user avec modération, toujours avec une si grande circonspection qu'on en use sans en abuser, & qu'on les fasse servir, tant pour soi que pour les autres, aux sages vues de la Providence qui les dispense. La misère talonnera-t-elle l'homme, les afflictions, les maux, et toutes les calamités qui peuvent exposer aux tentations les plus glissantes, tout échoue contre la force de la Religion, & l'homme qui suit ses maximes y trouve des douceurs qui contrebalancent & adouissent ses amertumes? Soiez content de ce que vous avez; car Dieu dit lui-même, Je ne vous abandonnerai pas. Les afflictions qui ne sont que pour un tems, ne sont pas à comparer à l'excellence de la gloire qui doit être révélée. Il n'y a point de vocation qui ne trouve dans la Religion de justes règles qui portent à la remplir fidèlement, & à y savoir chercher son bonheur.

La Religion seule fournit des ressources contre les craintes de la mort, parce qu'elle assure celui qui observe ses Loix, que Dieu est plein de bonté, qu'il est l'objet de sa faveur, parce qu'elle

qu'elle lui desille les yeux, & lui leve un voile qui lui fait voir un avenir heureux, et ses esperances se trouveront alors comme changées en vue, jusques à ce que l'instant venu qui n'est pas éloigné, il en soit mis en pleine possession. L'homme qui a pratiqué les preceptes de la Religion n'est point agité par la fœreuse idée du néant & de la destruction de son Être, beaucoup moins par l'épouvantable pensée qu'il va tomber entre les mains d'un Juge inexorable, mais il remet tranquillement son ame à son Créateur en bienfaisant.

La Bonté, la Justice, la Sainteté, la Puissance & la Vérité du premier Être assurent que le Juste, c. à d. l'homme de bien, celui qui a pratiqué les preceptes de la Religion ne sera point trompé dans son attente, mais que les promesses du Dieu Tout-puissant auront un plein accomplissement: car il est oûi et amen dans ses promesses. Aussi il donnera la vie éternelle à ceux qui par la persévérance dans les bonnes oeuvres cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité, et ils éprouveront que, ceux qui font la volonté de Dieu, demeureront éternellement.

Monsieur l'Appeteur Seigneux a pris la question comme Monsieur D'Apples, et l'a trouvée fort composée. Pour faire voir les avantages de la Religion par rapport à la Société il s'est servi de cette preuve.

Les hommes ont des desirs & des craintes; ils ne peuvent obtenir ce qu'ils desirent, ni éviter ce qu'ils craignent, ni par eux mêmes, ni par le secours des autres hommes, il faut donc pour les tranquilliser qu'ils recourent à un Être capable de leur procurer ce dont ils ont besoin, et la manière de s'adresser à lui, est ce qu'on appelle Religion. La Religion est donc avantageuse. Non seulement la Religion procure à cet égard de grands avantages à la Société, mais elle engage chaque particulier à demander à Dieu ce dont il a besoin pour soi, ce qui lui convient pour être utile aux autres, & aussi ce qui leur est nécessaire.

Pour bien sentir ces avantages de la Religion, supposez deux Sociétés, dont l'une conduite par la Religion, rapporte tout au bien commun & general, & dont l'autre ne connaît point la Religion. Dans cette dernière ce qui en animera les Membres, ce ne sera que l'amour propre, qui en bien

des

des cas se trouvera opposé au bien general.

La Religion quelle qu'elle soit, la Payenne même a toujours eu une grande force pour porter les hommes à la pratique de leurs devoirs & pour leur faire sacrifier leur intérêt particulier au bien general. Ce fut la Religion qui engagea Regulus à aller se remettre entre les mains des Carthaginois de qui cependant il savoit qu'il seroit cruellement traité. Combien plus n'en aura pas la Religion Chrétienne.

Enfin la Religion Chrétienne bannit les vices que les Loix humaines ne touchent point, elle corrige le coeur, elle purifie jus qu'aux inclinations & aux desirs.

Monsieur le Lieutenant D'allival a pris la question dans le même sens que ces Messieurs, mais il a ajouté qu'en relevant les avantages de la Religion révélée par rapport à la Société, il ne faut pas l'opposer à la Raison, puisque à l'exception d'un petit nombre de vertus que la Revelation enseigne, la Raison les établit de même, seulement avec cette différence, qu'on peut s'en instruire plus facilement dans la Revelation, & qu'elles sont soutenues d'un plus grand nombre de motifs.

On objecte que la Religion ôte le courage, & qu'elle est peu propre à former de bons Soldats. On a attribué cette objection à Machiavel, quoique sans fondement, puisque ce n'étoit pas de la Religion en elle même qu'il vouloit parler, mais de la Religion telle qu'elle étoit pratiquée & enseignée par les gens d'Eglise de son tems. Mais bien loin que la Religion ôte le courage, qu'au contraire elle delivre de la crainte de la mort, en nous assurant qu'il y a un Dieu qui veille à la conservation de ceux qui lui obéissent, et que d'ailleurs elle leur fait espérer des récompenses infinies.

On objecte encor que la Religion inspirant l'amour des hommes, et recommandant la paix, elle pourroit faire qu'un Etat ou elle seroit pratiquée avec exaltitude, fut la proie d'un Etat voisin ou elle ne régneroit pas, & qui n'ayant pour but que l'ambition chercheroit des voies injustes pour faire des conquêtes. Mais la Religion n'expose à rien de pareil: en recommandant la paix, elle re-

recommande aussi la prudence, & l'usage de tous les moyens legitimes qui peuvent conserver la liberte, & procurer un bonheur durable.

Sentiment de M^r Recteur Polier

Monsieur le Recteur Polier pour traiter cette question en a explique tous les termes. On peut entendre par le mot de Religion ou la Religion naturelle, ou la Religion revelee. Pratiquer les preceptes de la Religion, c'est faire tout ce qu'elle commande.

Cela pose on n'a qu'à examiner les preceptes de la Religion & on se convaincra aisement des avantages qu'elle procure et aux particuliers & aux Societes entieres. On pourra aussi facilement detruire les objections de Bayle, savoir que la Societe peut subsister sans Religion; que les idées du juste et de l'injuste sont arbitraires, &c.

Les idées du juste & de l'injuste ne sont point arbitraires, mais elles sont fondees sur la nature des choses; et bien loinqu'une Societe puisse subsister sans Religion, qu'au contraire les Societes qui sont opposees à la Religion, telles que sont celles des voleurs & des bandits ne subsistent que par l'observation exacte de quelques uns des preceptes même de la Religion. La Societe ne pouvant donc subsister que par le moyen de la Religion, tire de cette Religion de grands avantages.

Mais si la Societe tire son bonheur de la Religion, dou vient que des Etats dont le Prince & les Peuples en professent la plus pure, tombent pourtant dans de grands malheurs. C'est que leur profession n'est que pure hypocrisie, ils la pratiquent dans ce qu'il y a d'exterieur & de ceremoniel, tandis que leur coeur n'y est point soumis & qu'ils la violent en secret.

Pour se convaincre encor mieux de l'influence de la Religion sur le bonheur de la Societe, on n'a qu'à considerer ces trois propositions. 1^o Que la Religion est necessaire pour fonder les Societes. 2^o Que la Religion les entretient & les conserve. 3^o Qu'elle les perfectionne.

Enfin il a dit que pour fixer toutes les reflexions, on pourroit reduire la question aux trois propositions suivantes. - 1^o Des avantages que la Religion procure à un homme qui en pratique les preceptes. 2^o Des avantages que la Religion procure à une Societe particuliere. 3^o Des avantages que la Religion procure à tout le genre humain.

Sentiment de M^r le Baron DeCausade.

Monsieur le Baron DeCausade a dit que la Religion

etait si necessaire au bonheur de la Societe, que les anciens Legislaturs pour donner plus de poids à leurs Loix supposoient qu'ils les avoient recue de la Divinite, quoiqu'eux-mêmes ne fussent pas toujours persuadees qu'il y avoit des Dieux.

Messieurs Duldignon & De St. Germain ont appuie sur les mêmes preuves, & les ont étendues.

Sentiment de M^r Duldignon et De St Germain.

Monsieur le Boursier Seigneux a fait plusieurs reflexions sur l'importance de la matiere.

Sentiment de M^r le Boursier Seigneux

Après que chacun a dit son sentiment sur la question proposee, on est convenu de faire la lecture d'une Dissertation de M^r l'Abbe de St. Pierre dans la huitaine.

III. Assemblée.

La troisieme Assemblée s'est tenue le 1^{er} Decembre. Messieurs Polier Recteur, Seigneux Boursier, D'Apples Professeur, DeCausade, De Saint Germain, Seigneux Abspeux s'y sont rendus; & Monsieur le Comte a fait le Discours suivant.

Messieurs, Je vous ai promis de faire un précis du Discours de sujet sur lequel vous avez eu la bonte de m'entretenir il y a huit jours. Je n'ai jamais parle devant une Assemblée qui m'inspire autant de craintes, fondees sur mon insuffisance & mon peu d'experience. Je vous prie donc, Messieurs, d'user de beaucoup d'indulgence & de n'avoir egard qu'au vif desir que j'ai de bien faire.

Monsieur le Comte

Quels avantages peuvent tirer de la Religion ceux qui l'observent? Voilà, Monsieur, votre proposition. Vous vous êtes d'abord étendu sur les avantages de la Religion en general, & vous m'avez fait sentir que les plus fautes Religions, aiant eu une grande influence sur l'esprit des Peuples, la véritable en devoit avoir beaucoup plus.

Monsieur le Professeur D'Apples.

Vous m'avez convaincu que c'est ceux qui gouvernent, qui doivent être le plus attaches à la Religion. Les Peuples aiant journellement un si bel exemple devant les yeux suivront les preceptes de la Religion, ou pour la Reli-

Religion elle même; ce qui est le plus beau motif, ou par le espoir des récompenses & des bienfaits de leur Souverain, ou par la crainte des châtimens. Ces deux derniers motifs sont indignes d'un Chrétien.

Vous m'avez montré que les Loix humaines ne prescrivent pas toutes les vertus nécessaires au bonheur de la Société, & ne défendent pas tous les vices qui y sont contraires, mais que la Religion supplée à ce défaut. Vous avez nommé les offices de la charité, de la bienveillance &c. J'y ajouterois encor le devoir de la reconnoissance, et le vice de l'ingratitude, qui intéressent si fort le bonheur de la Société, dont le dernier selon moi devoit être puni. Cela doit vous convaincre, Messieurs, de la reconnoissance que j'aurai toujours pour les soins obligés que vous prenez pour former mon esprit & mon cœur.

Vous m'avez aussi montré l'utilité de la Religion par rapport à chaque particulier; en ce qu'elle les empêche de se livrer à leurs passions. Je suis persuadé de cette vérité, et je tâcherai de me prouver ces avantages en m'attachant à pratiquer les préceptes de la Religion.

Enfin, Monsieur, vous m'avez fait voir que la Religion nous délivre des fraïeurs de la mort, & assure la félicité de la vie à venir.

Pour vous, Monsieur, vous avez trouvé la question trop vaste; cela vient sans doute, de ce que je l'avois mal énoncée. La question étoit celle-ci; Des avantages que la Religion procure à un homme qui en pratique les préceptes: je n'avois point pensé à parler de l'utilité qu'elle a par rapport à la Société. Cependant vous m'avez bien montré que sans la Religion les hommes ne seroient point unis entre eux, qu'ils n'agiroient que par amour propre, ce qui détruiroit la Société.

Vous, Monsieur, vous m'avez fait voir que la Religion étoit propre à donner du courage. Cette tranquillité que nous procure une conscience qui ne nous reproche rien, doit effectivement faire affronter les plus grands dangers à un homme.

homme de guerre, il ne peut craindre la mort, parcequ'il espère de participer à la vie, éternelle & bienheureuse.

Vous m'avez aussi fait voir que la Religion n'empêche point qu'on ne prenne ses précautions, pour soutenir ses Droits & vous l'avez appuïé par l'exemple du Roi de Prusse. Dans son tems je vous demanderois vos conseils pour recouvrer plusieurs Droits qu'on m'a dit que ma Maison avoit sur d'autres. Outre vos bons conseils, j'aurois peut être encor besoin de la raison du plus fort.

Il me paroit que vous, Messieurs DeCaussade, Duclignon & Des^t Germain, vous avez appuïé ce qu'on a dit, par les mêmes raisons.

Monsieur le Recteur vous êtes entré dans un plus grand détail de la question. Vous m'en avez expliqué les termes, & vous m'avez bien montré les avantages de la Religion, en faisant voir que les bandits & les voleurs même, sont obligés d'en suivre les préceptes pour soutenir leurs Sociétés.

Enfin vous avez trouvé qu'on pouvoit examiner la question de trois manières. La 1^{re}. Des avantages que la Religion procure à un homme seul. La 2^e. Des avantages de la Religion par rapport à une Société particulière. La 3^e. Des avantages de la Religion, par rapport au Genre humain. C'est sur quoi je serai charmé de vous entendre dans la suite.

Monsieur le Boursier vous avez fait des réflexions sur l'importance de la matière, & vous nous avez remis la lecture d'une brochure que vous avez fait sur ce sujet.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai remporté de votre conférence. J'y ajouterois avec plaisir des louanges, si je pouvois les exprimer comme je sens que vous les méritez. D'ailleurs la Loi que vous avez fait me retiend. Si dans la suite vous trouvez que j'en mérite quelque une de votre part, je vous prie de ne me la donner que, lorst qu'après quelques années, de retour chez moi, je

M. l'Orateur
Seigneur

M. le Comte de
Dallé
De Bouchant.

M. De Caussade,
Duclignon, & Des^t Germain.

M. le Boursier
Seigneur.

16
je ferai voir par ma conduite, que j'ai su profiter de vos discours & de vos exemples.

Après ce Discours de Monsieur le Comte on a lu une Dissertation de M^r. l'Abbé de St. Pierre, qui a pour titre, - Origine des devoirs les uns envers les autres, & Origine des Droits les uns contre les autres. Elle est dans le 2^e Tome de ses Oeuvres, qui ont pour titre. Ouvrages de Politique de M^r. l'Abbé de St. Pierre. &c. à Rotterdam chez Neuman 1733. in 8^o. On trouvera cette Dissertation à la page. 105 du 2^e Tome, et elle s'étend jusqu'à la page 120. Comme on seroit obligé de lire cette pièce pour être au fait des réflexions auxquelles elle a donné lieu & que peut être on n'aura pas toujours le livre sous la main, pour y suppléer j'en donnerai ici l'abrégé de cette Dissertation.

Abregé de la Dissertation de M^r. de St. Pierre.

Nous devons aux autres, par conséquent les autres sont en droit de nous demander ce que nous leur devons; les autres nous doivent, par conséquent nous avons droit de leur demander ce qu'ils nous doivent.

On comprend facilement qu'entre les personnes d'une même Société qui contestent, l'un a droit de demander telle chose et que l'autre a tort de la refuser, parce que nous supposons quelque Loi, quelque convention soit écrite, soit non écrite, - qui donne droit au demandeur, & tort à celui qui refuse. et nous n'avons pas même besoin de la décision des Juges pour dire que l'un a droit & que l'autre a tort.

Mais entre deux Nations qui sont en contestation sur la réparation d'un dommage, si on ne suppose ni convention, ni loi, il semble que l'on ne puisse pas dire, L'une a droit de demander réparation, & l'autre a tort de la refuser; on le dit pourtant & avec fondement.

Il faut donc qu'il y ait une convention ou une Loi qui soit connue de tous les Peuples. Mais quelle est cette Loi qui donne au Souverain offensé le droit de demander une réparation? Car pour fonder un droit, il faut ou une Loi connue, ou une convention, ou quelque maxime de prudence que chacun soit très intéressé d'observer & de voir bien observée, par les autres. La voici en forme de Loi.

17
Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous si vous étiez à sa place, & s'il étoit à la vôtre, & si vous lui avez fait tort dédommages le com-
me vous voudriez en être dédommagé s'il vous avoit fait pareil tort." La voici en forme de convention. "Pour notre bonheur mutuel; nous sommes convenus que nous ne nous causerions aucun mal, aucun tort, sans le réparer." La voici en forme de maxime de prudence. "Il est de l'intérêt de tout homme, que les autres ne fassent point contre lui, ce qu'ils ne voudroient pas qu'il fit contre eux, & par conséquent, il est juste qu'il ne fasse pas contre eux ce qu'ils ne voudroient pas qu'ils fissent contre lui."

C'est là la première de toutes les Loix, dont on peut déduire toutes les Loix particulières: à la vérité cette Loi & cette convention sont tacites. L'origine de cette Loi de cette convention, de cette maxime, est l'intérêt mutuel des hommes: Tous les hommes doivent connaître leur intérêt, puisqu'ils se le proposent pour but dans toutes leurs actions. Il détermine ce qu'il entend par ce mot, en disant que c'est l'intérêt de la conservation de leur vie; intérêt de la conservation et de l'augmentation de toute sorte de biens; intérêt de la cessation ou de la diminution de toute sorte de maux.

Outre cette Loi il y a encore un conseil intérieur de prudence pour augmenter mutuellement notre bonheur. Le voici; "Faites pour un autre ce que vous voudriez qu'il fit pour vous, si vous étiez à sa place & s'il étoit à la vôtre, en conservant la justice que vous vous devez à vous même, et à tous les autres; & le tout pour plaire à l'Être souverainement bienfaisant, et pour en obtenir le paradis dans la seconde vie." Il appelle ce conseil, le conseil de la bienfaisance religieuse, de la religion naturelle, raisonnable et Chrétienne.

Ce conseil nous engage à des services, à des soins, à des politesses, à des complaisances, et à négliger pas tout ce qui nous est dû.

Ce conseil & cette Loi obligent tous les hommes, par ce qu'ils

qu'ils viennent de Dieu, qui les a mis en état de découvrir les vérités, & de sentir qu'il est juste de se conduire conformément: ils sont encor engagés à la pratique de cette Loi & de ce conseil par un grand intérêt, c'est le bien ou le mal que Dieu peut et veut leur faire dans cette vie, ou dans celle qui est à venir suivant qu'ils les auront observées, ou qu'ils les auront négligées.

Cette Loi est l'origine du Droit entre Citoyen et Citoyen, entre le Souverain & les Sujets, et entre un Souverain et un autre Souverain. C'est à ces derniers qu'il l'applique particulièrement.

De là l'Auteur tire quatre conséquences: 1. La Première: Si le Souverain qui a reçu une offense, un dommage est en droit de se plaindre, & de demander un dédommagement, l'offenseur a tort de le refuser, parce qu'il violeroit la 1.^e Loi, Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. 2. La Seconde: Un Souverain qui n'exécute point sa promesse est injuste; il viole cette 1.^e Loi. 3. La troisième: Le Souverain plus puissant qui ne veut décider les contestations que par la Supériorité de forces est injuste; parce qu'il viole cette 1.^e Loi. 4. La quatrième: Le Souverain qui contrevient aux Droits de liberté & de sûreté qui sont en usage à l'égard de Ambassadeurs d'un autre Souverain est injuste; parce qu'il agit encor contre cette 1.^e Loi.

Nous avons donc un principe pour juger avec certitude les contestations de deux Souverains; et il n'y en a aucune qui ne puisse être décidée par là.

Mais quoique chacun convienne que si tous les hommes d'une Société étoient justes et bienfaisans, elle seroit parfaitement heureuse, il en est peu cependant qui le soient. D'où vient cela? C'est qu'ils n'en conviennent que dans des intervalles de raison intervalles courts, mais ils ne s'en souviennent plus dans les intervalles des passions d'avarice, d'ambition, d'amour, de colère; intervalles très longs sur tout dans la jeunesse, ou les sentimens sont si vifs qu'ils ne permettent pas à l'ame d'écouter la Raison. L'Auteur content d'avoir montré l'origine des devoirs et des Droits dans la première Loi, renvoie toutes les autres conséquences qu'il en pourroit tirer, à une autre Dissertation.

Monsieur le Recteur Polier qui a commencé à parler, a dit qu'il admettoit la première partie de la maxime de M.^r

de

de S.^r Pierre, celle qu'il appelle la première Loi, sans changement, ni restriction, c. a. d. celle qui nous défend de faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Pour la seconde partie, savoir, que nous devons faire aux autres — tout ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions à leur place. Et qu'ils fussent à la nôtre, Monsieur Polier a dit que pour se considérer à la place des autres, il faut se placer dans toutes les circonstances & dans toutes les relations parce que si on ne faisoit attention qu'à quelques unes de ces relations nous pourrions faire pour les autres des choses qui seroient injustes; que nous devons faire pour les autres ce que nous, lorsque nous serions à leur place, nous pourrions raisonnablement souhaiter, qu'ils fissent pour nous. Par exemple, un Magistrat, qui est sur le point de condamner un criminel, devoit absoudre le coupable, s'il se représentoit à sa place, et sans faire attention à toutes les relations dans lesquelles ce criminel se trouve, puisque le Magistrat quand il seroit sur le point de perdre la vie, souhaiteroit bien qu'on la lui conservât. Mais il ne faut envisager le criminel seulement sous l'idée d'un homme qui va perdre la vie, mais aussi sous l'idée d'un homme qui trouble la Société, d'un homme qui a violé les Loix, le Magistrat donc faisant attention à cette dernière relation ou se trouve le coupable, ne doit pas se livrer uniquement à sa compassion; le coupable au si ne peut pas demander du Magistrat d'être absous, sous le prétexte que s'il étoit Magistrat & qu'un coupable lui demandât grace, il l'auroit: cette demande du coupable ne seroit pas raisonnable, puisque le Magistrat soutient plusieurs autres relations qui sont plus fortes que celle qu'il soutient avec ce coupable: la Société l'a établi pour veiller à sa sûreté & à sa tranquillité & elle demande de lui qu'il en éloigne tous ceux qui pourroient la troubler. Ainsi le coupable s'il veut se considérer à la place du Magistrat & faire attention à toutes les circonstances où le Magistrat se trouve, n'auroit point l'impunité à d'autres coupables: il n'est donc pas raisonnable qu'il l'a demande; il n'est pas juste ni raisonnable non plus qu'on la lui accorde.

Cette.

Cette règle, outre l'avantage qu'elle a d'avoir été établie par Jesus Christ, est la règle la plus simple, la plus à portée de tous les génies, la plus aisée à appliquer dans tous les cas, et la plus facile à pratiquer: il n'y a qu'à se rendre attentif à la voix de sa conscience, qui dicte à chacun ce qui est juste & ce qui est injuste, que nous devons d'autant mieux écouter cette voix, qu'elle vient de Dieu qui la mis en nous, afin que nous suivissions ce qu'elle nous apprendroit.

Monsieur le Boursier Seigneux, a trouvé que cette maxime est un des plus clairs axiomes; par conséquent qu'elle obligeoit à sa pratique les souverains également comme les particuliers. Mais il a trouvé que M^r De S^t Pierre n'en avoit pas développé les principes.

Thomasius, a-t-il dit, établit ces trois choses pour principes de nos devoirs, le Juste, l'Honnête, et l'Utile. Les idées du juste sont inaltérables, elles ne varient point; outre cela elles imposent une obligation parfaite, parce qu'elles viennent de Dieu, à qui on en est responsable, & à qui on rendra compte de la manière dont on les aura suivies ou négligées. Le juste consiste à ne faire aucun tort, aucun dommage à personne.

Les règles de l'honnête sont différentes, elles consistent dans la beauté & dans la convenance qu'il y a à faire de certaines actions, à assortir ses actions avec la nature des choses & avec la sienne propre. Comme tout le monde n'a pas le même goût pour sentir ce qui est beau, ni le même discernement pour découvrir ce qui convient, elles n'obligent pas avec la même force que celles du juste, qui sont connues de tout le monde.

Enfin l'utile qui consiste à conserver & à augmenter notre bonheur; nos devoirs nous présentent un bonheur à obtenir; notre intérêt se trouve dans leur pratique. Mais on doit envisager cet intérêt plutôt comme un fruit & une suite de nos devoirs que nous avons rempli, que comme un principe qui nous oblige à les remplir.

Monsieur le Professeur D'Apples a trouvé que la maxime que M^r De S^t Pierre pose pour fondamentale ne peut être appliquée que dans les cas où les hommes sont considérés comme indépendans les uns des autres. Que nos devoirs découlent des différentes relations que nous soutenons dans la société, comme celles de Père & d'enfant, de Prince, et de Sujet &c.

Monsieur De S^t Germain a trouvé la matière très intéressante pour tous les hommes, mais particulièrement pour les Souverains qui ne connoissant pas l'origine de leurs devoirs ne seroient obligés à aucun, qui n'ont personne au dessus d'eux pour les forcer à les remplir, & qui ne suivent d'autre règle dans leur conduite que leur fantaisie.

Ce qui fait voir l'excellence de la maxime de M^r De S^t Pierre qu'il établit pour fondement de nos devoirs, c'est qu'elle a déjà été reconnue des Philosophes & des Sages du Paganisme, et qu'elle se trouve aussi dans l'Évangile, mais perfectionnée.

Cependant on peut en abuser si on la prend au pied de la lettre, & d'ailleurs on peut la rétorquer: pour prévenir cet abus on l'enonce de cette manière, faites aux autres tout ce que vous voudriez raisonnablement qu'ils fissent pour vous. Mais ce terme raisonnablement pouvant être expliqué de diverses manières n'éclaircit pas parfaitement cette Loi; une Loi doit cependant être claire afin qu'on puisse la pratiquer. Il ne faut donc pas l'envisager comme une Loi, mais seulement comme un conseil, comme une maxime de prudence qu'il est raisonnable de suivre. On peut encore la considérer comme un motif qui nous porte à rendre aux autres des soins & des offices par l'espérance qu'ils en agiront de même envers nous.

Monsieur l'Abbé de S^t Pierre, bon, mais il voudroit présenter ces vérités dans un ordre différent, et voici comme il voudroit les ranger; il placeroit la maxime de prudence, la première, la convention ensuite, et enfin la Loi. Pour faire sentir sa pensée, voici comment il a raisonné.

Supposons qu'un homme étant seul dans une Ile déserte, y voie arriver un autre homme; d'abord il pourroit bien avoir le desir de s'en rendre maître, mais avant que de l'attaquer il réfléchira, sans doute que cet étranger pourroit bien être le plus fort, & qu'il pourroit en être accablé; la prudence, dira cet homme, ne veut pas que je m'expose, elle veut au contraire que je sache connoître à ce nouveau venu qu'il

n'a rien à craindre de ma part; je sens que s'il est disposé comme moi je le gagnerai par la douceur. Ces deux hommes ainsi unis viendront à réfléchir ensemble sur cette maxime, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on fit contre nous, & la maxime que la prudence leur a dictée. à tous deux séparément, ils en sentiront les influences sur leur tranquillité réciproque, ils conviendront donc entr'eux de la suivre, ce qui la rendra une convention, un traité; et enfin si leur nombre vient à s'augmenter, ils en feront une Loi, et ils s'obligeront à donner du secours à celui qu'ils chargeront de la faire observer.

Cet ordre fait mieux voir l'origine de cette Loi, et en établit le fondement d'une manière claire dans notre intérêt.

Monsieur le Baron DeCausade a dit que la maxime de Mr. De St. Pierre étoit excellente pour les particuliers & pour les Souverains. Que si chacun vouloit la consulter, on ne verroit point regner d'injustice dans le monde, qu'au contraire on se prévien droit les uns les autres par de bons offices. Que si les Souverains voulaient la suivre, leur gouvernement seroit doux, ils rendroient à chacun la justice qui lui est due; ils prévien draient par là les plaintes, les murmures et même les révoltes; mais de plus en procurant le bonheur & l'avantage de chacun de leurs sujets ils s'en feroient aimer, & ils les attacheroient à leur service inviolablement. Si les Sujets aussi suivoient cette maxime envers leurs Souverains, on les verroit empressés à obéir, et cette correspondance du Maître & des Sujets feroit la solide félicité d'un Etat. Qu'au reste cette règle de Mr. De St. Pierre ne devoit plus être envisagée comme une simple maxime de prudence, un simple conseil, depuis que Jesus Christ l'avoit recommandée à ses Disciples, qu'il l'avoit appelée du nom de Loi, & qu'elle en avoit aussi tous les caractères.

Après que chacun a cessé de parler, Monsieur le Comte a proposé cette question pour la société suivante. Des avantages que la Religion procure à un homme qui en suit les préceptes. Comme chacun avoit pris cette question d'une manière plus générale dans la société précédente, Monsieur le Comte a cru devoir la remettre sur le tapis, parce qu'elle est très intéressante & parce qu'on n'en avoit parlé qu'en passant, chacun s'étant étendu sur les avantages que la Religion procure à la bonté.

IV Assemblée.

Le 8^e Décembre. L'Assemblée a été composée de Messieurs DeBochat Lieutenant Ballival, Patier Recteur, Seigneux Boursier, D'Apples Professeur, Baron DeCausade, Seigneux Absenteur, De St. Germain Conseiller.

Monsieur le Comte a commencé la Conférence en faisant la recapitulation de la Société précédente.

Messieurs, Pour suivre le conseil de Monsieur le Baron DeCausade, perge qu'o pede coepisti, je vais vous faire la recapitulation de votre entretien de Samedi dernier.

Je commencerai par le Discours de M^r. De St. Pierre; il établit pour principe de nos devoirs cette maxime, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, & de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions à leur place & qu'ils fussent à la nôtre. Il dit que c'est une Loi connue de tous les hommes, que Dieu la mis dans leur coeur, qu'il veut punir ceux qui la violeront & récompenser ceux qui la mettront en pratique. Il dit que cette Loi regard de les particuliers, & les Souverains, soit par rapport à leurs Sujets, soit les uns à l'égard des autres.

De là L'Auteur tire 4 conséquences. La 1^{re} Un Souverain qui refuse la réparation d'une offense qu'il a fait à un autre est injuste. 2^e Un Souverain qui n'exécute pas sa promesse est injuste. 3^e Un Souverain plus puissant qui ne veut décider les contestations que par la force est injuste. 4^e Le Souverain qui contrevient aux Droits de liberté et de sûreté qui sont en usage à l'égard des Ambassadeurs d'un autre Souverain est injuste. Dans tous ces cas ils violent cette première Loi que Dieu leur a donnée, de ne pas faire aux autres, ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur fit.

Monsieur le Recteur vous mavez dit que vous admettiez la première partie de cette maxime sans aucune restriction; & sur la seconde vous mavez dit qu'il falloit considérer toutes les circonstances, & toutes les relations ou nous pouvons être, avant que de faire ce que quelcun voudroit que nous fissions pour lui; parce que si nous ne faisons attention qu'à quelques unes, nous pourrions faire quelque chose d'injuste, ce que vous mavez prouvé par l'exemple d'un Magistrat & d'un criminel.

Vous m'avez encoir dit que cette Loi a été établie par Jesus Christ, qu'elle est simple & facile à pratiquer.

M. le Bourgeois Seigneux.

Monsieur le Bourgeois vous m'avez dit que cette règle étoit excellente, mais qu'il falloit établir pour principe de nos devoirs le juste l'honnête & l'utile. Le juste, consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû; l'honnête, c'est ce qui est convenable, ce qui est beau; et l'utile, c'est l'avantage qui nous revient de la pratique de nos devoirs.

M. le Professeur D'Appeler.

Vous, Monsieur, vous m'avez dit que nos devoirs découlent des différentes relations que nous soutenons dans la Société, comme celle de Père et d'enfant; de Magistrat & de peuple.

M. de St Germain

Pour vous, Monsieur, vous m'avez montré qu'il est utile de connoître l'origine de ses devoirs, sur tout pour les Souverains, qui n'ont personne au dessus d'eux, qui les oblige, à les pratiquer. — Vous m'avez fait voir que les Philosophes Payens ont recommandé cette maxime de M. de St Pierre, & que l'Évangile nous en a aussi ordonné la pratique.

M. l'Appelleur Seigneux

Vous, Monsieur, vous m'avez fait voir l'origine des Sociétés & du Droit; vous m'avez dit que d'abord la prudence a conseillé aux hommes à ne point faire de mal aux autres, de peur qu'ils ne leur en fissent à eux mêmes; qu'ensuite lorsqu'ils se sont unis, ils sont convenus de ne s'en point faire, & qu'enfin lorsque leur nombre s'est multiplié, ils en ont fait une Loi.

M. le Baron De Caufade.

Vous Monsieur, vous m'avez bien montré l'excellence de cette règle, sur tout par rapport aux Souverains. J'aurai soin lorsque la Providence m'appellera à gouverner, de me considérer souvent comme à la place de ceux qui me seront soumis; cela m'engagera à leur rendre la justice, à la leur rendre promptement, & à ne point leur imposer de charge qui ne soit juste; je travaillerai à prouver leur avantage & à les rendre heureux. Vous m'avez bien fait comprendre que cette conduite méritera l'affection des peuples, & que je suis obligé de m'y conformer, puisque Jesus Christ m'en a prescrit la Loi dans l'Évangile. Sic semper pergam quo pede cæpi, ut ad id me hortatus es.

Monsieur le Comte après avoir fini son Discours a prié Monsieur le Recteur Polier d'ouvrir la conférence, & voici le Discours qu'il a lu.

Discours de Monsieur le Recteur

Messieurs, La matière qui fut mise sur le tapis il y a

a quinze jours, pour faire le sujet de nos conférences, touchant les avantages que procure la Religion à un homme qui en pratique les préceptes, fut trouvée si abondante, qu'il fut jugé à propos de la détailler davantage; & de l'examiner de nouveau dans les conférences suivantes, sous les différentes faces qu'elle présente. Et comme il méritoit d'ouvrir aujourd'hui la conversation, je me bornerai uniquement à traiter des avantages que la Religion procure, dès cette vie à l'homme considéré comme un être raisonnable et comme Souverain. Je joins ces deux idées ensemble, non seulement, parce que tout Souverain de la Terre est homme comme les autres, & que les devoirs de l'humanité — doivent être nécessairement joints à ceux de la Souveraineté, ou plutôt, que ceux-ci supposent nécessairement ceux là: mais de plus il m'a paru que ces conférences étant établies en faveur de Monsieur le Comte, notre principal point de vue doit être d'examiner avec lui la meilleure route qu'il puisse suivre, pour se procurer à lui même & à ses Sujets le bonheur le plus solide & le plus durable.

Polier, sur les avantages que la Religion procure des cette vie à un homme considéré comme particulier comme Souverain

Cette route se trouve dans la Religion préférablement à toute autre. Pour le prouver je me propose deux choses. 1^o De donner une juste idée de ce qu'on appelle Religion, & de ce qu'elle exige de tout homme raisonnable, & de tout Souverain. 2^o De faire voir les avantages qui reviennent à l'homme et au Souverain, s'il a véritablement la Religion à cœur.

Pour donner en aussi peu de mots qu'il me sera possible une juste idée de la Religion, & de ce qu'elle exige de tout homme doué de Raison, j'emprunterai celle que nous en fournit l'auteur de l'Épître aux Hébreux, quand à l'ouasion de la foi et de la piété d'Enoch qui l'avoit rendu si agréable à Dieu, qu'il avoit été enlevé de la Terre au Ciel, dans un âge peu avancé pour

Heb. XI. 5. ce tems là, sans passer par la mort; il remarque, qu'il faut que celui qui vient à Dieu croie que Dieu est, & qu'il est remunerateur de ceux qui le cherchent.

Voilà en peu de mots l'abrégé de la Religion, croire que Dieu est, le chercher, & s'attendre à de grandes récompenses de sa part. Je ne fais pas même difficulté de dire, que c'est l'abrégé de la Religion révélée, ou de la Religion Chrétienne, aussi bien que de la Religion naturelle, telle qu'étoit celle d'Enoch: et c'est ce qui est confirmé par les Théologiens & par les Catéchistes, quand ils disent que la Religion consiste à connoître Dieu et à le servir; à quoi ils auroient pu ajouter, dans l'espérance d'en être récompensés.

Mais quoique la Religion soit exprimée de cette manière en très peu de mots, elle comprend cependant bien des choses, — qu'il est nécessaire de développer, et que l'on peut rapporter à ces trois chefs généraux, la connoissance de Dieu; la pratique de ses commandemens, et l'attente de la vie éternelle: ou, pour m'exprimer avec l'Apôtre Saint Paul, 1^o Corinthiens XIII. 13. l'on peut rapporter toute la Religion à ces trois Vertus, la Foi, — l'Espérance, et la Charité.

Tachons de faire enor mieux comprendre, en quoi chacune de ces parties de la Religion consiste.

I. La première, c'est la Foi, la connoissance de Dieu, la persuasion que Dieu est. Par là, vous sentez bien, qu'il ne faut pas entendre une Foi aveugle, une pure crédulité, une connoissance destituée de fondement, une simple confession de bouche: mais — qu'il faut entendre une Foi éclairée, une persuasion bien fondée de l'existence de Dieu, une connoissance aussi étendue que notre esprit en est capable, et que nous pouvons l'acquiescer tant par les lumières naturelles que par la révélation, de la nature de cet Etre suprême, de ses perfections infinies, des relations qu'il soutient avec nous, comme notre Créateur, notre Maître, notre Conservateur, notre Bienfaiteur, notre Père, & notre Juge; de ses vues; de ses desseins charitables; de ses ouvrages; de ses bienfaits temporels & spirituels; de sa volonté à notre égard; de ses commandemens; de son culte; de ses promesses & de ses menaces.

Cette connoissance de Dieu comprend aussi la connoissance de

Jesus

Jesus Christ son fils, pour ceux à qui l'Evangile a été annoncé: car comme il le dit lui même, C'est ici la vie éternelle de te connoître pour le seul vrai Dieu, et Jesus Christ que tu as envoyé.

Cette seconde connoissance consiste à être bien persuadé que Dieu a envoyé son Fils au monde pour notre salut; que dans ce dessein il est né de la Vierge Marie, après avoir été conçu en elle par la vertu du Saint Esprit; qu'il a vécu parmi les hommes pour les instruire de la volonté de Dieu, et leur donner dans toute sa conduite le modèle le plus parfait de toutes les vertus que les hommes doivent pratiquer pour plaire à Dieu; qu'il a fait une infinité de miracles pour prouver sa mission divine, et faire recevoir ses instructions; qu'il est mort pour nos péchés, et pour sceller sa divine Doctrine de son sang; qu'il est ressuscité; qu'il est monté au Ciel, où il jouit de la gloire qui lui étoit réservée; et d'où il reviendra au dernier jour, pour juger tous les hommes. C'est là le précis de ce que demande de nous la Foi en Dieu, qui est le fondement de toute Religion, et la Foi en Jesus Christ notre Seigneur, qui est en particulier le fondement de la Religion Chrétienne.

II. Le second point dans lequel nous faisons consister la Religion, c'est de servir Dieu, ou comme s'exprime Saint Paul dans le passage de l'Épître aux Hébreux, docteurs, nous avons tiré l'idée de la Religion; c'est le chercher. Par où j'entens ces trois ou quatre devoirs principaux, que je ne ferai presque qu'indiquer, pour éviter la longueur.

1^o C'est premièrement remplir son cœur de sentiments conformes et répondans à la connoissance que nous avons de cet Etre Suprême, et de son Fils Jesus Christ, tels que sont un respect, et une humiliation profonde à la vue de ses adorables perfections, une dépendance absolue de sa Volonté, une confiance entière en sa Sagesse et en sa Bonté, une soumission sincère aux ordres de sa Providence, une reconnaissance vive de tous les bienfaits reçus de sa main libérale, un desir souverain de lui plaire, une crainte continuelle de l'offenser, et une attention soutenue à suivre tous ses commandemens.

2^o

2^o. Le chercher & le servir comme la Religion le demande, c'est être exacts à employer tous les moyens que les lumières de la Raison ou la Révélation nous indiquera être propres à nous avancer dans cette connoissance de Dieu & de Jésus Christ, à produire en nous les sentimens dont je viens de faire mention, et à obtenir de Dieu les grâces dont nous avons besoin. Ces moyens sont en général la prière, la méditation, l'ouïe et la lecture de la parole de Dieu, la fréquentation des exercices publics de piété, la participation aux Sacramens que Dieu a établis dans son Eglise pour rappeler dans notre mémoire les grands bienfaits que nous avons reçeu de lui.

Mais il faut prendre garde qu'en employant et en recommandant ces moyens, l'on n'en fasse pas le Capital de la Religion et de la piété, puisque ce ne sont dans le fonds que des moyens ou des instrumens pour parvenir au but que la Religion nous propose, et non la Religion même; & qu'ils ne peuvent être agréables à Dieu, qu'autant qu'ils produisent l'effet auquel ils sont destinés.

3^o. Chercher et servir Dieu comme la Religion le demande, c'est prendre une ferme et invariable résolution de bien vivre, ou de régler sa vie d'une manière conforme à la volonté de Dieu. Je dis une résolution ferme et invariable, parce que si elle n'est pas telle, nous serons à tout moment ébranlés par l'impression des objets extérieurs, par les passions & les convoitises du dedans, & par mille tentations qui nous feront tôt ou tard succomber, et perdre ainsi tous les avantages que nous aurions pu tirer d'une résolution à toute épreuve.

4^o. Enfin ce qui est le principal de la Religion, et en quoi —
Tit. I. consiste sur tout le devoir de chercher Dieu et de le servir, c'est de mener actuellement une vie sainte & vertueuse dans toutes ses parties; c'est à dire, comme la Grâce de Dieu qui veut le salut de tous les hommes nous l'enseigne, c'est renoncer à l'impieeté et aux passions mondaines, et vivre en ce siècle, dans la tempérance, dans la justice & dans la piété: C'est, en un mot, aimer Dieu de tout son coeur & son prochain comme soi même. Ce sont là les deux grands pivots sur lesquels roule toute la pratique de la Religion, c'est ce que nous recommandent également la Loi naturelle, la Loi Moïsaïque, les Prophètes, mais sur tout la Religion Chrétienne
quand

quand elle nous dit que l'accomplissement de la Loi c'est la Charité.

III. Le troisième point capital de toute Religion, & sans lequel elle paroîtroit tout à fait vaine, c'est l'espérance d'une autre vie après celle-ci, la croyance ou la persuasion que Dieu sera le remunerateur de ceux qui l'auront cherché dans celle-ci; ou comme le dit saint Paul dans le passage que nous venons de citer, l'attente de la béatitude que nous espérons, et de la glorieuse apparition, et de notre grand Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur.

C'est cette attente et cette ferme persuasion qui a toujours distingué les véritables Fidèles d'avec les Infidèles, les hommes vrais grans Dieu, d'avec les Impies & les Profanes, & de nos jours, les Chrétiens véritables et sincères, d'avec les Libertins et les Athées ou les Esprits forts.

C'est par la profession de ce dogme capital que les Législateurs de toutes les Nations ont retenu les principes, les sentimens & la pratique de la Religion, dans le coeur ou dans la conduite des peuples soumis à leurs soins. C'est sur tout de ce Dogme, mis en lumière & dans une parfaite évidence par l'Evangile, que le grand Législateur de la Loi Chrétienne, aussi bien que ses Apôtres a tiré les plus puissans motifs pour nous porter à la pratique de la vertu et de la piété, et pour affermir la Religion dans nos coeurs, et il est tellement essentiel à cette (toute) Religion que sans cela, elle croüeroit de fonds en comble, & ceux qui la professent seroient souvent les plus misérables de tous les hommes, comme le dit soit saint Paul de lui & des autres Chrétiens de son temps.

Cela suffira, je pense, pour justifier l'idée que j'ai d'abord donnée de la Religion, et pour faire voir qu'elle consiste. 1^o à croire en Dieu et en Jésus Christ, 2^o à vivre conséquemment à cette persuasion, et 3^o à attendre de lui de grandes récompenses après cette vie.

C'est de ces 3 devoirs, ou de ces 3 vertus, que l'on peut appeller avec saint Paul, la Foi, l'Espérance, et la Charité, et dans lesquels je fais consister toute l'essence de la Religion, que je vais présentement tirer toutes mes preuves, pour établir les avantages qui reviennent à l'homme et au Souverain, s'il a véritablement la Religion à coeur.

1^o. La persuasion qu'il y a un Dieu, c. à d. un être tout par-

Parfait, qui a créé le Monde et tous ses Habitans, qui a fait tous les Hommes d'un seul sang; qui les conserve et les conduit par sa Providence, qui leur a donné des Loix suivant lesquelles il les jugera un jour. Cette persuasion, dit-je, doit naturellement inspirer à ceux en qui elle se trouve, et aux Souverains en particulier, dont la Puissance dérive de celle de Dieu, le desir de connoître de plus en plus cet Etre suprême, l'Auteur de leur existence, et de tout ce qu'ils possèdent; et s'attachans à cette étude comme ils le doivent, ce sera pour eux une source féconde de plaisirs & de délices.

L'Esprit est fait pour connoître la vérité, il sent un secret plaisir quand il la découvre, il est satisfait quand il la connoît, plus il fait de progrès dans cette connoissance, plus il sent de joie, et de satisfaction: la facilité qu'il acquiert par cet exercice à étendre de plus en plus ses connoissances augmente encor cette satisfaction. Or de tous les objets que l'Entendement est capable de connoître, il n'y en a point certainement qui fournisse plus de matière à la méditation & à sa pénétration, que la Nature, les Perfections & les Ouvrages de Dieu. C'est la source de toute vérité & de tout bien; il est lui même la plus grande de toutes les vérités & le plus grand de tous les biens; et par conséquent il ne doit point y avoir de satisfaction plus grande pour l'Entendement que celle de contempler toutes les beautés & les perfections que présente cet Objet en lui même, et tous les traits qu'il en a imprimés dans ses Ouvrages. Mais il n'y a que la Religion qui puisse nous procurer cet avantage.

En dis de même de la satisfaction que procure à celui qui croit en Jésus Christ, la connoissance de la Personne & des Qualités de ce Divin Sauveur, du Salut qu'il nous a aquis, et des moyens qu'il a employés pour en venir à bout, dans lesquels S.^t Pierre nous dit que les Anges même desiront & prennent plaisir de pénétrer jusques au fond; sans doute à cause des divines Merveilles qui y sont renfermées, - mais dont la découverte n'est due qu'à ceux qui les méditent, et qui ont véritablement la Religion à coeur.

Il me seroit aisé de faire voir, si je ne craignois d'allonger trop ce Discours, que cette connoissance de Dieu & de Jésus Christ, telle que la Religion nous la fournit est infiniment préférable par son excellence & son utilité à toutes les autres connoissances dont on fait le plus de cas dans le Monde.

Mais ce que je ne dois pas omettre dans le but que je me suis

suis proposé, c'est de remarquer que cette connoissance doit être sur tout des plus satisfaisantes et des plus utiles pour un Souverain, et des plus dignes de son étude & de tous ses soins, et cela par plusieurs raisons.

1^{re} Parce qu'étant établi de Dieu selon S.^t Paul Romain, XIII. il lui importe tout à fait de connoître celui de qui il tient son autorité, et les Droits de la Divinité sur lesquels elle est fondée; ce qui ne peut se faire que par l'étude des grands principes de la Religion, des Perfections de Dieu, des relations qu'il soutient avec nous, des voies de sa Providence, et des principaux Devoirs que toutes ces considérations nous imposent.

2^e Parce qu'étant l'image de Dieu en Terre, s'il veut soutenir comme il faut un si beau titre, il lui convient de former cette image sur le modèle qu'il doit représenter, & pour cet effet il doit travailler autant qu'il le pourra à en connoître tous les traits pour se les approprier; sans quoi il court risque d'avilir sa Dignité, et de se rendre moins respectable à ceux qui l'envisageront sous cette face: au lieu qu'en soutenant son titre par une conformité, aussi grande qu'il lui sera possible, avec celui dont il est l'image, il peut s'assurer d'être aimé, honoré, respecté, obéi, avec presque autant de plaisir qu'on le feroit à l'égard de Dieu même.

3^e Enfin j'ajouterai sur cet article soit par rapport aux Souverains, soit par rapport à tous les hommes, que la persuasion ferme de l'existence d'un Dieu souverain Maître de tout l'Univers, Créateur des hommes, Témoin de toutes leurs actions, Scrutateur des coeurs, qui aime la Justice, qui hait l'iniquité, Vengeur des crimes, Protecteur de la Vertu, et devant qui nous devons tous comparoitre un jour, pour être jugés selon que nous aurons fait ou bien ou mal, que cette persuasion, dit-je, accompagnée de tout ce que nous pouvons connoître de ses Perfections, de ses Ouvrages, de ses Bienfaits, et en particulier de tout ce qui regarde l'envoi de son Fils au Monde, doit avoir l'influence la plus forte sur ceux qui en sont animés, et pénétrés, pour dompter leurs passions, mortifier leurs convoitises, les éloigner du péché, les porter à la Vertu, et leur faire acquiescer toutes les dispositions les plus propres à se procurer, dès cette vie, toute la tranquillité, le contentement, & le bonheur possibles.

Mais c'est ce qui se fera encor mieux sentir, si nous faisons attention aux avantages que procure le second article, que la Religion renferme, que nous avons fait consister à chercher Dieu et le servir, ou à pratiquer ses commandemens, dont l'abrégé est d'aimer Dieu de tout son coeur, & son Prochain comme soi même.

1: D'abord il n'y a pas de doute que celui qui cherche Dieu sincèrement & constamment, ne le trouve & ne trouve en lui tout ce qui peut le rendre heureux. Les promesses de Dieu y sont expressees dans un grand nombre d'endroits de sa Parole. Or il n'est pas comme les hommes qui mentent, ni comme les fils des hommes qui se repentent; il a le vouloir & le pouvoir d'exécuter ce qu'il a promis: & la nature même de ses Perfections nous assure, indépendamment des saintes Ecritures, que la chose doit être ainsi. De là quelles douceurs, quels avantages, quelles bénédictions ne doit pas se promettre, celui qui s'attache au service d'un Dieu de qui procèdent tous les biens tant spirituels que temporels, et qui les dispense selon son bon Plaisir?

2: Celui qui cherche Dieu, qui le desire, qui l'aime, qui s'applique à lui plaire, travaille à lui ressembler d'autant plus qu'il est possible à la faible créature de ressembler à son créateur: il s'éloigne pour cet effet de toute souillure de chair et de esprit, il s'étudie à devenir saint dans toute sa conduite, comme Dieu est saint. Par là son Esprit se remplit des pensées les plus dignes d'occuper un être raisonnable; son coeur est pénétré des sentimens les plus purs & les plus satisfaisans: il perfectionne de plus en plus sa nature, et devient en quelque manière participant de la Nature divine, selon l'expression de S: Pierre, et quel avantage est comparable à celui là du côté de l'honneur.

3: Un homme qui cherche Dieu, qui le sert, qui pratique les commandemens, qui l'aime de tout son coeur & son Prochain comme soi même, s'assure par là, non seulement l'approbation de Dieu, mais encor le témoignage de sa propre Conscience, qui fait certainement une des plus grandes douceurs de la vie: Si un seul acte de Vertu que nous pratiquons, nous remplit de contentement; si nous ressentons une joie pure et réelle, lorsqu'il nous est arrivé de triompher une seule fois de quelque passion, de résister à quelque tentation violente, d'avoir marqué de la fermeté dans quelque occasion où notre devoir le demandoit, quelle ne devra pas être notre

Satisfaction

Satisfaction? ou plutôt, de quelles émotions de joie notre coeur ne sera-t-il pas saisi, lorsque notre Conscience pourra nous rendre le doux témoignage, que nous avons toujours préféré la Vertu au Vice, notre devoir à nos passions, l'amour de Dieu, à l'amour du Monde, la Charité, à nos intérêts temporels, et que nous nous sommes toujours conduits dans le Monde en toute simplicité et sincérité de Dieu?

4: Ce que nous venons de dire regarde principalement les biens de l'ame, ou les avantages intérieurs et spirituels que la Religion a sur tout en vue; mais elle ne laisse pas de procurer aussi à ceux qui s'y attachent des avantages temporels très considérables. Ainsi il faut convenir qu'une réputation bien établie dans le Monde est d'un très grand avantage pour faire la fortune et réussir dans ses desirs: mais pour établir cette réputation, et se faire aimer et estimer des autres, quel moyen, je vous prie, plus propre peut-on employer que la douceur & la modestie dans ses manières, la droiture dans ses intentions, l'équité dans ses jugemens, la vérité dans ses discours, la fidélité dans ses promesses, l'humilité & l'improvement à faire du bien aux autres, l'exatititude, le zèle & la diligence à remplir tous les devoirs de sa vocation, l'intégrité en un mot dans toutes ses voies. Mais on trouvera-t-on toutes ces vertus rassemblées, ailleurs que dans l'homme de bien, qui a véritablement à coeur de plaire à Dieu & de le servir.

De plus il est sur qu'une vie mondaine nous expose à mille nécessités, à mille soins, à une infinité de passions & de vices qui troublent notre repos, qui sont cause de la perte de nos biens, qui ruinent notre santé & abrègent notre vie: On sait en particulier combien l'amour du luxe, l'intemperance, l'impureté, l'ivrognerie, la fureur des procès, l'exercice du jeu attirent de maux sur ceux qui en sont possédés, et de désordres dans les familles où ces vices regnent. Mais celui qui cherche Dieu & qui le sert, n'étant entraîné par aucune de ces passions criminelles, & ne donnant dans aucun de ces desirs fous et nuisibles, est par là même exempt des chagrins, des agitations, des revers de fortune, des dérangemens de santé, et de tous les maux qui en font une suite.

Ajoutez à cela que par le bon usage qu'il fait de tous les

les différens états par lesquels la Providence peut le faire passer, tout tourne en bien à celui qui aime Dieu. Est-il dans la prospérité, si funeste aux Mondains, il jouit des biens de ce monde sans jouir, sans inquiétude, avec tranquillité; il en profite pour faire plus de bien aux autres hommes, ou pour donner à sa famille une bonne éducation; il en bénit Dieu & lui en marque sa reconnaissance par sa charité envers les pauvres? Est-il dans l'adversité, si avanteuse pour le pecheur? Il en tire cet avantage qu'il est connoît mieux la vanité des biens de ce monde, qu'il s'en humilie davantage aux yeux de Dieu, que son espérance en est plus ferme, sa patience plus exercée, sa foi plus pure, sa fidélité au service de Dieu moins suspecte. Jouit-il de la santé, dont les autres abusent en tant de manières? Il en tire le prix mieux que personne, il l'emploie à éclairer son esprit, à sanctifier son coeur, à se rendre utile aux autres, à travailler avec plus de vigueur aux devoirs de sa vocation et de son salut. Se trouve-t-il dans la maladie ou dans l'affliction, dont si peu de gens profitent? Elle lui tourne encor en bien, parce qu'il a occasion d'y donner des marques d'une plus grande résignation aux ordres de Dieu, parce qu'il se détache de plus en plus du monde, et qu'elle l'éloigne d'une infinité de tentations et d'occasions de pécher, dont le commerce avec les vivans est environné.

Tous ces avantages, dont je viens de faire mention regardent également tous les hommes, de quelque ordre qu'ils soient, les Souverains comme les Sujets, mais il y en a qui sont particuliers aux Souverains qui cherchent Dieu, qui l'aiment & qui le servent.

Sur quoi je remarquerai 1^o Que le Souverain considéré comme tel doit être probablement l'objet des soins et des faveurs de la Providence dans cette vie, plutôt que de simples particuliers, non seulement parce que cette qualité n'a lieu que dans cette vie, mais aussi parce que son état influe réciproquement sur celui de Peuples qui dépendent de lui, et qui sont soumis à ses ordres. Qu'un simple particulier cherche Dieu, qu'il s'attache à son service, qu'il l'aime de tout son coeur, & qu'il observe ses Loix, il n'en est pas toujours récompensé dès cette vie par des faveurs temporelles. Dieu juge quelque fois à propos par des raisons prises de sa Sagesse infinie et des circonstances dans lesquelles se trouve ce particulier de le faire passer ici bas par diverses épreuves qui rendent son sort malheureux aux yeux des hommes, quoiqu'il ne le soit pas dans le fond.

et

& il l'en dédommage amplement après cette vie par un degré de félicité supérieur à celui dont il auroit joui, s'il n'avoit pas été ici bas dans l'humiliation et dans la souffrance. Mais par rapport à un Souverain considéré comme tel, comme son état de bonheur & de malheur se borne à cette vie, & qu'il influe sur l'état de bonheur & de malheur de tout un Peuple auquel il est lié, de toute la Société dont il est le Chef, s'il a véritablement à coeur de plaire à Dieu, & qu'il s'attache de régler sa conduite, tant particulière que publique, suivant ses Loix, il semble qu'alors la Bonté, l'Équité, et la Fidélité de Dieu demandent qu'il en soit récompensé dès cette vie; et qu'il soit avec son Peuple l'objet de ses faveurs particulières: L'Histoire du Peuple lui en fournit tout autant d'exemples qu'il y a eu de Rois pieux & religieux observateurs des Loix de Dieu; & je ne doute pas que la chose ne se vérifiât de même de tous les Souverains du Monde, si l'on faisoit bien attention à leur conduite, et aux voies de la Providence à leur égard.

Mais ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que la chose parle, pour ainsi dire, d'elle-même. Supposez en cet état un Souverain qui aime sincèrement le grand Être qui lui a donné la vie, et qui lui a assigné la place qu'il occupe, sans aucun mérite de sa part, qui cherche à lui plaire, qui le respecte, qui marche dans l'intégrité en sa présence, qui ne perd jamais de vue l'observation de ses Loix, qui les fait observer à ceux qu'il gouverne, plus encor par son exemple que par son autorité: Un tel Souverain uniquement attentif à bien remplir le poste dans lequel il est placé par la Providence, ne cherchera point à s'agrandir par des voies injustes; il observera religieusement ses Traités, il sera fidèle dans ses Alliances, il entretiendra, autant qu'il lui sera possible, la Paix dans ses Etats, et avec ses Voisins, et en éloignera ce qui pourroit la troubler: Or qui ne voit que de tels sentimens, qu'une telle Conduite, sont des plus propres à procurer à ce Souverain l'estime, l'amitié & la faveur des autres Souverains, à faire fleurir ses Etats par tous les endroits dont ils seront susceptibles de bonheur & de prospérité, et à attirer la bénédiction & la protection du Roi des Rois & du Seigneur des Seigneurs.

De plus si la Religion regne véritablement dans le coeur du Souverain, elle l'engagera à s'intéresser sincèrement pour ses Sujets

Sujets

Sujets, à prendre toutes les mesures imaginables pour les rendre heureux, à les regarder en quelque manière comme ses Enfants, et à les traiter comme s'il étoit leur Père: ce qui ne pourra qu'engager les Peuples non seulement à se mouler sur son exemple, à répondre à ses vues par l'observation de ses Loix, à l'aimer, à le respecter, et à lui obéir: Mais qui peut douter qu'une telle correspondance entre le Souverain et ses Sujets, à laquelle la Religion sert de fondement, ne soit des plus efficaces pour produire les plus heureux effets, et procurer les plus solides avantages, dont un Souverain puisse jouir dans ce Monde?

Enfin il me reste encor à dire deux mots sur les avantages que procure, de cette vie, l'attente d'une vie à venir, dans laquelle j'ai fait consister le 3^e Point capital de la Religion: Comme ils sont des plus sensibles, je ne ferai presque que les indiquer, pour ne pas abuser plus longtems de votre patience, et je joindrai ici l'homme avec le Souverain, parce qu'ils y sont également intéressés.

1^o. Il ne se peut que le sentiment de l'immortalité de notre Ame, et la persuasion que Dieu nous a créés pour la possession d'un bonheur infini et éternel, ne nous donne de nous mêmes l'idée la plus haute, la plus noble, & la plus avantageuse, qu'il soit possible d'en concevoir; Et qui ne sait combien cette idée dans les Ames bien nées, dans des Esprits raisonnables est capable de produire d'heureux effets, en nous élevant au dessus des choses de la Terre, et des convoitises de ce Monde, et en fixant notre vue sur des biens incomparablement plus dignes de l'excellence de notre condition?

2^o. Comme les Hommes sont exposés par la Providence de Dieu, tant qu'ils sont dans ce Monde, à divers accidens fâcheux, de maladies, d'afflictions, de disette, d'oppression, de traverses, de pertes de leurs biens, et de leur liberté, de persécutions & de tourmens dans leur corps & dans leur Ame, qui sont comme incompatibles avec l'état de bonheur ici bas; le moyen le plus efficace pour soutenir & supporter tous ces maux avec soumission, avec tranquillité, et pour en adoucir même tout ce qu'ils peuvent avoir d'amer & de dur à la chair, c'est la pensée qu'ils finiront bientôt, & qu'ils seront suivis d'un état à venir de bonheur & de gloire, d'autant plus ravissant pour ceux qui y seront parvenus, par leurs souffrances & par leur soumission aux Ordres de leur Créateur et de leur Juge. C'est cette espérance qui a fait triompher les Saints, les Martyrs des supplices les plus cruels, dans la vue des biens infinis qui leur étoient réservés.

3^o. Comme l'état à venir a deux faces, l'une de récompense et de gloire, l'autre de peines & d'infamie, il n'y a pas de doute que la considération de cette dernière, ne soit pour bien des gens un frein des plus puissans pour les empêcher de s'abandonner à leurs passions déréglées, pour les éloigner des sentiers du vice qui mènent à la perdition, pour leur faire embrasser le parti de la Vertu, et les faire entrer dans les sentiers qui mènent à la félicité éternelle.

Enfin la vue et l'heure même de la mort si redoutable pour les pécheurs est pour le Fidèle qui espère une vie à venir une source de joies & de ravissements inexprimables. Comme il touche alors au dernier moment de jouissance des biens de cette vie, perdus à jamais pour lui, avec quelle satisfaction ne doit-il pas penser, qu'ayant moins travaillé à l'acquisition de ces biens fragiles, qu'à rechercher le Royaume de Dieu et sa justice, il va être mis en possession d'une félicité qui ne sera plus interrompue, & qui ne fera qu'augmenter à l'infini pendant toute l'éternité.

Concluons donc que celui qui croit en Dieu, qui le cherche et qui s'attend à en être récompensé, jouit même de cette vie de divers avantages des plus précieux; Comme je m'étois proposé de le prouver.

Quelque long que j'aie été, je sens bien qu'il s'en faut beaucoup que j'aie épuisé la matière; vous y suppléerez, Messieurs, par vos solides réflexions, qui serviront aussi à reformer les miennes.

Monsieur le Boursier Seigneur a dit qu'avant que la Religion Chrétienne fut connue dans le Monde, les hommes s'attachoient à l'étude de la Philosophie; ils cherchoient dans cette Science des conseils pour se bien conduire, des consolations contre les malheurs & des secours pour parvenir au bonheur; mais la Philosophie ne leur fournisoit sur tous ces articles que peu de lumières & de faibles secours. Dès que la Religion Chrétienne parut, d'abord quelle fut annoncée dans le Monde on trouva quelle ressembloit tout ce qu'il y avoit de plus solide dans les Sectes des Philosophes même les plus épurées, quelle y ajoutoit de nouvelles lumières & quelle soutenoit tout cela de plus solides motifs. On découvrit que la Raison, la Sagesse, & la Religion étoient parfaitement d'accord, c'est pour cette raison que la Religion fit de si grands progrès au commencement, et que les Philosophes eux mêmes

Sentiment de Mr. le Boursier Seigneur.

mêmes des plus éclairés, et en grand nombre la reçoivent avec tant d'empressement & tant d'avidité. Ils trouvent en effet dans la Religion toutes les connaissances dont ils avoient senti le besoin jusques là, sans pouvoir cependant y parvenir; elle éclaircit leur raison, elle l'étend, lui donne des forces et l'épure.

La Religion fait mieux connaître à l'homme la nature de son Ame, & la nature de Dieu; elle montre de quoi l'homme étoit capable, elle lui découvre sa faiblesse, la force de ses passions, et le frein qu'il pouvoit y mettre, par là elle lui procure le calme & la sérénité.

Elle lui fait connaître la valeur des objets, l'estime qu'il en devoit faire; elle lui apprend la manière de goûter les plaisirs de la vie sans regret & sans remord; elle lui enseigne à faire un bon usage de ses Facultés, & à les rapporter à leur véritable destination.

Elle gagne enior le cœur des hommes, parce que non seulement elle attache des récompenses aux bonnes œuvres, et à la vertu, mais de plus aux efforts qu'ils feroient pour vaincre leurs passions & pour régler leurs mœurs.

La Religion tend enior à la perfection de l'homme, outre les lumières qu'elle répand dans son Esprit, elle fait aussi impression sur son cœur, elle le remplit d'aversion pour le mal, elle lui donne des forces pour vaincre ses passions, elle l'anime aux grandes actions; elle lui découvre de nouvelles vertus qu'il n'auroit jamais connues par sa méditation.

Cette comparaison de la Philosophie & de la Religion, fait voir d'une manière bien évidente les avantages de la Religion; elle prouve démonstrativement que la Religion est l'ouvrage de la Divinité, fait pour le bonheur de l'homme. Mais si elle fait le bonheur de l'homme en général, elle fait aussi en particulier le bonheur du Souverain. Rien ne seroit plus misérable que le Prince & la Société, s'ils ne suivoient pas les maximes de la Religion.

Monsieur le Professeur D'Apples a dit que la Religion perfectionnée par la Révélation, avoit ouvert aux hommes deux sources de bonheur, elle avoit éclairé leur Esprit, et purifié leur cœur. La première source de bonheur qui confiste dans les lumières de l'Esprit se rapporte à Dieu, à soi même & aux autres hommes. La Religion nous a mieux développé la nature de Dieu, ses Perfections, et ses

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

relations avec les hommes. Avant la Révélation on connoissoit peu son origine & sa destination, on n'avoit pas de plus grandes lumières sur ce qui regarde les autres hommes: ils connoissoient qu'ils devoient vivre en Société & sans se faire du tort, il est vrai; mais outre que leurs lumières étoient bien bornées sur ce sujet, ils n'avoient pas de grands motifs pour les animer. La Religion a perfectionné ces devoirs, elle leur en a montré de justes & étendus, elle y en a joint de nouveaux; elle a aussi perfectionné le lien qui les unissoit.

Les avantages de la Religion par rapport au cœur se peuvent considérer pauppi relativement à Dieu, à nous mêmes & aux autres hommes. Elle a appris à joindre à l'extérieur les sentimens du cœur, et que ce n'est que lorsqu'ils sont ainsi réunis qu'ils sont agréables à Dieu. L'homme jouissoit auparavant d'une tranquillité fautive & seulement extérieure, la Religion lui a prouvé l'intérieure, en lui apprenant à ne pas se livrer à ses passions. Enfin elle a appris à aimer les hommes sincèrement & de bon cœur, & à se rendre par amour tous les services dont ils ont réciproquement besoin. A ceci tous connoîtront que vous êtes mes Disciples, si vous vous aimez les uns les autres.

Monsieur De Saint Germain ne s'est attaché qu'à faire voir les avantages de la Religion par rapport aux Souverains, et il en a développé deux.

Le Souverain est le plus à portée de jouir sur cette Terre des plaisirs, il est né dans le sein des délices, les plaisirs s'offrent de toutes parts à lui, rien ne lui manque pour se les procurer, & rien ne le gêne, rien ne l'arrête dans l'usage qu'il en fait. Cependant ces plaisirs sont emprisonnés, ils ruinent la santé, ils détruisent la réputation, ils dissipent les biens. Voilà de grands inconvéniens auxquels un Prince est exposé. Mais la Religion lui apprend à s'en garantir & à s'en délivrer: elle lui enseigne la manière de jouir des plaisirs sans remords; de les goûter sans craindre les douleurs qu'ils causent le plus souvent. C'est d'éviter les faux plaisirs, les plaisirs criminels, c'est d'user de ceux qui sont permis avec modération & sans excès. De plus la Religion lui offre de plus grands & de plus solides plaisirs, qui le dégoutent des faux plaisirs du siècle. Un Souverain donc s'il n'a point de Mentor, s'il est abandonné à lui même, aux séduc-

tion,

Sentiment de M. le Conseiller Desj. Germain.

seductions des flatteurs a plus besoin du secours de la Religion qu'un homme qui sera dans une condition moins élevée.

* Une autre considération qui mérite bien d'être posée, c'est que sans la Religion un Souverain est privé d'un plaisir que tous les autres hommes ont, c'est l'espérance. Un Souverain dans ce Monde rien a point, il a tout à souhait, la Religion seule la lui fournit; Considérons encor le Souverain dans un lit de mort, quel sort affreux que le sien, s'il n'a point d'espérance; aujourd'hui tout satisfait ses desirs; nombre de personnes sont occupées à exécuter ses ordres, & mettent leur gloire à les servir avec délicatesse, somptueux ameublements, trésors accumulés, rien ne lui manque de tout ce qui peut flatter la vanité, et l'ambition; ses plaisirs se dissipent, se varient, & se succèdent sans interruption. Tout cela est bien brillant; mais la mort met fin pour jamais à toutes ces délices, & n'y substitue rien qui puisse en réparer. ^{la p^{ro}te} Concluons donc que la Religion qui donne des espérances solides, d'un bonheur constant dans cette vie, & d'une félicité sans fin après la mort est d'un avantage infini pour un Souverain.

Sentiment de M.
l'Abbé pour le Seigneur

Monsieur l'Abbé pour le Seigneur s'est borné à parler de l'utilité de la Religion par rapport au Souverain relativement à son autorité. Sans Religion le Souverain seroit tenté de faire toujours sentir son autorité, et de ne l'employer que pour s'élever au dessus de tous ceux qui l'environnent, il seroit porté à traiter ses Sujets, comme étant d'une nature au dessus de la sienne, & cela parcequ'il ne voit rien au dessus de lui, ni rien qui l'égalé; il a la force en main, & rien ne lui résiste. Mais la Religion lui apprend que s'il est le Maître de ses Sujets, il a lui même aussi un Supérieur, infiniment élevé au dessus de lui, en lumière & en autorité; elle lui dictera de se conduire à l'égard de ce Maître, comme il veut que ses Sujets se conduisent envers lui. Ce Supérieur lui servira donc de modèle; il s'appliquera à connoître ce modèle, à s'instruire de ses Perfections pour les imiter. Il trouvera que Dieu est juste, il s'attachera aussi à rendre la justice. Dieu répand ses faveurs sur ses créatures, il se propose leur bonheur, & il les rend heureuse, de même en fera un Souverain qui prend Dieu pour modèle. Un Souverain sent qu'il offense son Maître, qu'il lui désobéit, par conséquent qu'il a besoin de miséricorde: Dieu en use envers

tous les hommes: de même en fera un Souverain à l'égard de ses Sujets, il ne punira pas chacune de leurs fautes, et il relâchera quelquefois la sévérité de la peine qu'ils méritent. L'avantage qui reviendra au Prince d'une telle conduite c'est que ses Sujets l'imiteront comme il imite Dieu, il est juste, bienfaisant, miséricordieux, ses Sujets le serviront aussi: on les verra rendre exactement au Prince ce qu'ils lui doivent, obéir fidèlement à ses ordres, ils auront à cœur ses intérêts, ils supporteront ses défauts; ils seront aussi exacts à pratiquer ces mêmes vertus à l'égard de leurs semblables; la paix donc, l'ordre, la justice, l'abondance et la joie regneront au milieu d'un Peuple si sage & si juste. ce qui procurera une satisfaction inexprimable au Prince qui dominera sur eux, & qui s'est proposé de les rendre heureux, ses desirs seront accomplis, leur félicité fera la sienne. Heureux donc le Prince qui en prenant Dieu pour son modèle a fait le bonheur de son Peuple & le sien. Cet avantage est l'effet de la Religion.

La Supériorité de la Religion révélée par dessus la Religion naturelle, par rapport à l'homme, se manifeste à tous les égards, mais particulièrement dans les afflictions. Les hommes souffroient par tempérament, par vanité, ou par héroïsme, mais sous la Religion ils sont animés à soutenir les plus rudes épreuves, & les plus grandes afflictions par l'espérance des récompenses, & la vue des récompenses est bien propre à diminuer le sentiment des maux, ou au moins à surmonter la douleur par l'espérance, qu'on se procure en les souffrant; des avantages, qui en dédommageront amplement.

Pour bien connoître les avantages de la Religion par rapport à l'homme, a dit Monsieur le Lieutenant Bailival Desbois, il faut distinguer les secours qu'il peut avoir avant que de connoître la Religion, d'avec ce qu'il ne peut point avoir d'ailleurs. Ce qu'il tire de la Religion seule, c'est ce motif, ce zèle à agir, plus grand que s'il n'avoit en vue que l'utilité, qui sans la Religion seroit le seul motif de ses actions. C'est à cet égard que la Religion déploie sa force, elle ne borne point son influence à des avantages grossiers, et extérieurs, elle agit encor sur notre ame, ou elle fait naître les sentiments les plus agréables dans le présent, et enfin elle promet des biens infinis après cette vie.

Sentiment de M. le
Lieut. Bailival De
Desbois.

Voions quel de ces deux motifs a le plus de force pour procurer le bonheur de l'humanité: ce bonheur dépend de la sûreté que la Société lui donne d'être à l'abri des maux & des insultes qu'il avoit à craindre de la malice des autres hommes, mais il y a bien d'autres maux auxquels la nature humaine est exposée, & contre lesquels la Société ne peut donner aucune assistance, ni aucun secours. Qu'est ce donc qui lui procurera la tranquillité dont il a besoin. C'est une croyance éclairée, l'espérance qui suit le soin que nous avons de conformer notre conduite à nos lumières, la crainte d'offenser celui qui est le Maître absolu de l'Univers & qui disperse les événements comme il le trouve à propos; tout cela donne une grande tranquillité, mais tout cela est le fruit de la Religion. Ce qui fait encor le bonheur d'un homme, c'est l'assurance qu'il a d'être secouru dans ses besoins, qu'on prévient ses infortunes, Mais l'utile motif seul d'un homme qui n'a point de Religion ne porte à agir qu'en vue d'être dédommagé, jamais il ne portera à prévenir les autres, et à les secourir sans espoir d'aucune récompense. Personne ne pourra compter en toute occasion sur les secours des autres que celui qui leur fera connaître le fond de son cœur plein de charité; disposition que la Religion seule fait naître & qu'elle soutient puissamment. L'utile donc comparé à la Religion, est sans force et inefficace. ce qui prouve combien d'avantages la Religion procure à chaque homme en particulier.

Ces avantages paraîtront encor mieux par rapport à un Souverain, si on le considère comme environné de ce prodigieux nombre de devoirs, dont il est chargé, qu'il ne remplira jamais sans Religion. Le Souverain doit donner une grande attention à ses Sujets, pour leur administrer la justice, pour faire regner l'ordre parmi eux, pour faire fleurir les arts & le commerce, pour entretenir l'abondance, pour maintenir la paix; pour remplir tous ces devoirs il ne faut point perdre de temps, mais être dans une continuelle vigilance. Le Souverain, dira-t-on, n'est pas appelé à tous ces soins il a des subalternes qui sont chargés de tous ces détails, et

il peut se reposer entièrement. Mais n'est ce pas au nom du Prince qu'ils agissent? ne remplissent-ils pas les fonctions qu'il devoit remplir lui même? & n'est ce pas à lui à répondre de l'usage qu'ils font de l'autorité & du pouvoir qu'il leur confie? Il faut donc que le Prince choisisse ses Ministres avec soin, il faut qu'il examine leurs talents, leur capacité, leur expérience, leur caractère; et quelles connoissances cela n'exige-t-il pas de lui? étude des Loix, des intérêts de son País, de ses Droits, de ses relations avec ses voisins, étude du cœur de l'homme: il doit être attentif à la conduite de ses Ministres pour savoir s'ils remplissent leur devoir, il faut qu'il démêle habilement les principes d'ambition, d'amour & de haine qui les font agir. Enfin plusieurs choses sont portées à lui & dépendent de sa décision, affaires de justice, affaires de police, affaires intérieures, affaires étrangères. Qu'est ce qui l'engagera à prendre tous ces soins, s'il ne dépendent cependant le bonheur de son Etat & par conséquent le sien propre? Le motif de l'utile ne le portera qu'à envisager sa satisfaction présente, & l'intérêt de ses passions l'emportera sur celui de ses Peuples & sur le sien même qui pourra être aperçu que dans l'éloignement. Au lieu que la Religion lui apprendra qu'il doit vaquer à tous ces devoirs, parceque Dieu lui en a imposé l'obligation: la persuasion ferme de ce qu'il a à espérer, ou à craindre le déterminera à y travailler avec zèle. Il est vrai que s'il compare cette multitude de devoirs avec ses forces, il s'apercevra que par lui même il est incapable de les remplir; La Religion dissipera encor les inquiétudes que la connoissance de son incapacité devoit lui causer, elle l'assurera du secours de Dieu, elle lui apprendra les moyens de l'obtenir; l'idée de la Bonté et de la Complaisance de Dieu le soulagera. Enfin l'idée qu'il donnera à ses Sujets de la régularité de sa conduite, dissipera le Prince d'une partie de ces soins. Rex justus velis, omnes justus volent. Chacun retiendra ses passions, et s'attachera à la vertu à l'exemple du Prince.

On voit par l'histoire de quelle efficace est sur l'esprit de

des Peuples cet attachement d'un Prince pour la Religion, & combien il est propre à faire son bonheur. Numa Pompilius eut à commander à un Peuple féroce, accoutumé au brigandage, au pillage & à la guerre; les Peuples voisins irrités contre les Romains leur faisoient une guerre continuelle. Mais si tôt que Numa fut élevé sur le trône il imprima à ses Sujets un grand respect pour les Dieux, il leur en donna lui même l'exemple, de même que de la douceur, de la bonté, de la justice, de l'amour du travail, de goût pour la paix. Cet exemple fit une si grande impression sur l'esprit de ces Peuples qu'on aperçut en eux un admirable changement de mœurs, comme si la Sagesse de Numa eût été une riche source, dont la vertu et la justice eût coulé dans l'esprit de tous les Peuples, et répandue dans leur cœur la même tranquillité qui regnoit dans le sien. Pendant tout le cours de son règne qui fut de 43 ans, on ne vit ni guerre, ni esprit de révolte, ni conspiration contre lui, soit que le respect pour sa vertu, ou la crainte des Dieux eût désarmé le crime; soit que la Divinité par une faveur particulière prit plaisir à le préserver de tout attentat qui auroit pu troubler sa joie.

On pourroit, en parcourant l'histoire, remarquer que plus les Princes ont été religieux, exacts à observer la justice plus aussi leur règne a été doux, heureux et tranquille. Henri IV en France, Edouard VI en Angleterre en sont de bonnes preuves. Je ne fais qu'indiquer ces exemples.

Sentiment de M. le Baron De Caussade.

Monsieur le Baron De Caussade a fait une réflexion sur ce que Monsieur le Professeur D'Apples avoit dit que la Religion n'avoit pas eu au commencement autant d'efficacité, comme elle auroit pu en avoir, à cause des préjugés dont les hommes étoient imbus, préjugés dont il est si difficile de se débarrasser; Il a trouvé qu'environ aujourd'hui la Religion ne produit pas d'aussi grands effets qu'on devoit en attendre, mais a-t-il dit, cela vient de l'éducation. On fait apprendre à de jeunes gens des principes de Religion par cœur, & sans qu'ils en comprennent bien le sens, ils sont environnés de domestiques pleins de défauts: les Pères et les Mères, les Maîtres, sont vicieux, et

ne cachent pas leurs vices, les jeunes gens suivent les modèles qu'ils ont devant les yeux, ils se fortifient dans ces habitudes, cela fait que la Religion n'a pas la force de les vaincre. On leur inspire aussi l'amour du Monde, on les presse, on les sollicite à s'y avancer. Il faudroit au contraire leur dire, qu'ils sont environnés de tentations, qu'il doivent apporter un grand soin dans le choix des Compagnies qu'ils veulent fréquenter, qu'ils ne doivent prendre pour modèle, que Jesus Christ.

Il faudroit sur tout prendre plus de soin de l'éducation des Souverains que l'on ne le fait ordinairement; il faudroit leur faire bien comprendre qu'ils ont besoin d'un plus grand nombre de connaissances pour bien remplir le poste auquel ils sont élevés, il faudroit leur dire que leurs vertus et leurs vices seront plus exposés aux yeux des hommes, qui les approuveront ou les blâmeront aussi avec plus de sévérité. Dites leur que si un Prince est vertueux, il sera plus estimable par sa vertu que par son rang: s'il est religieux, cela lui servira plus que de s'agrandir, sa gloire & son bonheur en seront bien plus grands & plus solides. Il faut lui montrer que son exemple influera sur ceux qui l'environnent, que par conséquent il sera responsable de leurs fautes, tout comme il méritera de grandes louanges s'il les porte à la vertu par son exemple. Apprenez lui qu'ils ont une tâche plus forte à remplir que le reste des hommes, qu'il est très dangereux pour eux de se livrer aux plaisirs, parce que ils auront beaucoup de peine à se refuser à ses attrait dans la suite, qu'ils y perdront un temps précieux qu'ils sont appelés à employer plus utilement, & qu'en fin il faudra rendre compte à Dieu de sa conduite, & recevoir de lui un sort éternel de félicité ou de desespoir suivant quelle aura été bonne ou mauvaise. Il n'y a donc rien de plus avantageux à l'homme en général et au Souverain en particulier que de s'attacher à la Religion, puisqu'elle procure la satisfaction la plus pure & la plus solide dans ce Monde, et un bonheur infini dans la vie à venir.

16
V^e Assemblée

La cinquième Assemblée s'est tenue le 15^e Decembre Elle a été composée de Messieurs Seigneux Bourguemaître DeBochat Lieutenant Ballival, Polier Recteur, Seigneux Boursiers, D'Apples Professeur, le Baron DeCaufade, Seigneux Apposeur, De St Germain Conseiller.

Monsieur le Comte a prononcé le Discours suivant.

Messieurs de Monsieur le Comte et M^r le Recteur Polier

Monsieur le Recteur, vous avez bien tenu ce que vous m'avez promis, en me parlant il y a aujourd'hui huit jours des avantages que la Religion procure, dès cette vie, à un homme qui en suit les préceptes. Vous avez rapporté vos réflexions à ces deux points. 1^o L'idée de la Religion & ce qu'elle exige. 2^o Les avantages qu'elle procure.

La Religion consiste à croire en Dieu & en Jesus Christ, à chercher Dieu, à le servir, et enfin à espérer de lui la vie éternelle; vous m'avez bien montré en détail ce qu'emportent ces trois Articles.

J'ai senti combien il est agréable d'acquiescer de connoissances sûres et utiles, telles que celles de la Religion, que cette étude procure la tranquillité d'esprit, & qu'en cherchant Dieu on trouve tout ce qui peut rendre heureux qu'on s'attire l'estime et l'approbation des hommes, qu'on détruit ses passions, qu'on conserve sa santé & ses biens; — qu'en travaillant à imiter Dieu, on devient semblable à lui, & on s'assure le témoignage de sa Conscience.

Vous m'avez fait comprendre qu'un Souverain qui suit cette conduite doit s'attendre à jouir plus particulièrement de tous ces avantages: ce que vous m'avez prouvé par l'exemple des Rois pieux du Peuple Juif.

M^r le Boursier Seigneux.

Monsieur le Boursier vous m'avez fait remarquer que la Religion Chrétienne rassembloit en elle tout ce qu'il y avoit de plus solide, de plus pur & de plus utile dans toutes les Sectes des Philosophes, et que c'est pour cette raison qu'elle fit de si grands progrès dans son commencement parmi les Philosophes mêmes.

M^r le Professeur D'Apples.

Vous, Monsieur, vous m'avez montré que la Religion a donné aux hommes une connoissance plus parfaite de Dieu et de ses perfec-

Perfections; qu'elle leur a appris à connoître leur origine, leur destination, & les relations qu'ils soutiennent avec les autres hommes.

L'idée sous laquelle vous m'avez peint le Souverain n'est, vous Monsieur De St Germain, m'a paru bien brillante; Et vous, Monsieur DeBochat, vous avez donné le correctif nécessaire à l'idée flatteuse que je me faisois de gouverner un jour.

Vous m'avez représenté un Souverain au sein des plaisirs; et Vous, Monsieur, chargé d'affaires.

Vous me l'avez montré content ses jours dans la joie et dans la volupté; Et Vous, Monsieur, vous me l'avez montré occupé du soin de rendre justice à chacun, de faire observer les Loix au dedans de son Etat, & à se faire craindre au dehors.

Vous m'avez fait voir une Cour empressée à favoriser et à augmenter les plaisirs du Maître; et Vous, au contraire, environné de personnes qui cherchent à surprendre sa crédulité, sa bonne foi & sa vigilance.

Vous me l'avez peint occupé seulement du soin de varier ses plaisirs; Et vous, Monsieur, devant étudier les caractères & les talents de ses Sujets.

Enfin, Messieurs, vous vous êtes parfaitement avoués des à me montrer, vous Monsieur, que la Religion procure les véritables plaisirs; et vous Monsieur, que l'attachement à la Religion diminue les peines & le travail d'un Souverain, ce que vous avez prouvé par l'exemple de Numa, qui eut un règne long, heureux et tranquille, parce qu'il fut religieux.

Vous, Monsieur, vous m'avez bien montré que le Souverain a Dieu pour son Maître, que comme il veut que ses Sujets suivent son exemple, il doit aussi avoir Dieu pour modèle de sa conduite: par là il n'usera point tyranniquement de son pouvoir; au contraire, il sera juste, bienfaisant, miséricordieux.

Monsieur DeCaufade vous m'avez bien convaincu que la plupart des vices proviennent de la mauvaise éducation.

Education, du mauvais exemple des Gouverneurs et des Maîtres, de la familiarité qu'on a avec les Domestiques, gens pour l'ordinaire vicieux, et vils esclaves des passions de leurs Maîtres.

Enfin, Meilleurs, plus je vous écoute, plus je sens les avantages d'une excellente mémoire; qu'il me seroit utile de retenir tout ce que vous avez dit sur la question proposée, et que je serois heureux d'avoir vos réflexions gravées dans le cœur! Je pourrois me flatter de posséder les avantages que vous m'avez détaillés, si j'avois le bonheur d'être toujours parmi vous. En m'instruisant vous me convaincriez de la nécessité de mes devoirs, des véritables avantages, de la solide gloire, du bonheur réel, et des plaisirs parfaits que la Religion procure pendant tout le cours de la vie à un homme qui en suit les préceptes.

Après ce discours on a mis sur le tapis la question que Monsieur le Comte avoit proposée il y a huit jours. Des avantages de la Religion par rapport à la Société. — Monsieur le Boursier Seigneux qui devoit parler le premier a ouvert la conversation par le discours suivant.

Meilleurs, l'on envisage trois choses dans le sujet de cette conférence. 1^o La nature de la Société Civile, 2^o L'insuffisance des moyens humains pour la rendre heureuse. 3^o La nécessité indispensable de la Religion pour assurer son bonheur.

La Société Civile est un assemblage d'hommes vivans en commun sous les mêmes Règles, dans la vue de se rendre réciproquement heureux.

Il s'en faut bien que ces hommes ne soient parfaits et que le bonheur qu'ils recherchent ne résulte nécessairement de leur caractère.

Ornés de Facultés excellentes, ils ont aussi des penchans dangereux et de violentes passions. Ils ont des besoins qu'ils multiplient, & des desirs presque sans bornes.

Libres, ils sont portés à abuser de leur Liberté, et à se soustraire à tout ce qui sont le joug.

Intelligens, mais rarement éclairés, parce qu'ils culti-

cultivent peu, & qu'ils écoutent moins encor la Raison — qui devoit leur servir de guide.

Passionnés pour le Bonheur, mais sujets aux plus funestes méprises dans le choix des moyens qui le procurent.

Foibles et Imparfails, mais sentant rarement leur imperfection, & souvent aussi audacieux que si tout leur étoit possible; aussi présomptueux que s'il manquait aucune lumière.

Enclins à aimer leurs semblables, mais pleins d'un amour propre encor plus vif, ne balançant jamais à se préférer eux mêmes, si non lorsqu'ils sentent qu'en faisant le bonheur des autres, ils assurent parfaitement le leur propre.

Les Hommes tels que je les dépeins, se proposent de s'unir avec leurs vices & leurs vertus: leur but est de se rendre heureux; ils prennent des précautions pour y parvenir. Examinons si elles sont justes & suffisantes.

Ils élisent un Chef qui les protège et qui les dirige: Mais ce Chef est homme comme eux; Il oublie souvent sa condition naturelle, et le but de la Supériorité qu'on lui attribue.

Ils se font des Loix: mais ils réussissent mieux à les faire qu'à les observer. Ces Loix ne sauroient tout prévoir, ni tout empêcher. Elles sont sujettes aux équivoques et aux interprétations. On les applique mal, ou on leur échape.

Ils arment ces Loix de peines et de récompenses, pour répandre tour à tour l'émulation et la crainte: Mais souvent une fausse compassion les désarme: souvent aussi l'intérêt et le plaisir les méprise.

Ces mêmes Hommes se trouvent unis par les liens du Sang, ou forment entr'eux de nouveaux engagements d'où résultent de nouvelles relations: mais ces liens sont plus ou moins respectés selon le caractère, les penchans, et l'éducation. Ceux qu'ils contractent eux mêmes se res-

sentent

ressentent bientôt de leur inconstance. Ils se lassent fréquemment de ce qu'ils ont désiré, et cherchent d'é luder la Loi que leur contrat leur impose, dès qu'elle leur semble trop dure, et souvent même par simple caprice.

Quelquefois ils appellent à leur secours, le Principe de l'intérêt public, que chacun subordonne au sien propre, ou, celui de l'intérêt particulier qui bien entendu devrait tendre au bien général: Mais chacun l'expliquant à sa manière, rien n'en peut fixer les incertitudes.

Qu'infererons nous de tout cela, Messieurs, si ce n'est l'insuffisance des moyens que les Hommes emploient pour guérir les maux qui les troublent, et les divisions qui les agitent.

Je cherche à leur défaut un moyen dont le Principe soit également juste, sensible et respectable pour tous les hommes.

Il faut que ce Principe soit irrésistible, que son Auteur soit parfait et immuable, en sorte que ni le Principe, ni ses conséquences n'aient aucune variation à craindre.

Il faut que ce Principe porte ses vues & son application au delà des craintes et des espérances mortelles.

Il faut qu'il offre des dédommagemens capables de l'emporter sur tous les sacrifices que nous pouvons faire en le suivant, ou qu'il fasse craindre des maux qui balancent tous nos plaisirs.

Il faut que ce Principe agisse sur le cœur, en y gravant un respect profond pour son Auteur, avec un goût et une préférence déclarée pour tout ce que cet Etre aime et approuve.

Il faut enfin qu'il soit tel qu'il impose à l'Homme et à tous les Hommes une obligation parfaite, et à laquelle aucun Homme ne puisse se soustraire, si tant est qu'il l'ose.

Où trouverons nous, Messieurs, ce principe simple, actif et commun à tous, ce principe si vaste & si respectable? Après mètre tourné de tous côtés, je le vois, enfin, dans la Religion. Reduisons le en peu de paroles.

Ce grand Principe est la croyance ferme d'un Dieu tout Parfait qui nous a créés, et de qui nous dépendons.

Celle d'une Ame immortelle qui a tout reçu de Lui, desti-

née

destinée à Lui rendre compte, et qui a tout à craindre ou à espérer de cet Etre auguste.

Celle d'une Vie à venir, ou cette Ame doit trouver pour jamais et sans retour sa peine ou sa récompense.

La Religion est le système qui étend et qui démontre ces vérités avec toutes celles qui doivent régler nos mœurs et fonder nos espérances.

Persuadez à l'Homme qu'il dépend absolument de Dieu, qu'il tient tout de Lui, qu'il a tout à en attendre. De cette seule persuasion naîtront l'obéissance, le dévouement, et les efforts pour se le rendre propice.

Il respectera dans les Souverains, ses Lieutenans, dans les Pasteurs ses Ministres, dans chaque Homme son image.

Tout ce que Dieu autorise, tout ce qui l'honore, tout ce qui étend sa gloire le remplira de vénération.

Il chérira tout ce qui maintient ou qui perfectionne l'ordre que Dieu aime.

Il regardera toutes les vérités de la Religion, comme autant de raisons de la Lumière éternelle, comme l'aliment de son Ame.

Tous les préceptes de sa Loi lui paraîtront inviolables, dès qu'il pensera que c'est la Sainteté d'un Dieu qui les dicte.

Persuadez de même à l'Homme l'immortalité et la destinée éternelle de son Ame, vous lui présenterez une perspective immense qui fait disparaître le Temps; vous détruirez en un instant tout le poids des peines qui le rebutent, et tout l'attrait des plaisirs qui le corrompent. Rien ne l'émeut, rien ne l'entraîne que ce qui peut rendre son Ame à jamais heureuse. Rien ne l'intimide que ce qui peut lui arracher de si grandes espérances.

Entrez dans les preuves des Perfections sublimes de l'Etre infini, vous êtes saisi d'admiration. Entrez de même dans les preuves détaillées et continuelles de sa Bonté, de sa Miséricorde, de sa tendre Affection pour ses Créatures: Sondes un peu la beauté et l'excellence de ses Préceptes; leur rapport avec la Nature de l'Etre tout Parfait,

leur

leur exacte proportion avec celle de votre Ame, combien ils sont propres à la rendre parfaite et heureuse. Dès lors ce n'est plus seulement votre Esprit qui est convaincu; c'est votre Cœur — qui est gagné par les motifs les plus doux et les plus touchans.

Ce Principe tiré de la Religion est sans contredit supérieur aux Loix et à la plus despotique Autorité; les Souverains et les Loix ne peuvent régler que l'extérieur, la seule Religion sait régir le Cœur.

Tout le Pouvoir humain va à peine et d'une façon très limitée jusqu'aux effets; la seule Religion corrige la Source qui les produit. Dès qu'elle soumet la volonté de l'Homme à celle de Dieu; dès qu'elle le porte à régler avec plaisir ses vues et ses intentions sur celles de son Créateur, Ordre, Sagesse, Bonheur, Harmonie; tout en découle.

Tel est le grand Principe de la Religion qu'en gouvernant la pensée et le sentiment, il donne aux Loix les plus sages le crédit et l'efficacité dont elles jouissent.

Sans elle on leur échapperait toujours, avec la Religion on ne pense jamais à leur échapper.

Sans elle les Rois seroient faibles au milieu de leurs Gardes, et peu affermis sur leur Trône.

Sans elle les Traités les plus solennels seroient sans cesse éludés.

Sans elle tous les Hommes vivroient dans de continuelles allarmes.

Elle seule donne une solidité entière à tout ce qu'elle autorise, et attache à toutes les relations de la vie une douceur et une sûreté parfaite.

Elle seule fait supporter les peines, les dégoûts, les sacrifices qu'imposent ou qu'exigent les devoirs qu'il faut remplir.

La Religion seule peut donner de la consistance aux établissemens humains, lorsqu'ils sont conformes à ses maximes.

Pour bien sentir la supériorité de ses avantages, on n'a qu'à les comparer avec ceux qui naissent des moyens humains, — quelques considérables qu'ils puissent être. On verra combien la Religion gagnera à ce parallèle.

Les

Les Loix humaines gouvernent par la crainte; & la Religion par l'amour qui est un motif infiniment plus actif, et plus étendu.

Les Loix humaines peuvent commander le devoir; mais la Religion peut seule le faire aimer, et inspirer le désir de le remplir.

Les Loix humaines supposent les Hommes méchans, et les laissent tels. La Religion les rend meilleurs & les anime sans cesse à le devenir.

Si la Religion ne change pas tous les Hommes, elle seule peut les changer tout à fait, et en change en effet plusieurs.

Si elle ne fait pas disparaître tous les vices, elle en diminue beaucoup le nombre; elle leur met un frein que tous les Souverains réunis ne pourroient y mettre.

La Religion prévient le libertinage d'Esprit, la profanation, l'impiété, qui, en manquant de respect pour Dieu, conduit si naturellement à en manquer pour les Souverains.

La sévérité des Loix peut bien forcer les Hommes à s'abstenir du mal; mais elle ne sauroit les porter à faire le bien.

L'abstinence du mal fait déjà à la vérité la sûreté — principale des Hommes: mais c'est la pratique des vertus qui fait toutes leurs douceurs.

Quelle autre autorité que celle de la Religion donnera à l'Homme cette résignation parfaite à la Volonté de Dieu, ce respect profond pour toutes les voies de sa Providence?

Cependant un Homme pénétré de ces sentimens sera toujours satisfait de son Sort, et ne fera aucune entreprise criminelle pour en sortir.

Cet Esprit d'acquiescement n'adure-t-il pas le Prince de la fidélité de ses Sujets, et chaque Individu de la tranquillité possession de ses biens?

Combien d'attentats, de troubles, de divisions ne cause pas l'orgueil, la vanité, l'ambition?

Cela étant à combien de maux ne met pas remède l'humilité, que la Religion seule peut inspirer?

Les

Les Loix permettent avec raison tous les moyens légitimes à ceux qui ont été offensés pour s'en prouver satisfaction, ou pour châtier les agresseurs. Mais il n'est pas possible d'en faire usage sans que l'animosité se fortifie.

La Religion offre un moyen plus court & plus sûr; c'est de pardonner. Quelle de ces Loix étouffe le mieux la discorde?

Quelles Loix répandent autant de calme, que la bonté, le support, une débonnairété habituelle, une compassion tendre et officieuse, une charité ardente?

Quoique nous ayons dit que les Loix humaines pourroient empêcher le mal, il est impossible qu'elles le fassent jamais — qu'imparfaitement. Elles en préviennent au plus les excès, mais non les dangereux acheminements.

Les Loix Civiles défendent le meurtre; mais interdisent elles le ressentiment et la haine qui dispose à nuire de mille manières?

Elles retiendront sur le larcin grossier; mais s'expliquent-elles sur mille détours subtils, ou il ne regne pas moins de mauvaise foi?

Elles puniront la calomnie; mais elles laissent impunie la médisance, et ne peuvent rien sur l'envie dévorante qui en est la source.

Elles flétriront de quelques peines les commerces vagues, les excès de licence, d'intempérance & même de luxe; mais inspireront-elles aux Hommes cette pureté de cœur si estimable; cette modestie si rare qui gagne les cœurs; cette tempérance soutenue, qui use avec une constante modération des biens & des plaisirs qui lui sont permis?

Elles interdisent le prodigue; mais exercent-elles la même sévérité sur l'avare?

Et pour indiquer l'article le plus sérieux, les Loix qui punissent le blasphème & le parjure, punissent-elles l'esprit de profanation, l'indifférence de Religion, le mépris du Culte public, de la Parole de Dieu; tant de discours indiscrets, qui sont des crimes, dès qu'ils violent par quelque endroit que ce soit le respect sans bornes qui est dû à sa Majesté Suprême?

Je

Je pourrais étendre beaucoup ces détails; mais ce que je viens d'exposer suffit pour montrer que la Religion est la vraie et la seule gardienne des Loix, de la vertu, de la Liberté et de la Paix.

Cela prouve encor que la plus saine Politique des Souverains seroit d'inspirer le goût de la Religion à leurs Sujets: d'avoir soin qu'elle leur fût enseignée purement, et qu'on en gravât profondément les maximes — dans leurs cœurs.

Ce n'est pas assez pour les Souverains que leurs Loix soient sages, selon les règles de la Politique: il faut qu'elles le soient aussi selon les maximes de la Religion. Elles seront toujours imparfaites, si elles n'en respirent la sainteté; si-elles ne tendent à l'affermir, si elles ne soutiennent les — Droits de Dieu; préférablement aux leurs propres.

Après de telles réflexions rien ne seroit plus convaincant que l'exemple. Entre deux Sociétés dont l'une vivroit dans l'anarchie, et l'autre seroit gouvernée par des Loix très sages, nous sentirions aisément la supériorité de cette dernière; et entre deux Sociétés dont l'une seroit conduite par la seule Sagesse humaine, et l'autre par les maximes du Christianisme, il y auroit autant de distance qu'entre le Ciel et la Terre.

La Société Civile seroit parfaitement heureuse, si la Religion étoit parfaitement pratiquée. Elle ne sera donc heureuse qu'à mesure que ses Membres approcheront de cette exacte pratique.

Concluons donc qu'à tous égards la Religion est la source du vrai bonheur des Sociétés, et que selon le langage de l'Écriture, Bienheureux est le Peuple duquel — l'Éternel est le Roi.

Ceux qui objectent que la Religion est une ruse de la Politique se jettent sur leurs propres armes. Ils conviennent par là même que la plus saine Politique ne peut rien fournir de meilleur au Genre humain.

En état ceux mêmes qui décréditent la Religion ne
sauront

de

sauvoient s'en passer pour être heureux. S'ils ne la cultivent pas pour eux mêmes, ils sont forcés de souhaiter qu'elle regne chez les autres.

Il n'y eut jamais d'erreur si fertile en heureux effets. Il n'est pas au pouvoir d'un Principe faux d'en produire de pareils. Si l'on ne peut nommer un seul inconvénient qui résulte de la Religion, il faut convenir que sa source est la vérité et la pureté même.

La confiance réciproque est le sceau du repos public; rien n'est capable de la faire naître et de la rendre solide, comme la Religion. Je ne puis vous nuire, je ne puis nuire à la Société, parce que la Religion que j'ai dans le cœur me le défend. Quelle sûreté pareille offre l'Irreligion?

L'homme est un composé de dignité et de vice. Sans dignité il ne seroit pas à portée de ce que la Religion a de grand, et sans vices, il n'en auroit pas besoin.

Le bonheur de la Société, a dit Monsieur De Bochat, consiste dans la sûreté qui y règne & dans les douceurs dont on y jouit. La sûreté y sera aussi grande, qu'elle peut l'être, si chacun remplit ses devoirs avec exactitude, si il y a de bonnes Loix, pour réprimer les désordres et le vice, & si ceux qui sont chargés de faire observer les Loix, y veillent avec soin, s'ils punissent ceux qui les violent, pour arrêter le mal dans sa source, et pour empêcher d'entraîner ceux dont le cœur n'est pas encore corrompu. L'on goûtera les douceurs de la Société, si ceux avec qui l'on vit sont empressés à se rendre réciproquement tous les services dont ils ont besoin, s'ils se rendent de bons offices, s'ils vont les uns les autres au devant de leurs desirs, s'ils entretiennent entr'eux un commerce dont l'amitié soit le lien. Mais qu'est-ce qui produira ce double avantage? Sera-ce l'utilité particulière? Non sans doute. Ni ce motif, ni les peines & les récompenses, ne suffiront pas pour engager le cœur, et pour le porter à remplir dans toute occasion, ses devoirs. On peut cacher ses fautes, on peut échapper aux peines si elles sont découvertes: on a d'ailleurs si peu de soin de récompenser, qu'un homme qui vivra dans une Société où l'on n'auroit point d'autre motif, que celui

qui

qui est tiré de l'utile, ne pourra avoir aucune espérance solide d'être en sûreté, et d'être à l'abri des insultes que des hommes méchans et envieux pourront lui faire. Il ne pourra pas non plus compter de jouir des douceurs de la Société, qu'autant que chacun trouvera son avantage à lui rendre service, et dès là quelle consolation peut-il avoir? ou plutôt dans quelle inquiétude ne doit-il pas être continuellement par la crainte d'être abandonné, s'il vient à tomber dans le malheur? Mais la Religion nous fait craindre de plus grands châtimens que ceux que les Hommes peuvent infliger, elle ôte l'espérance d'échapper à la peine si on manque à son devoir, parce qu'elle assure qu'on est toujours sous les yeux d'un Dieu qui voit tout, et qui étant parfaitement juste, veut donner à chacun la peine qu'il mérite. Elle assure aussi des récompenses si on remplit exactement tous les devoirs de sa vocation, parce que le Maître à qui nous avons à rendre compte n'est susceptible ni d'oubli, ni de passion, et qu'il est infiniment juste, tant et bon. Elle engage aussi tous les Hommes, à être complaisans, officieux, généreux, bienfaisans les uns envers les autres par la raison que Dieu nous en impose l'obligation, et que nous avons des récompenses infinies à attendre de lui, si nous suivons cette conduite. La Religion donc gagnant le cœur, & nous assurant qu'aucune action ni bonne, ni mauvaise ne sera mise en oubli, et que Dieu qui connoit les cœurs veut que nous soions remplis d'amitié & de bienveillance les uns à l'égard des autres, la Religion, dis-je, établit solidement le bonheur de la Société; et elle seule peut prouver cet avantage.

Si la Religion produit de si heureux effets ce n'est que lors qu'elle est simple, pure, sans mélange, en un mot telle qu'elle vient de Dieu: mais la Religion défigurée par l'ignorance et par la superstition produit les effets les plus dangereux; c'est la superstition qui a armé les chrétiens les uns contre les autres, & qui les a porté à employer le fer & le feu pour détruire ceux au bonheur de qui ils devoient travailler. C'est ce dont on a vu aussi beaucoup d'exemples parmi les Payens.

Il

Sentiment de M. le
Lieutenant-Général de
Bochat.

Il semble même que la Superstition de l'Eglise Chrétienne l'a emportée en cruauté sur l'Eglise Payenne, car jamais la Religion ne s'est arrogé le Droit de déposer les Princes comme a fait la Religion Catholique Romaine; jamais elle n'a établi des Dogmes aussi pernicious ni aussi tyranniques que l'a fait cette dernière, dont tout le système va à détruire ou à ruiner les Princes & les Peuples.

Il faut donc se faire de justes idées sur la Religion, prévenir les illusions ou il est facile de se laisser entraîner; car quand une fois l'abus de la Religion a commencé dans la Société, il s'est prouvé tant de formes, se cache sous tant de fautes qu'on ne peut remédier à ces maux qu'en remontant à la source, ce qui est très difficile de faire.

Si la Religion produit le bonheur de la Société, comme on vient de le prouver, il est que lorsqu'elle est épurée & dégagée de la Superstition. D'où il suit évidemment qu'il n'y a que la Religion Protestante qui puisse produire ces heureux effets; elle seule a secoué le joug de la tyrannie, a banni la Superstition & fait profession de ne recevoir pour règle de la foi & de sa conduite que la pure Parole de Dieu.

On objecte, a dit Monsieur Des^t Germain; que la Religion n'a pas toujours produit le bonheur de la Société, qu'elle a été la source de plusieurs guerres très sanglantes &c. Réponse. Ce n'est pas la Religion qui a produit ces désordres, mais le masque de la Religion, c'est l'ambition, l'avarice & autres passions des Princes qui se sont servis du prétexte de la Religion pour opprimer les Peuples, pour étendre leur Domination, ils ont regardé comme ennemis tous ceux qui ne pensoient pas comme eux en fait de Religion, & sur ce frivole prétexte ils se sont crus autorisés à leur faire la guerre et à ne rien épargner pour les assujettir, ou pour les opprimer. On en voit un exemple dans l'Empereur Charles Quint qui ayant entrepris la guerre contre les Protestans disoit en Allemagne que ce n'étoit pas une guerre de Religion, mais qui l'abusoit en Italie, pour se gagner le cœur des Peuples rempli de superstition & d'ignorance, & pour s'attirer la faveur du Pape.

Qu'on

Qu'on considère aussi les Croisades qui ont été entreprises — avec un si grand appareil de Religion, & auxquelles elle servoit de prétexte. Qui ne voit aujourd'hui qu'en les entreprenant les Princes ont agi directement contre leurs intérêts; qu'ils n'étoient que l'effet de l'avarice & de l'ambition des Papes qui cherchoient à éloigner les Princes de leurs Etats & à les affaiblir pour augmenter leur Domination.

Deux considérations serviront encore à faire sentir les influences que la Religion a sur le bonheur de la Société. Les Chrétiens ont des défauts, ils ont des passions, ils ont des vices. Dans cet état de corruption ou ils sont plongés qu'est-ce qui peut les assurer d'une bonne foi réciproque? Qu'est-ce qui servira de garant de la Fidélité d'un Magistrat dans l'exercice de son Emploi? Qu'est-ce qui obligera chaque individu à tenir ses promesses, ou à déclarer la vérité pour terminer les procès et les différends qui surviennent entre les Membres d'une Société? L'on n'a aucun moyen à mettre en usage dans tous ces différents cas que le Serment. Mais quelle force aura le Serment sans Religion? Aucune. Le Serment étant donc d'une absolue nécessité pour le repos la tranquillité et le bon ordre de la Société, et le Serment n'ayant aucune efficacité que celle qu'il tire de la Religion, il s'en suit que la Religion procure de grands avantages à la Société. L'expérience confirme ce que nous venons de dire, car le respect que l'on a pour le Serment est si grand que quoique les hommes soient fort corrompus, on a peu d'exemples de faux sermens & de parjure.

Si les Hommes entraînés par leurs passions commettent bien des fautes durant le cours de leur vie, s'ils se rendent coupables de quelques injustices, on voit le plus souvent que ils sont agités par des remords cruels aux approches de la mort; ces remords ne sont pas instructifs; ils les portent à réparer les désordres de leur conduite, à restituer le bien mal acquis, à découvrir des projets pernicious &c. D'où vient ce changement heureux, c'est de la pensée qu'ils vont bientôt paraître devant un Dieu clairvoyant, qui leur fera rendre

compte

compte de leurs actions, & dont la Sainteté & la Justice leur assigneront un sort proportionné à leurs oeuvres. Mais cette pensée c'est la Religion qui la fournit. La Religion donc est très avantageuse à la Société. On pourroit citer plusieurs exemples de ces conversions, et de ces restitutions que la Religion produit aux approches de la mort: je ne citerai que celui de Monsieur De Breteignè Gentilhomme de ce Pais. Pendant le tems qu'il commanda une Compagnie Suisse au service de la France, il trouva le moyen de faire passer sa Compagnie pour complete, quoiqu'elle ne le fût pas, et s'en tira la paie sur ce pied là. Etant près de mourir, il fut touché d'un vif repentir de sa faute, et ne voyant pas pouvoir en obtenir le pardon, à moins qu'il ne restituât au Roi de France ce qu'il avoit tiré de lui de trop, il calcula aussi exactement qu'il lui fût possible ce à quoi pouvoit monter la paie des passevolans qu'il avoit eu; et il envoya cette somme au Roi, qui ne voulut pas l'accepter, et qui dit en la lui renvoyant qu'il voudroit que tous les Capitaines de son Royaume eussent autant de délicatesse que lui.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

Comme la Superstition produit des effets si différens de ceux de la Religion, et que cependant on les confond souvent l'une avec l'autre, il faut, a dit Monsieur le Professeur D'Apples, connoître les différences qu'il y a entre la Religion & la Superstition pour ne pas s'y méprendre. Voici les principales. La Superstition aime les ténèbres, les cachettes, l'ignorance, elle n'aime point l'examen, et elle ne peut le soutenir. La Religion au contraire, soit la naturelle, soit la Chrétienne, aime la lumière, et l'examen, et elle le recommande; plus elle est recherchée, examinée, plus elle paroît belle. La Superstition aime la pompe et le faste, c'est par là qu'elle cherche à faire impression sur le coeur; mais la Religion aime la simplicité. La Superstition est accompagnée du faux zèle, de la cruauté, de la persécution; mais la vraie Religion supporte les foibles, elle aime la tolérance, elle est un moyen de réunion par la charité. On voit par là qu'autant que la Religion vraie et pure est propre au bonheur de la Société, autant

est-elle

la Superstition, ou la Religion mêlée de Superstition y est opposée. C'est elle qui a donné l'idée de l'Inquisition et qui en a prouvé l'établissement sous Ferdinand V, dit le Catholique, Roi d'Espagne; et il n'est personne qui ne sache combien ce Tribunal est contraire à la sùreté de chaque particulier, à la douceur de la vie; en un mot combien il est tyrannique et antichrétien.

Pour faire sentir combien la Religion contribue au bonheur de la Société, je ne la considérerai, a dit Monsieur l'Abbé de Seigneux, que du côté des connoissances ^{Sentiment de M. l'Abbé de Seigneux.} qu'elle procure sans toucher aux Dogmes. Avant que la Religion eût été révélée les hommes avoient peu de connoissances, soit sur ce qui regarde la Divinité, soit sur leur sort à venir, soit même par rapport à ce qui regarde la vie présente; cela paroît par l'exemple des Législateurs, qui, quoiqu'ils fussent de grands Génies, quoiqu'ils eussent beaucoup réfléchi sur ce qui étoit propre à procurer le bonheur de la Société, n'ont pas laissé d'établir des Loix très imparfaites. La Religion apprend à connoître l'Etre suprême, elle engage à lui obéir par tous les motifs les plus puissans sur le coeur de l'homme, l'amour, la reconnaissance, l'espérance et la crainte. Les Loix humaines ne font qu'empêcher le mal, mais elles ne vont pas jusqu'à engager à faire le bien. Elles laissent dans leur force plusieurs passions funestes aux repos des hommes; mais la Religion porte par tout son efficace, elle éteint les sentimens de vengeance, de jalousie, d'envie, elle gagne le coeur, elle le soumet à son empire; elle veut qu'on étouffe ses passions, & qu'on fasse du bien même à ses ennemis.

Monsieur le Bourguemaître Seigneux a ajouté, qu'il étoit ^{Sentiment de M. le Bourguemaître Seigneux.} surprenant que la Religion toute destinée au bonheur de l'homme, qui a une si grande efficace sur son coeur, comme on vient de le montrer, il est surprenant, dis-je, que cette Religion fasse si peu d'effet. Cela vient sans doute de ce qu'elle est peu connue, par ceux là même qui en font profession, cela vient encore d'un caractère dur et grossier de bien des gens, qui n'agissent que par la crainte, des peines présentes, ils sont in-

sensibles.

insensibles au noble motif de l'amour et de la reconnaissance & ne sont point touchés des maux qu'ils ont à craindre pourvu qu'ils soient éloignés.

Il a répondu à cette objection par laquelle on charge la Religion d'avoir produit beaucoup de désordres, de guerres &c. dans le monde, en disant que chacun s'est fait une Religion à sa mode, et conforme à ses inclinations; les passions des Docteurs de l'Eglise n'ont pas cessé sitôt qu'ils ont embrassé la Foi; ces passions auroient produit les mêmes désordres, s'ils fussent demeurés dans l'ignorance, ou tout au plus ont-elles eu occasion d'élater par le rang que les Docteurs occupoient, et parce qu'ils ont fait servir la Religion de prétexte pour autoriser leurs passions, leur orgueil, leur ambition, leur avarice, ou leur sensualité.

Sentiment de M. Le Recteur Polier.

Monsieur le Recteur Polier a proposé plusieurs objections qu'on fait contre la Religion et y a répondu. Les voici. — 1^o Obj: Le plan de la Société fondée par la Religion, est une Société en idée; jamais il n'y en eut de telle. Les avantages & le bonheur de la Société, ne sont pas le fruit de la Religion, ils sont plutôt une suite des vices qui y règnent; le luxe, la bonne chère &c. sont des avantages très réels pour la Société, la Religion ne les procure point, c'est le vice. C'est là la première objection des Libertins. Réponse. Pour répondre à cette objection, il faut montrer en détail tous les avantages que la Religion procure à la Société, qui ont été détaillés ci devant en grande partie, et prouver ensuite que ce sont de véritables avantages, et que ceux que le vice procure à la Société ne sont pas tels, que ce ne sont que des avantages faux et trompeurs. Le luxe, par exemple, n'est point nécessaire au maintien de la Société, elle peut s'en passer. Le commerce et les arts ne contribuent qu'à la prospérité apparente de la Société: une Société qui en seroit privée seroit plus heureuse. Je ne pousse toutes ces considérations, & je n'en indique point d'autres, parce que chacun peut le faire.

2^o Obj: La Religion Juive établie de Dieu, est-elle rendu le Peuple Juif plus heureux, dans le Desert, dans la terre de

Canaan

Canaan, sous les Juges, sous les Rois, ils n'ont pas été plus heureux dans le temporel. Ils ne suivoient pourtant point d'autre Loi que celle de la Religion, que celles qu'ils avoient reçeu de Dieu. Il faut excepter Salomon sous le regne de qui le Peuple fut plus heureux, parce que les arts, le commerce & l'abondance fleurirent extrêmement. Réponse. Quoique Dieu eut donné des Loix à son Peuple, il ne s'en suit pas qu'il les ait pratiquées: l'histoire nous apprend au contraire qu'il les a violées très souvent, & que ça été là la source de tous leurs maux; leurs guerres, leurs oppressions, la famine, les maladies, tout cela étoit une suite de leurs désobéissance; au lieu que d'abord qu'ils rentroient dans leur devoir, ils jouissoient de la paix, de tranquillité, d'une santé ferme & d'une heureuse abondance. Dieu en leur donnant ses Loix, n'avoit pas voulu les contraindre par la force à leur observation, mais les laisser en liberté: afin qu'ils apprissent par leur propre expérience, combien peu ils avoient de force et de lumières pour se prouver le bonheur.

3^o Obj: Jésus Christ, disent enuor les Libertins, qui est venu établir la Religion Chrétienne, n'a pas voulu se mêler de reformer les abus de la Société. Réponse. Il est vrai qu'il n'est pas venu reformer les abus, ni prescrire les devoirs de Magistrat, &c. Mais il est venu établir des principes, qui romptroient la Société dans son lustre, s'ils étoient réduits en pratique. Si la Religion Chrétienne n'a pas paré aux désordres de la Société, comme on suppose quelle auroit pu le faire, on ne doit point lui en imputer la faute, mais uniquement aux passions des hommes qui ont abandonné la Religion, — Les passions des Princes, leurs dérèglemens, leur ignorance ont introduit plus de désordre dans la Religion qu'il n'y en avoit auparavant. Constantin le Grand introduisit la pompe dans le Culte extérieur, par là il en diminua la solidité et la bonté: On crut que c'étoit l'essentiel de la Religion, on s'y arrêta, et on négligea les vertus qui combattoient les passions & les préjugés. Sous quelques Empereurs la Religion fit plus de progrès, elle eut plus de sectateurs, mais moins de vrai fidèles.

parce qu'ils eurent plus à coeur l'extérieur de la Religion que ce qui en fait l'essence. Nous concluons donc que ces objections nebranlent point la vérité qui vient d'être établie, c'est que la Religion procure des avantages infinis à la Société, - quelle en est le fondement, et quelle en fait tout le bonheur.

Sentiment de M. le Baron de Caussade.

Je ne combattrai pas ici, a dit Monsieur le Baron de Caussade, l'opinion de M. Bayle qui soutient qu'une Société d'Athées pourroit subsister, pourvu qu'on y multipliat les lois pénales; mais chacun sera obligé de convenir, et M. Bayle lui-même qu'une Société qui seroit conduite par la Conscience dont tous les Membres seroient profession de croire un Dieu, et une vie à venir, que cette Société, dis-je, seroit plus durable, plus tranquille & plus heureuse que celle qui ne seroit composée que d'Athées; ce qui fait déjà voir avec évidence que la Religion procure un grand avantage à la Société.

Les désordres qu'on a attribué à la Superstition sont plutôt des effets d'un manque absolu de Religion, ils sont plutôt dus à un entier Antichristianisme; ainsi on ne peut ni on ne doit en rendre la Religion Chrétienne responsable puisqu'ils sont entièrement contraires aux maximes qu'elle recommande. Peut-on attribuer à la Religion de Jesus Christ l'horrible massacre de la St. Barthelemi, ni la fureur du Pape Grégoire XIII qui pour marquer combien il approuvoit ces abominations fit frapper une médaille pour en conserver la mémoire, & pour faire connoître à la Postérité l'esprit antichrétien dont il étoit animé? Qui reconnoitroit dans la conduite de ce Pape l'esprit et les maximes de Jesus Christ? Tous ces désordres ne prennent leur source que dans l'envie qu'on a de s'agrandir, desir qui devient si violent qu'il fait oublier toutes les règles de la Religion.

Tout Souverain doit être en garde pour empêcher la Superstition de faire des progrès, il est plus aisé d'empêcher le mal de s'introduire que de le chasser.

Je finis en assurant que la Religion est tout aussi utile à une Société qu'à une Famille seule, pourvu qu'on la suive.

VI.

VI^e Assemblée.

La Sixième Assemblée s'est tenue le 23^e Décembre 1722. Voici les noms des Membres qui y ont assisté. Messieurs Polier Recteur, Seigneux Boursier, Seigneux Aboiseur, Baron De Caussade, Polier De Saint Germain Conseiller, Monsieur le Comte, aiant invité à être Membres de la Société Monsieur le Conseiller De Cheseaux et Monsieur son Fils, ils s'y sont rendus tous deux.

Ensuite Monsieur le Comte a fait la recapitulation de la Conférence précédente par le Doyen.

Messieurs. Votre Conférence de Samedi dernier a roulé sur les avantages de la Religion par rapport à la Société. Vos excellentes réflexions sur cette matière ont également éclairé mon esprit et gagné mon coeur.

Discours de Monsieur le Comte.

Comme vous avez extrêmement approfondi cet important sujet, ma mémoire n'a pu me rappeler tout ce qui a été dit, mais ce qui m'a échappé lorsque vous l'avez prononcé de vive voix, je le retrouverai dans le Protocole de la Société que je me propose de relire avec soin. Je ne vous parlerai à présent que de ce qui m'a le plus frappé.

La comparaison qui a été faite des Loix humaines et de la Religion m'a bien fait sentir l'imperfection et la faiblesse des Loix, de même que l'excellence de la Religion, et sa force sur le coeur des hommes.

J'ai compris aussi quelle nâ cette Source que parce qu'elle vient de Dieu, qu'il faut donc bien prendre garde de n'y rien ajouter, & par conséquent que la Religion Protestante qui est la plus pure de toutes produira sûrement le bonheur de la Société.

Il n'en est pas de même de la Religion Catholique, elle est remplie d'inventions humaines, elle est fondée sur la Superstition et sur l'ignorance, elle se soutient par la crainte, et au lieu d'avoir en vue le bonheur de la Société, elle n'a pour but que l'autorité & les richesses des Ecclesiastiques.

J'ai vu dans l'Histoire plusieurs exemples de cet esprit d'ambition et de tyrannie de l'Eglise Romaine, mais ceux que

Vous

Vous m'avez réitérés sont des plus Vrapans. Les Croisades n'ont été faites, et l'Inquisition n'a été établie que pour donner lieu au Pape de s'agrandir, et pour affermir son autorité. Enfin le massacre de la Saint Barthelemi approuvé par le Pape Grégoire, mais que bien de quel esprit cette Eglise est animée, et montre qu'au lieu de faire le bonheur de la Société, cette Religion en fait la ruine.

L'exemple de Monsieur De Breteigné prouve d'une manière convaincante, quelle est l'efficacité de la Religion pour porter les hommes à remplir tous leurs devoirs. Elle les fait penser qu'ils ont à rendre compte de toutes leurs actions à Dieu — qui sait tout; elle leur met devant les yeux les peines et les récompenses qu'ils ont à attendre. La crainte donc la plus forte et le desir le plus vif les déterminent à ne pas s'écarter de leur devoir, ou à réparer leur faute s'ils l'ont négligé.

Après ce Discours on a lu une Pièce de Mons^r l'Abbe de S^t Pierre, qui a pour titre observations sur l'Essentiel de la Religion; on la trouve au Tome onzième de ses ouvrages Politiques page 1 jusqu'à la page 31. En voici un Abrégé qui suffira pour être au fait des remarques de la Société.

Nous ne saurions point en quoi consiste l'essentiel de la Religion si Jesus Christ ne nous l'eût déclaré dans deux endroits de son Evangile. L'un où il recommande l'amour de Dieu et l'amour du Prochain en S^t Matthieu XXII. 40. où il dit expressément: C'est dans ces deux commandemens que consiste toute la Loi et les Prophètes. Le second Matthieu VII. 12. où il recommande l'amour du Prochain — pour plaire à Dieu, & où il dit, car c'est là la Loi et les Prophètes.

Entendons ici par l'essentiel de la Religion, d'un côté ce qu'il faut nécessairement pratiquer, et de l'autre ce qu'il suffit de pratiquer exactement pour plaire à Dieu, pour éviter l'Enfer, et pour obtenir le Paradis.

Il nous étoit très important d'avoir une règle sûre pour

Abrégé de la Dissertation
de M^r de S^t Pierre sur
l'essentiel de la Religion.

pour discerner ce qui est nécessaire & ce qui suffit pour le salut, de ce qui n'est pas nécessaire, & de ce qui ne suffit pas; c'est ce qu'aucune Religion excepté la Chrétienne n'a éclairci parfaitement.

Il faut bien faire attention que dans les passages que nous avons cités Jesus Christ ne dit pas: C'est en cela que consiste la plus grande partie de la Loi et des Prophètes, au contraire pour éviter toute équivoque il dit dans un de ces passages toute la Loi, ce que j'explique par l'essentiel de la Loi, de la Religion, la condition essentielle pour obtenir la béatitude éternelle. Si cette Loi si simple & si courte renferme toute la Loi & les Prophètes, elle doit renfermer tous les moyens nécessaires pour arriver à la béatitude éternelle, de même que pour être heureux sur cette Terre, ce qui est le but que l'Être sage et bien-faisant s'est proposé.

On va voir par les éclaircissemens suivans que l'observation de cette seule Loi de la charité bienfaisante envers le prochain pour plaire à l'Être infiniment bien-faisant nous rendroit la vie présente heureuse, et nous assureroit la béatitude, et par conséquent atteindroit parfaitement au but de tous les commandemens qui sont dans la Loi de Dieu, et qui sont répétés dans les Prophètes.

La grande étendue de cette Loi, que quelques uns appellent la Loi de la charité envers Dieu et envers les hommes, qui en démontre la sublimité; et cette sublimité est une démonstration que la Religion de Jesus Christ est la seule véritable.

1^{er} Eclaircissement. Si vous faites toujours pour votre Prochain, tout ce que vous voudriez qu'il fit pour vous, si vous étiez à sa place & lui à la vôtre, vous ne feriez jamais rien contre lui de ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous. Par là vous observerez toujours tous les commandemens de Dieu qui sont des défenses de nuire à personne. Si vous voulez toujours faire du bien aux autres, vous ne voudrez jamais leur faire du mal.

Les

Les Philosophes nous avoient donné ces deux règles de Morale, *Declina a malo, Fac bonum*, mais ils ne nous apprennent pas en quoi consistoit le bien et le mal; au lieu que la Raison de concert avec la Révélation nous apprend que le bien, c'est tout ce que nous désirons que les autres fassent pour nous, et le mal tout ce que nous craignons que les autres fassent contre nous.

2^e. *Eclaircis.* En observant cette Loi de bienfaisance pour plaire à Dieu, et pour obtenir le Paradis, vous observerez la Loi de l'amour de Dieu, puisque vous travaillerez pour lui plaire. D'ailleurs on ne peut regarder Dieu comme Auteur du Paradis & de l'Enfer sans le reconnaître comme infiniment puissant, juste, bienfaisant, et digne de notre reconnaissance, d'autant plus que pour toute Loi il ordonne aux autres hommes pour obtenir la béatitude, de faire pour nous tout ce qu'ils font pour eux mêmes.

3^e. *Eclaircis.* De là il suit que toutes les pratiques qui tendent de quelque manière que ce soit, à nous conduire à l'observation de ce précepte de charité mutuelle, sont estimables, & que celles qui nous y conduisent par le chemin le plus facile, le plus court, et qui nous le font observer d'une manière beaucoup plus parfaite, sont de beaucoup les plus estimables.

De là il suit que celui qui fait des aumônes, et de grandes aumônes fait beaucoup mieux que celui qui prie Dieu pour les besoins des malheureux; qu'il vaut mieux procurer un grand bien qu'un petit, et à un grand nombre de personnes qu'à un petit nombre.

De là il suit que les crimes sont grands à proportion qu'ils sont injustes, et qu'ils s'éloignent du commandement de faire du bien, et à proportion que le mal physique, la douleur, la peine, & le chagrin que l'on cause aux autres est grand, durable, et qu'il regarde un plus grand nombre de personnes: il suit encore que la faute est petite à proportion que le mal physique que l'on cause est petit, et qu'il est plus facile de le réparer.

4^e. *Eclaircis.* De ce principe, il ne faut pas faire à un autre, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, il suit qu'il ne faut pas être ingrat sur les services, sur les offices, sur les bienfaits, sur les soins-obligeans &c. Qu'il faut rendre ce qu'on vous a prêté; qu'on doit plus à ceux de qui on a plus reçu; qu'ainsi on doit plus à son père et à sa mère qu'à personne; que vos parents, vos amis, votre femme, vos enfans, vos voisins &c. dont vous pouvez recevoir le plus de bien sont ceux envers qui il faut particulièrement pratiquer le précepte de la charité bienfaisante; que vous devez faire pour eux plus qu'ils ne sont pour vous de peur de leur être redevable. Qu'il faut être non seulement juste envers eux, mais plus que juste c. à d. bienfaisant; il faut donc être Mari, père et bienfaisant, voisin, Citoyen, Sujet, Roi, Souverain juste et bienfaisant &c. Parce qu'il n'est rien dû à celui qui n'est que juste; mais il est dû quelque récompense à celui qui est non seulement juste, mais encore bienfaisant; et c'est particulièrement la récompense éternelle que Dieu promet à ceux qui pour lui plaire sont occupés durant cette vie, de la pratique de la charité bienfaisante.

5^e. *Eclaircis.* C'est un merveilleux avantage que d'avoir dans une Loi si courte, une règle sûre pour décider tous nos doutes sur tous les partis que nous avons à prendre dans la conduite de notre vie.

Quand un Juge, un Ministre d'Etat ont cette règle devant les yeux ils sont bientôt déterminés à s'appliquer à ce qui peut délivrer le plus faible de l'oppression, ou faire de plus grands biens à un plus grand nombre de familles, à préférer les maux de la paix, aux maux de la guerre. Cette Loi s'adresse au Souverain, comme au Sujet; elle lui ordonne de faire pour l'augmentation du bonheur de ses Sujets, des Loix non seulement justes, mais encore très avantageuses, telles qu'il voudroit qu'elles fussent faites, s'il étoit lui même Sujet. Ainsi les Souverains, les riches, ont plus de moyen que les autres hommes d'exercer la bien-

bienfaisance & par conséquent d'obtenir le Paradis.

L'Auteur se propose ensuite quelques objections, savoir celle d'un criminel qui demande au Magistrat d'être abroué, d'un homme qui demande à un autre tout son bien, et d'un esclave qui demande la liberté, sous le prétexte de ne pas faire à autrui, ce qu'on ne voudroit pas qu'on fit contre nous, et de faire pour les autres, tout ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous. Il répond à ces objections en rapellant deux principes qu'il a posés, savoir qu'il faut faire le plus grand bien qu'il est possible, et qu'on est obligé d'en faire plus particulièrement à ceux de qui on a le plus reçu ou de qui on peut recevoir le plus. et enfin il dit que l'exécution du commandement de Dieu doit toujours se faire selon l'ordre de la prudence et de la justice, parceque Dieu ne peut pas commander le desordre et l'injustice.

Ensuite l'Auteur applique ces règles à l'éducation des enfans; il voudroit que les Précepteurs eussent toujours cette règle devant les yeux pour procurer à leurs Disciples les instructions les plus utiles au bonheur de la Nation, et pour leur faire remplir un jour tous leurs devoirs avec joie. Il voudroit qu'on répétât ces maximes de la bienfaisance pour plaire à Dieu aux enfans & qu'on leur apprît à en faire une continuelle application. Vous diriez vous, si vous étiez Père, que vos enfans vous désobéissent et qu'ils vous chagrinent. Obéissez donc exactement à tout ce qu'ils vous commandent, si vous voulez être juste. Songez quelle sera la punition des injustes. Vous souhaitez aussi que vos Parents vous fassent du bien, & qu'ils vous procurent des agrémens; vous aussi prévenez les par vos complaisances, par vos attentions, et par là vous deviendrez bienfaisant à leur égard et vous obtiendrez le Paradis. Il dit qu'on ne sauroit trop répéter ces principes aux enfans, qu'il faut le joindre à l'idée du Paradis, qu'étant ainsi affermi par une longue répétition, il deviendra suffisant pour les ramener par la douceur, à s'aquiescer de tous leurs devoirs et même avec le plaisir que donne une grande esperance.

Enfin l'Auteur voudroit qu'on multipliât dans chaque Etat les confexemes de morale, et qu'on inculquât ces vérités dans l'esprit de tous les Sujets, parcequ'ils seroient tous heureux en les pratiquant.

M. Polier

Monsieur le Recteur Polier a dit que les principes que M. De S^t Pierre établit pour être l'essence de la Religion lui sont effectivement essentiels, mais qu'ils n'en composent pas toute l'essence, qu'il faut y joindre la croiance et la persuasion des vérités que l'écriture sainte nous enseigne comme nécessaires pour obtenir, que Jesus Christ a renfermé dans ce passage: C'est ici la vie éternelle de te connaître pour le seul vrai Dieu, et Jesus Christ que tu as envié. Il paroît que M. De S^t Pierre n'entend par l'essentiel de la Religion, que ce qui est essentiel à la pratique, car dans la suite de son Discours il parle aussi de la croiance des vérités.

Sur ce que M. De S^t Pierre dit, que les crimes sont grands à proportion du mal physique, de la douleur qu'ils causent et que le mal moral est petit, à proportion que le mal physique est petit &c. Monsieur Polier qu'il y avoit des crimes énormes qui ne causoient cependant point de mal physique au prochain, tels que sont le blasphème, l'impieété, le mépris pour la Religion & d'autres.

M. De S^t Pierre aiant dit, qu'il n'est rien dû à celui qui n'est que juste, mais il est dû une récompense à celui qui est juste & bienfaisant; Monsieur Polier a remarqué que Dieu promet une récompense à ceux qui pratiquent ses commandemens, que celui qui obéit à Dieu a droit d'y prétendre, et que la justice est autant recommandée de Dieu que la bienfaisance, et qu'il ne faut pas négliger une de ces vertus pour pratiquer l'autre.

Sur ces mots, les Rois, les Princes, les riches ont plus de motifs que les autres hommes, d'exercer la bienfaisance, et par conséquent d'obtenir le paradis, Monsieur Polier a remarqué que chacun peut être bienfaisant dans sa situation, & que ce n'est pas par la quantité de ce que l'on donne, que Dieu décide qu'on est bienfaisant; mais par les dispositions du cœur avec lesquelles on donne: que ces paroles paroissent contraires à ce que dit Jesus Christ, qu'il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume des Cieux: que cependant elles ne sont point opposées.

Polier

opposés, puisque Notre Seigneur parle de ce qui arrive aux riches, qui pour l'ordinaire exposés à plusieurs tentations y succombent & se privent par là du Paradis, au lieu que M^r. De St. Pierre ne parle que des moyens que les riches ont pour exercer la-bénéfissance & pour se rendre agréables à Dieu.

Sentiment de M^r. l'Abbé de
Seignaux.

Monsieur l'Abbé de Seignaux a remarqué contre M^r. De St. Pierre, qui dit que nous ignorerions l'essence de la Religion si Jesus Christ ne nous l'eût enseigné, il a remarqué, dis-je, que Dieu en créant l'homme lui avoit donné une révélation proportionnée à l'état où il se trouvoit, qu'en la suivant cette Révélation il s'attireroit la faveur de Dieu; que cette Révélation a été renouvelée, & perfectionnée sous la Loi; que parler comme M^r. De St. Pierre c'est accuser Dieu de nous avoir caché cette Loi, jusques sous l'Évangile.

L'idée que M^r. De St. Pierre donne du juste, en disant qu'il consiste à ne point faire contre les autres tout ce que nous ne voudrions pas qu'on fit contre nous, et à faire pour les autres tout ce que nous voudrions qu'ils fissent en notre faveur, cette idée n'est pas exacte, parce que les passions nous trompent, et nous font quelquefois souhaiter des choses qui sont contraires à nos véritables intérêts, des choses contraires à l'ordre; qu'ainsi les Hommes avoient besoin d'une règle fixe, qui déterminât clairement ce qu'ils devoient faire en chaque circonstance, et que la Religion Chrétienne nous donne de secours admirables sur cela, et nous fournit toutes les lumières dont nous avons besoin.

Sentiment de M^r. le Con-
seiller De Chezeaux.

L'essentiel de la Religion, a dit Monsieur le Conseiller De Chezeaux, ce qui en est le but principal, c'est la pratique; les vérités qu'elle enseigne ne sont que des moyens qu'elle met en oeuvre pour porter plus sûrement les hommes à l'observation des préceptes qu'elle donne; et c'est apparemment sous cette idée que M^r. De St. Pierre les a envisagés.

M^r. De St. Pierre appliquant ses maximes aux Missionnaires dit, que, s'ils se bornoient à prêcher aux Infidèles la justice et la bienfaisance, ils n'auroient pas besoin de faire des miracles pour se faire croire; ou qu'ayant formé plusieurs justes et bienfaisans
Dieu

Dieu feroit sans doute des miracles pour leur faire croire nos mystères, Monsieur De Chezeaux a dit que les miracles étoient nécessaires pour nous conduire à la connoissance et à la pratique de la vérité, c. à d. ceux qui ne sont pas faits à la réflexion; que sans miracles, on ne les engageroit point ou très difficilement à recevoir cette vérité simple, qu'il faut aimer Dieu de tout son coeur, & on les porteroit enor moins à la pratiquer. Il n'en est pas de même de ceux qui sont Philosophes et accoutumés à raisonner par principes; on peut les convaincre des vérités de la Religion Chrétienne, au moins des principales sans le secours d'aucun miracle.

La maxime sur laquelle M^r. De St. Pierre fonde l'obligation à la bienfaisance, ne regarde que la justice, Faites pour les autres tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous. Dans ce sens cette maxime n'est sujette à aucune difficulté, et l'on va à répondre à aucune objection.

Si on regarde la maxime de M^r. De St. Pierre, a dit Monsieur le Conseiller De Saint Germain, comme un conseil de Jesus Christ pour revêtir des dispositions de bienfaisance, toutes les objections que M^r. De St. Pierre a rapportées et plusieurs autres s'évanouissent entièrement.

La comparaison que M^r. De St. Pierre fait de la justice et de la bienfaisance, dans laquelle il relève cette dernière par dessus la justice, paroit mal à propos à Monsieur De St. Germain, puisque, selon lui, la justice et la bienfaisance ne sont qu'une seule et même vertu: La justice qui se borne à ne rien faire de contraire aux Loix, et à ne point faire de tort à personne, est une bien petite vertu, ou pour mieux dire ce n'est pas la justice complète. Un riche, par exemple, qui se contenteroit de ne point faire de tort à personne, mais qui seroit avare, qui aimeroit à accumuler des trésors, seroit il juste? Non sans doute. En voici la raison; La Providence distribuant des biens aux hommes, non afin qu'ils en soient les Maîtres absolus, mais simplement les Oeconomés et les Dispensateurs, celui qui n'a pas soin de les répandre sur ceux qui en manquent, les prive d'un secours auquel ils ont droit de s'attendre,

et par conséquent il est injuste à leur égard. La bienfaisance est donc une partie de la justice bien entendue.

Sentiment de M. le Baron De Caussade.

Monsieur De Caussade a dit qu'une des choses les plus nécessaires pour être vertueux, c'est d'être bienfaisant, et M. de St. Pierre emploie un motif bien puissant pour porter les hommes à la bienfaisance, c'est d'établir qu'il y a un Dieu rémunérateur dont on s'assure les récompenses en faisant du bien.

Il ne faut cependant pas envisager la bienfaisance comme la seule partie de l'homme de bien, ou comme la plus capitale, puisqu'on peut être mauvais Chrétien et être bienfaisant: on fait du bien par tempérament, par humeur, par habitude; dans tous ces cas ce n'est pas même une vertu; la bienfaisance n'est une vertu qu'autant qu'elle est un effet de la Raison, et qu'on l'exerce en vue de plaire à Dieu: celui qui est animé de ce motif sera aussi exact à remplir tous ses autres devoirs. On voit par là que la bienfaisance est réellement distinguée de la justice. Cela paraitra sensiblement par l'exemple de M. Franconi, qui dépensoit à peine huit cent francs pour son entretien, et qui donnoit aux pauvres jusqu'à vingt mille écus par an. Ce M. avoit des parens qui avoient besoin de son secours, mais il n'a voulu leur donner aucune assistance à moins qu'ils n'alloient demeurer à l'Hopital, promettant de les bien entretenir quand ils y seroient. Etoit-il juste? étoit-il bienfaisant? ou avoit-il ces deux vertus ensemble? ou aucune?

Sentiment de M. le Bourcier Seigneux.

M. De St. Pierre ayant dit que la grande étendue de cette Loi, faites pour les hommes tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous, exprimée en peu de paroles en fait voir la sublimité, et prouve que la Religion de Jesus Christ qui a donné cette Loi est la seule véritable, Monsieur le Bourcier Seigneux a remarqué que les Maximes abrégées plaisent et ont toujours plus qu'elles sont commodes & utiles pour le Peuple; qui a pour l'ordinaire une foi implicite: ceux qui réfléchissent ont envie de voir tout ab ovo; de connoître les fondemens des choses. Quoi que la foi du Peuple fondée sur ces maximes abrégées soit pour l'ordinaire plus ferme que celle des personnes qui se piquent de quelque raisonnement, il y a cependant dans ces maximes

Du

Peuples des délicatesses que tout le monde ne peut pas sentir. Prenons en pour exemple cette maxime ci; Ne faites point contre les autres le mal que vous ne voudriez pas qu'on fit contre vous. Il y a un mal moral et un mal physique, un mal présent et un mal à venir. On n'aperçoit pas communément ces délicatesses, on ne fait attention qu'au mal physique, et M. De St. Pierre lui-même semble être tombé dans cette inadvertance, lorsqu'il dit que les crimes sont grands, à proportion que le mal physique qu'ils causent aux autres, est grand et durable, et que le mal moral est petit, à proportion que le mal physique que l'on cause est petit, et qu'il est plus facile de le réparer en procurant quelque bien physique &c. (page 10.) Cependant si on veut bien y réfléchir on sentira que le mal de l'ame ou, pour m'exprimer en d'autres termes, que le tort qu'on fait à l'ame de quelqu'un, en l'entraînant dans des passions & dans des fautes qui seront pour lui une source de regrets & de douleur est bien plus considérable que le mal qu'on peut faire à son corps. On voit des personnes qui se font illusion en croyant qu'ils effacent toutes leurs autres fautes par la bienfaisance. Mais ils devroient se dire j'ai entraîné au vice, et précipité dans le malheur des personnes qui ont suivi mes exemples et qui ont prêté l'oreille à mes discours: j'ai donc fait plus de mal par là, que je n'ai fait de bien par mes bienfaisances; je ne dois donc pas espérer d'avoir part à l'approbation et à la faveur de Dieu qui ne veut pas qu'on fasse du tort à personne, mais au contraire qui ordonne qu'on fasse du bien à tous.

Monsieur le Bourcier a encore dit que cette maxime appartenoit également à la justice et à la charité; la charité doit être accompagnée de la justice; je ne serois pas assez de me contenter de ne faire aucun tort à personne, il faut de plus soulager les besoins de son prochain, et lui donner les secours qui dépendent de nous: ce ne seroit pas non plus être charitable que de faire du bien à quelques uns pendant qu'on feroit du tort aux autres. Les Pictistes pratiquent la charité et négligent quelquefois la justice.

VII: Assemblée.

La septième Assemblée s'est tenue le 29^e Xbre 1742.
Présens Messieurs Polier Recteur, De Rochat Lieutenant-Batal-
lival, Seigneux Affecteur, D'Apples Professeur, Baron De-
Causade, Des^t. Germain conseiller, Dulignon.

Discours de Monsieur le
Comte.

Messieurs, M. Des^t. Pierre fait consister l'essence de
la Religion dans la justice et la bienfaisance ou la charité,
et il montre que si on a ces deux vertus à cœur, on ne
fera jamais de tort à personne, que nous ferons au con-
traire tout le bien qui dépend de nous.

Il n'y a personne, qui en suivant les préceptes ne-
remplisse parfaitement tous les devoirs de sa vocation. Un
enfant, par exemple, qui voudra être juste, à l'égard de
ses parens n'aura qu'à éviter de leur déplaire, et il sera
de plus bienfaisant envers eux, s'il tâche de gagner leur
affection par ses complaisances, par sa douceur, par sa
soumission & par ses services.

Un Magistrat, un Souverain qui auront ces deux ver-
tus à cœur seront tout ce qu'ils pourront pour l'augmen-
tation du bien de leurs Sujets; ils établiront de bonnes Loix,
qu'ils auront soin de faire bien observer.

Vous m'avez dit, Messieurs, qu'à ces vertus essentielles
il falloit joindre la conviction des vérités que la Religion
nous prescrit comme nécessaires; d'autant plus que la per-
suation de ces vérités nous porte nécessairement à l'obser-
vation de ces vertus.

Vous m'avez aussi averti que le bien ou le mal que
nous pouvons faire à notre prochain, n'est pas celui là
seul qui regarde le corps et cette vie; mais nous pouvons
aussi faire du tort à son ame, ce qu'il faut éviter avec
un très grand soin; ou lui aider à devenir sage et ver-
tueux, ce qui est le plus grand bien que nous puissions lui
faire.

Plus on est bienfaisant, plus aussi on est religieux, plus on
imite Dieu, plus on s'assure la possession du Paradis. Que la
Religion est aimable. De ne prescrire que si peu de devoirs,
que

que tout le Monde peut connoître, et qui sont faites à
pratiquer, si on a le cœur bien fait.

Après ce Discours Monsieur Desaint Germain a lu
une Dissertation sur la question que Monsieur le Comte
lui avoit proposée il y a huit jours, savoir, De l'origine
de nos devoirs.

Messieurs, J'entens par le mot de Devoir, un acte pres-
crit par la volonté d'un Supérieur, et qui rend coupable de ^{Essai sur l'origine des}
désobéissance celui qui le néglige, ou qui refuse de l'exécuter. ^{devoirs de l'homme, par}
M^s. Des^t. Germain.

Suivant cette définition, l'idée de Devoir suppose néces-
sairement un Supérieur; une volonté déterminée dans ce Su-
périeur; enfin le pouvoir de se conformer à cette volonté, chez
celui à qui elle est manifestée.

Il s'ensuit de là qu'un Etre qui n'a point de Supérieur
n'est tenu à aucun devoir. Il seroit absurde de dire les Devoirs
de Dieu. Il ne peut y en avoir aucun pour Lui, puisqu'il est
Lui même Supérieur à tous les Etres.

D'un autre côté, un Etre privé d'intelligence ne sauroit
être non plus assés à aucun Devoir, puisqu'il n'a pas la
faculté de connoître la volonté de son Supérieur.

Le mot de Devoir ne sauroit s'appliquer non plus à un
Etre privé de Liberté, fut-il même doué d'intelligence, puis-
que s'il a la faculté de connoître la volonté de son Supérieur
il n'est pas cependant en son pouvoir de s'y conformer, ou de
s'en écarter, et que par conséquent il ne peut pas être regardé
de comme coupable de désobéissance envers ce Supérieur, quoi-
qu'il n'ait pas exécuté sa volonté.

Enfin un acte prescrit par la volonté d'un Supérieur, cesse
d'être Devoir, s'il est contraire à la volonté d'un Etre plus
Supérieur, puisqu'il ne rend point coupable de désobéissance
celui qui refuse de l'exécuter. Un enfant n'est point coupable
de désobéissance lorsqu'il refuse de faire ce que son Précep-
teur lui ordonne, si son Père lui a défendu cette même cho-
se. Les ordres d'un Officier cessent d'être des Devoirs pour un
Soldat, s'ils sont contraires aux ordres de son Prince. Ceux
d'un Prince ne sauroient être obligatoires s'ils sont opposés aux Loix de Dieu.

J'ai cru ces éclaircissemens nécessaires pour appuyer la définition que j'ai donnée du mot de Devoir, et pour prévenir les difficultés auxquelles elle pourroit être sujette.

Lors donc que je recherche l'origine des Devoirs de l'homme, l'objet de cette recherche est de découvrir, si l'homme a en effet un Supérieur, et quel il est; Si ce Supérieur a une volonté déterminée à laquelle l'homme doit se conformer, et quelle elle est; Enfin comment et en quoi il peut exécuter cette volonté.

Cette recherche n'a rien d'embarassant pour les heureux possesseurs des trésors de la Révélation. Ils y découvrent quel est ce Supérieur. Les titres sur lesquels cette supériorité est fondée y sont mis au jour. Sa volonté y est manifestée, et les moyens de s'y conformer. Les secours pour en rendre la pratique aisée y sont fournis avec abondance. Mais comme cette divine Clé n'a pas toujours été entre les mains de tout le monde; comme il peut y avoir des Païs; qu'il y en a même où elle n'est pas connue; qu'il peut en un mot se rencontrer des cas où l'homme seroit privé de ce secours; il n'est pas inutile de voir si avec le secours des simples lumières naturelles, il peut parvenir à s'éclaircir sur une matière si intéressante. Cette recherche sur tout ne sera pas sans utilité, pour ceux même qui ont entre les mains les sacrés Oracles de Dieu, si elle peut nous conduire à la découverte d'une Loi primitive et fondamentale, de laquelle découlent naturellement tous nos Devoirs.

Pour cet effet je suppose un homme qui n'a d'autre flambeau que celui de ses lumières naturelles, et d'autre guide que sa Raison. Je suivrai cet homme là dans les routes que sa curiosité éclairée et dirigée de cette manière lui fera tenir pour parvenir à la vérité.

Je ne me suis pas créé moi même, dira un tel homme, s'il réfléchit sur son origine, et je n'ai pas toujours existé. Que je remonte de génération en génération aussi haut qu'il me plaira, il faut que je m'arrête une fois à une première Cause, ou ce qui est la même chose à un Etre.

Créateur

Créateur, de l'existence duquel je ne puis douter. Je suis donc paré qu'il a voulu que je fusse, et par conséquent je cesserois d'être s'il ne le vouloit plus. Le même qui a déterminé mon existence, doit avoir aussi réglé ma durée. Je ne puis pas douter non plus qu'il n'ait aussi déterminé ma manière d'être, et puisqu'en m'examinant moi même je découvre que je suis susceptible de plaisir et de douleur, de crainte et d'espérance, de sentimens en un mot agréables ou désagréables, j'ai lieu encor d'être convaincu que c'est de l'Autheur de mon existence que je tiens cette susceptibilité, sans doute afin que je puisse éprouver ces sentimens agréables ou désagréables, toutes les fois et aussi longtems qu'il le jugera à propos.

Arrivé à reconnoître dans le même Etre l'Autheur de mon existence, le Maître de sa durée et l'Arbitre de mon bonheur et de mon malheur, il est impossible que je ne reconnoisse en même tems que je dépends absolument de Lui. Il est vrai que je ne me forme pas encor une idée bien précise de la nature et de l'étendue de cette dépendance.

Cependant en m'examinant moi même je m'aperçois que je suis capable d'agir de différente manière. Là dessus un mouvement de curiosité s'empare de moi. La volonté de cet Etre de qui je dépends est elle que j'agisse d'une manière plutôt que d'une autre, ou n'a-t-il à cet égard aucune volonté? S'il en a une, quelle est-elle? Un peu d'expérience et de réflexion va bientôt m'éclairer sur cet objet de ma curiosité, et me fournir de quoi répondre à ces deux questions que je me suis faites.

D'abord je remarque que cet Univers renferme d'autres Etres que moi; mais il n'y en a aucun duquel je puisse penser qu'il se soit créé lui même, et par conséquent aucun qui ne doive son origine aussi bien que moi, à un premier Etre Créateur. Je découvre ensuite que ces Etres agissent ou se meuvent d'une manière constante et uniforme à plusieurs égards, ou, pour m'exprimer autrement, que tous

les

les Corps sont assujettis à de certaines Loix fixes et immuables. Plus j'examine et plus je m'assure qu'il regne un certain ordre dans l'Univers. Le jour fait place à la nuit, les saisons se succèdent les unes aux autres, les Corps célestes conservent entr'eux la même position, ou s'ils en changent, ces changemens mêmes sont réglés d'une manière invariable. Les Corps terrestres m'enseignent la même vérité; Les Loix du mouvement, de la pesanteur, celles de la génération et de l'accroissement des plantes et des animaux s'observent ponctuellement et sans aucune contravention. — Je ne puis donc plus en douter. Tous les Etres créés qui m'environnent sont assujettis à de certaines règles. Les règles d'où peuvent-elles émaner? De la volonté d'un Supérieur sans doute. Qui peut être ce Supérieur? Hé qui pourra-t-il être que le Créateur lui-même? Le Créateur a donc eu et a encore une certaine volonté à l'égard de ses créatures. Mais je suis créature: aurois-je été excepté de cette règle générale? Celui qui m'a formé n'auroit-il eu aucune volonté, aucun dessein sur mon compte, en me formant? Cela ne se peut. D'ailleurs en m'examinant moi-même, je m'aperçois qu'une partie de moi est assujettie aux mêmes Loix. Celles du mouvement, du choc des corps, de l'accroissement et autres, me sont communes avec les autres Etres qui habitent cette Terre. Me voila donc renfermé à cet égard là dans cette subordination générale; je ne saurois en disconvenir.

Il est vrai que je sens aussi chez moi quelque chose qui me distingue des autres créatures; c'est une ame libre et intelligente. Mais que conclurai-je de là? Sera-ce que cette portion de moi est indépendante? Nullement: Car premièrement je ne saurois douter quelle ne soit aussi l'ouvrage du Créateur, et quand sur ce seul principe je ne conviendrois pas de sa dépendance, l'expérience que je fais qu'il y a certaines Loix auxquelles je sens qu'elle est assujettie, et auxquelles il n'est pas en son pouvoir de se soustraire suffiroient pour m'en convaincre. D'ailleurs ne seroit-il pas absurde de penser qu'un Etre que le Créateur a formé avec des Facultés qui l'élevent si éminen-

ment

éminemment par dessus ses autres ouvrages fut le seul qu'il eût créé sans dessein, sans se proposer aucun but, & sans avoir eu sur son compte aucune volonté. Tout ce donc que je puis conclurre de la possession d'une prérogative qui me distingue si avantageusement des autres créatures, c'est qu'il m'a destiné à exécuter sa volonté, mais d'une manière conforme à ma nature et à ma constitution, et par conséquent différente de celle en laquelle y sont assujettis ses autres ouvrages qui n'ont pas les mêmes Facultés.

Mais quelle est cette volonté, et comment l'homme avec le seul secours des lumières naturelles parviendra-t-il à la découvrir? Essayons de mettre ici encore une fois en oeuvre la contemplation des ouvrages de l'Univers. J'y ai déjà observé l'ordre merveilleux qui y règne invariablement au moyen de certaines Loix émanées de la volonté du Créateur qui s'y observent ponctuellement. Mais quel est le but de ces Loix, quelle est la fin que le Créateur s'est proposée en les imposant? C'est sur quoi je n'ai point encore suffisamment réfléchi, et qui méritoit cependant toute mon attention.

Le fruit d'une telle recherche sera, on n'en sauroit douter, la découverte de cette vérité. C'est que le Créateur s'est proposé dans l'établissement de ces Loix la conservation & le bonheur général de ses créatures. C'est ce que toute la Nature nous enseigne, pour peu que nous nous donnions la peine de l'étudier; et plus nous pousserons cette étude, et plus nous aurons occasion de nous en convaincre. L'Univers entier nous crie que la conservation et le bien être du tout est nécessairement lié avec le maintien de cet ordre admirable. C'est donc, je ne puis en douter, le but que le Créateur s'est proposé en l'établissant. C'est à ce but que tend tout le mécanisme des créatures inanimées; elles sont obligées d'y concourir, et elles y concourent effectivement, mais d'une manière conforme à leur nature et à leur constitution; c'est ainsi qu'elles remplissent la tâche qui leur a été donnée.

L'homme cette créature libre et intelligente, n'a pas une tâche différente; ces Facultés dont il est doué et qui ont été

refusées

refusées aux autres créatures, ne le dispensent point de concourir au but général que le Créateur s'est proposé en formant ses autres ouvrages. Autrement il faudroit dire, ou que ces Facultés le tirent de la dépendance à laquelle sont assujettis tous les autres Êtres créés, et que le Créateur n'a eu aucun - besoin, aucune vue sur son compte en le formant, ce que nous avons déjà vu qui ne pouvoit pas être; ou il faudroit imaginer quelque autre but particulier que Dieu se seroit proposé en créant l'homme, différent du but général qu'il s'est proposé en formant ses autres ouvrages. Mais quel pourroit être ce but particulier? il faudroit le supposer sans doute, - plus excellent que le but général; car on ne peut pas raisonnablement penser que le but d'un ouvrage moins parfait, fut plus excellent que le but d'un ouvrage plus parfait; il me semble au moins que ce seroit une absurdité. Cela étant ou trouver un but plus excellent, plus digne du Créateur, plus conforme aux idées que nous nous faisons de ses Perfections infinies, que celui qu'il s'est proposé en formant ses autres ouvrages, la conservation et le bonheur de ses Créatures?

D'ailleurs en m'examinant moi même, je m'aperçois que je tire de grands avantages du maintien de cet ordre qui regne dans l'Univers; il y a plus, je les sens ces avantages d'une manière beaucoup plus vive que ne le font les créatures même susceptibles de sentiment: J'ai même lieu de croire qu'entre les plaisirs dont je jouis et que les ouvrages du Créateur me procurent, il y en a qui ne sont connus qu'à ma seule espèce. Me voilà donc plus intéressé qu'aucune autre créature, à la conservation de cet Univers, qui m'offre tant de douceurs et tant d'avantages; aussi bien qu'au maintien de l'ordre qui y regne; Dou je puis conclurre que je suis aussi plus obligé qu'aucune autre, à y concourir autant qu'il dépend de moi.

Voilà donc la volonté de mon Créateur, et la Loi fondamentale à laquelle je suis obligé de me conformer, c'est que je contribue autant que ma nature et ma constitution peuvent le permettre à la conservation et au bonheur de ses créatures, et que je leur procure le plus grand bien que je suis capable de leur

leur procurer et dont elles peuvent être susceptibles.

Au reste je n'ai point à craindre qu'en obéissant à cette Loi, je contrevienne à la volonté d'un Être Supérieur à celui qui me l'a donnée. Je ne saurois en imaginer aucun. Hé quel Être pourroit-il y avoir plus grand, plus puissant et plus sage que le Créateur du Ciel et de la Terre.

Mais comment pourrai-je, et c'est ce qui me reste à voir comment pourrai-je exécuter cette volonté de mon Créateur de quelle manière pourrai-je contribuer à la conservation et au bonheur de ses Créatures. Attaché à la surface de ce Globe, et ne pouvant m'en écarter un moment, je ne saurois avoir aucune influence sur ces vastes Corps que je ne vois que dans l'éloignement, je ne puis contribuer en rien au maintien de cet ordre admirable qui règle leur cours, et qui les enchaîne; ce n'est donc pas sur eux que je dois me proposer d'exercer mon zèle, et mon obéissance aux ordres de mon Supérieur. Il faut donc que je cherche d'autres Sujets plus à ma portée; je les trouverai sans doute sur cette Terre que j'habite. Mais ici je suis encore obligé de reconnaître ma faiblesse ou mon ignorance. Un orage se forme, je ne puis le détourner; un torrent se répand dans la campagne, et renverse tout ce qui se rencontre dans son chemin, il n'est pas en mon pouvoir de l'arrêter; une masse de rocher se détache d'une montagne et écrase tout ce qui se trouve sur son passage, et je n'ai rien à lui opposer. D'un autre côté je vois les plantes croître, et se perpétuer sans mon secours; les animaux se nourrir & se multiplier sans mon assistance: tous ces Êtres se passent fort bien de moi, d'ailleurs leurs besoins ne me sont connus que fort imparfaitement. Je serois tenté de conclurre là dessus que je ne suis d'aucune utilité dans cet Univers, et que quand j'aurois les bras croisés la Nature n'en irait pas moins son train, si elle ne renfermoit effectivement que les Êtres dont je viens de parler. Mais il en est d'une autre espèce dont les besoins ne me sauroient être inconnus, et à qui mes secours et mes soins sont réellement utiles.

Le premier que je découvre entre tous, c'est mon propre individu; Plus prochain, plus présent, plus à ma portée qu'aucun autre

autre, il me semble qu'il doit être aussi le premier et le principal objet sur lequel je dois exercer la Faculté que j'ai de procurer le bien; seulement dois-je prendre garde à une chose, c'est qu'en me procurant certains biens, je ne me prive pas moi-même de quelque autre bien plus considérable. Autrement je ne me conformerais pas à la volonté du Créateur, je n'obéirais pas à la Loi fondamentale qui veut que je procure le plus grand bien dont je suis capable. De là suivent naturellement les règles de la Sobriété, et de la Tempérance, et en général tous nos Devoirs envers nous-mêmes, qui ne nous prescrivent autre chose si ce n'est de préférer des avantages considérables à des avantages frivoles, des plaisirs solides & de longue durée, à des plaisirs courts et passagers.

Mais, ce n'est pas tout, je découvre enor d'autres Etres dans le Monde à qui je puis être aussi d'une grande utilité: ce sont des Etres en tout semblables à moi. Instruit de leurs besoins par les miens, mon devoir est de les soulager, jugeant de leurs desirs par ceux que je sens chez moi, je dois m'empêcher à les satisfaire, averti par ma propre expérience des dangers qui peuvent les menacer, je dois faire mes efforts pour les en préserver. Mais ici enor je ne dois point perdre de vue l'obligation où je suis non seulement de procurer le bien, mais de procurer le plus grand bien dont je suis capable. C'est ce plus grand bien que je dois avoir sans cesse devant les yeux dans toutes mes actions, aussi bien que dans tous mes jugemens; soit qu'il s'agisse de décider entre les différens intérêts d'autrui, soit qu'il faille opter entre mes propres intérêts & ceux des autres. En suivant exactement cette Loi fondamentale je n'ai point à craindre de pécher contre la justice, l'équité, la charité, la bienfaisance. Au contraire l'exercice de ces vertus n'est autre chose que la pratique des devoirs, que cette règle bien entendue et bien appliquée nous impose. C'est ce qu'il seroit facile de prouver en entrant dans les détails, et en appliquant cette règle à tous les cas qui pourroient être proposés; mais ces détails nous meneroient trop loin; d'ailleurs ils ne sont pas proprement de notre sujet. Par la même raison je ne

parlerai

parlerai pas non plus des règles qui peuvent servir à faire une juste estimation des différentes sortes de bien qui peuvent résulter de nos actions, quoique absolument nécessaires pour déterminer notre choix et notre conduite. Il me suffit pour le coup d'avoir indiqué par quelles routes, par quelle suite de raisonnemens et de recherches, je pense que l'homme avec le seul secours des lumières naturelles peut parvenir à la découverte d'une Loi fondamentale, d'où découlent nécessairement tous ses Devoirs.

Quelque prévenu que je puisse être en faveur du Système que je viens d'exposer, je n'en présume point après pour le croire à l'abri de toute difficulté. Je n'entreprendrai pas même de prévenir toutes celles que je puis prévoir; je me contenterai seulement d'en examiner une ou deux dont la solution peut répandre un nouveau jour sur le que je viens de dire.

La première qui se présente, et que je me hâte de prévenir, c'est le reproche qu'on pourroit me faire, que dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici, je n'ai fait aucune mention des Devoirs de l'homme envers Dieu; que par conséquent cette Loi fondamentale que j'ai posée n'est bonne tout au plus, qu'à nous indiquer ce que nous devons à des Etres sur le bonheur de qui nous pouvons influer, mais quelle ne nous instruit point de ce que nous sommes tenus de faire à l'égard de l'Etre Suprême, quoique ce soit là, comme on ne peut en douter, le plus essentiel de nos devoirs; d'où il s'ensuit — qu'il s'en faut beaucoup que ce Système ne soit suffisant pour nous amener à la connoissance de tous nos Devoirs, puisque les principaux y sont oubliés.

Il est facile de répondre à cette objection, si en se rappelant par quelles routes nous sommes arrivés à la découverte de cette Loi fondamentale; c'est d'abord en reconnoissant un Etre supérieur qui nous a créés, aussi bien que tout le reste de cet Univers, de qui nous dépendons entièrement et à la volonté de qui, nous sommes obligés de nous conformer. Après cela est venu le desir de connoître la volonté. Ce desir qui

qui a occasionné la contemplation de ses ouvrages n'a pu que faire naître en nous la plus vive admiration. Arrivés enfin à connoître sa volonté, quels nouveaux motifs de zèle, d'obéissance, de confiance, de reconnaissance, n'avons nous pas trouvés dans cette découverte? Mais qui ne conviendra, que si telles sont les dispositions que produit naturellement cette recherche, telles sont aussi celles qu'exige de nous notre Créateur.

Ajoutons à cela que ces dispositions qui font l'essence du culte de la Divinité, se renouvelleront en nous toutes les fois que nous réfléchirons à l'origine de cette Loi fondamentale. A cet égard donc, si on ne peut pas dire que cette Loi comprenne nos Devoirs envers Dieu, on ne peut pas disconvenir au moins qu'elle ne les suppose.

Mais il y a plus. Si comme on n'en sauroit douter, la connoissance de Dieu, notre amour, notre confiance en lui, notre devouement à sa volonté, est pour nous la source d'une infinité d'avantages et de douceurs plus réelles, plus solides, qu'aucune — que nous puissions imaginer; tout ce qui sert à exciter ou à entretenir en nous ces sentimens, n'est-il pas compris dans l'obligation ou nous sommes de nous procurer aussi bien qu'aux autres hommes le plus grand bien dont nous sommes capables. Bien loin donc qu'on puisse dire que cette Loi fondamentale mette de côté nos Devoirs envers Dieu, on doit avouer qu'elle les renferme nécessairement. Le Culte extérieur même considéré comme un moyen d'exciter en nous et chez les autres ces salutaires dispositions s'y trouve compris sans difficulté.

Une seconde objection qu'on peut former contre ce système roulera sur la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, ou l'homme est de remplir exactement les Devoirs que cette Loi lui impose. Par cette Loi il ne doit pas seulement procurer le bien, mais le plus grand bien dont il est capable; & si par une action il procure un bien, mais moindre qu'un autre bien qu'il auroit pu procurer s'il avoit agi différemment, le voilà coupable de contradiction à cette Loi. Mais avec des lumières aussi bornées que les siennes, comment pourra-t-il prévoir tous les effets des différentes actions dont il a le choix? Comment pourra-t-il peser, comparer,

combiner

combiner les différentes sortes de bien qui pourront en résulter? Supposé même que par ses efforts il pût y parvenir, quel tems ne lui faudroit-il pas pour cela? Sa vie toute entière s'écouleroit dans les spéculations, et il passeroit ses jours dans une inaction continuelle.

Je réponds à cela, 1^o que Dieu n'exige jamais rien de nous qui soit au dessus de nos forces, et nous remplissons notre tâche en faisant usage de celles qu'il nous a données. Dans toutes les circonstances de la vie, il est un tems pour réfléchir et un tems pour agir. Employer à l'un le tems qui doit être destiné à l'autre, c'est se rendre coupable ou de précipitation ou de lenteur, & c'est à quoi nous devons toujours prendre garde. Notre devoir donc est de réfléchir pendant que nous en avons le loisir, et d'agir lorsque nous en avons l'occasion; et pourvu que nous fassions de nos lumières et de nos forces tout l'usage qui est en notre pouvoir, nous ne saurions être coupables. D'ailleurs cette opération n'est pas toujours si longue qu'il le paroît; notre Raison fortifiée de l'expérience nous offre des calculs tout faits, qui peuvent nous servir dans la plupart des occasions. Les Loix humaines qu'on peut supposer avoir été établies pour procurer le plus grand bien, nous sont encore d'un grand secours. Enfin les conseils des Personnes éclairées, des maximes universellement reçues — peuvent nous tenir lieu de démonstration. A l'aide de tous ces moyens, l'homme est en état de juger jusqu'à un certain point, et même assez promptement, de ce qu'il doit faire et de ce qu'il doit éviter.

Cependant il faut l'avouer, ces secours ne sauroient lui enlever tous ses doutes; Tenté de vérifier par lui même des calculs faits par autrui, il y rencontre souvent de l'incertitude, souvent même des contradictions. Il ne peut s'empêcher alors de souhaiter qu'il y eût pour lui quelque guide plus assuré sur la direction de qui il pût se reposer entièrement. Heureusement pour nous ce guide est enfin trouvé, et ce guide est Dieu lui même, qui par un effet de son infinie Bonté a bien voulu joindre au flambeau de la Raison, les divines Lumières d'une Révélation expresse. C'est dans cette Révélation que nous trouvons une

direction

direction complète, un système sur, une morale démontrée, des calculs tout faits, sur lesquels nous pouvons absolument nous reposer.

Sentimens de M. le Proc.
fesseur D'Appales

Il s'est présenté à mon esprit deux difficultés, a dit Monsieur D'Appales, sur la lecture qu'on vient de faire. La 1^{re} Qu'est-ce qui portera l'homme à faire des efforts pour découvrir qu'il a un Supérieur; l'homme aime l'indépendance, il dira je puis me conduire, je suis maître de mes actions. On y répondra en réfléchissant sur les qualités dont l'homme est orné; quand il aura connu sa nature, ce principe de curiosité qu'il porte chez lui ne s'arrêtera pas là; ses réflexions le conduiront au premier Être, et le porteront à s'en reconnoître dépendant. La 2^e. D'où vient que M. De St Germain n'a point parlé des devoirs qui naissent de l'idée de Dieu? C'est sans doute parcequ'il a compris qu'on ne peut se faire l'idée de ce premier Être sans reconnoître qu'on doit l'aimer, parce qu'il est souverainement aimable, en ce qu'il possède au plus haut degré toutes les Perfections que nous estimons, que nous admirons & qui gagnent nos cœurs; l'amour est donc le premier devoir envers ce premier Être; la confiance, la crainte, la soumission, l'obéissance & tous les autres devoirs découlent aussi naturellement de l'idée de ses Perfections. L'idée donc d'un homme qui est capable d'obligation et d'un Supérieur sont la source de tout devoir, comme on l'a établi dans le discours précédent. Mais qu'est-ce qui fera croire à l'homme que Dieu lui a imposé des devoirs? C'est que Dieu qui est Sage n'a rien fait que pour une fin, qu'ainsi il n'a pas orné l'homme d'excellentes facultés afin qu'il n'en fit aucun usage: qu'il lui a donné l'intelligence, le discernement & la mémoire, afin qu'il acquit des connoissances, une volonté, afin qu'il s'en servit pour se déterminer à ce que ses lumières lui apprendroient qui est juste et bon; et des forces afin qu'il agit. L'amour propre même modéré & bien réglé, lui découvrira qu'il a des Devoirs à remplir à l'égard des autres; que puisque il ne peut pas par lui-même se procurer tout ce dont il a besoin, il faut qu'il emploie le secours des autres hommes, et que pour les engager à le lui accorder, il doit les prévenir par ses bons offices, et gagner leur amitié.

Monsieur l'Abbé Seigneux croit que les principes que ^{Sentimens de M. l'Abbé} Monsieur Des-Germain a posés pour fondemens de nos Devoirs sont ^{Sent. Seigneux} bons, et qu'on en peut bien déduire la connoissance de toutes nos obligations; mais il ne croit pas que ce soient là des principes universels, ni ceux que les lumières naturelles fournissent. Des Peuples, a-t-il dit, sans connoissance d'un Supérieur ont prescrit les mêmes Devoirs que nous prescrivons; Donc il y a une autre source de Devoirs. C'est ce dont les Payens nous fournissent une preuve; ils ne reconnoissoient point de Dieu; le grand nombre qu'ils en adoroient prouve qu'ils n'en connoitroient aucun qui eut les Perfections que le vrai Dieu doit avoir; ils adoroient des Dieux sans connoissance, impudens, et remplis d'imperfections & de vices, ce qui fait dire à Saint Paul, qu'ils étoient sans Dieu dans le Monde; ils ont cependant connu presque tous les Devoirs qui sont imposés à l'homme. D'où ont-ils appris à les connoître? De leurs différentes situations, de l'expérience. Ils ont remarqué que telles et telles actions étoient contraires à l'ordre et au bonheur de la Société & que telles autres y étoient conformes, & sur ces observations ils ont établi des règles qu'on devoit suivre, & des Loix pour diriger la conduite de chaque particulier, et pour maintenir la sûreté et le bon ordre entr'eux.

On a cherché a dit Monsieur le Lieutenant Ballival, ^{Sentimens de M. le} un principe d'où découleraient tous les Devoirs. Tous les ^{Lieutenant Ballival De} Auteurs en ont adopté un qui leur est propre. Il y a eu du mé-
senteudu entr'eux, par ce qu'ils ont confondu la source avec le
moyen. La véritable source c'est la Volonté de Dieu.

Il a aussi répondu, à ce que Monsieur Seigneux avoit avancé que les Payens qui n'avoient point la connoissance de Dieu avoient pourtant connu leurs Devoirs, que quand même ces Peuples n'ont pas eu l'idée de Dieu, ils ont eu l'idée d'un Supérieur, et cette idée d'un Supérieur étant incomplète les a engagés à en forger plusieurs. Mais l'idée qu'ils en avoient étoit suffisante, pour les porter à étudier leurs Devoirs et à les pratiquer; ils attribuoient à leurs Dieux la connoissance de leurs pensées, et ils étoient persuadés que leurs Dieux aimoient la justice, qu'ils accorderoient leur protection & des récompenses à
eux

ceux qui la pratiquoient, non seulement dans cette vie, mais principalement après la mort.

Sentiment de M^r le Baron De Caussade.

Il est facile, a dit Monsieur De Caussade, de remonter à un premier Être, qui étant l'Auteur des Sociétés aime l'ordre, et à qui l'on est agréable si on suit cet ordre: il est, dit-je, facile à un homme raisonnable de découvrir par ses réflexions ce premier Auteur de toutes choses. Il peut aussi y avoir chez les hommes un instinct qui les guide et les dirige dans la découverte des choses qui leur conviennent. C'étoit l'amour propre qui dictoit leurs devoirs aux Peuples qui ne connoissoient pas Dieu; mais le grand, le vrai principe des Devoirs c'est la connoissance d'un Supérieur qui aime l'ordre.

Sentiment de M^r le R^{ev}erend pour Polier.

Un moyen pour connoître ses Devoirs, selon Monsieur Polier, c'est de consulter soi-même les idées du juste et de l'injuste, qui sont gravées dans le cœur de chaque homme; on dira qu'elles varient, il faut en convenir, mais ce n'est pas dans des choses essentielles, ce n'est que dans le jugement de quelques cas particuliers et embarrassés. Ces idées du juste et de l'injuste servent non seulement à découvrir la volonté du Supérieur, - mais de plus la raison pourquoi il a voulu telles et telles choses; on se convaincra par-là que Dieu a suivi de certaines règles dans ce qu'il a commandé. Les idées du juste et de l'injuste ne feront connoître tout cela, elles sont chez tous les hommes, ils ne peuvent les étouffer, elles viennent donc de celui qui les a fait. Donc il les suit lui-même.

L'obligation à suivre la volonté d'un Supérieur doit être tirée de la volonté de ce Supérieur, à laquelle il faut joindre les peines et les récompenses. L'idée d'un Supérieur est si nécessaire pour porter l'homme à remplir ses devoirs, que des Athées qui ne reconnoissent point de Dieu ni de Supérieur sur la terre quand ils veulent s'unir en Société, doivent entrer dans des engagements qui leur tiennent lieu de Supérieur et de Loi.

Monsieur DuLignon n'a pas voulu opiner.

On a proposé pour Question à traiter dans huit jours, Comment on peut justifier les Princes qui, sous prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes

contre

un autre Prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de Droit

VIII^e Assemblée.

La huitième Assemblée s'est tenue le 5^e Janvier 1743 Présens Monsieur le Lieutenant-Battival DeBochat, Monsieur le Boursier Seigneur, Monsieur le Professeur D'Apples, Monsieur le Baron De Caussade, Monsieur l'Abbé Seigneur, Monsieur DuLignon, Monsieur le Conseiller De Saint Germain, Monsieur DeCheseaux le fils.

Messieurs. En recherchant l'origine de nos Devoirs vous Discours de Monsieur le Comte vous êtes tous accordés à dire que l'idée de Devoir suppose une Loi, et qu'il ne peut y avoir de Loi, à moins qu'il n'y ait un Supérieur. Comme vous avez parlé des Devoirs communs à tous les hommes, il faut aussi que le Supérieur soit commun à tous, et vous avez dit que ce Supérieur c'étoit Dieu, qui est le Créateur du Genre humain.

Vous avez aussi établi que pour savoir ce que Dieu demande de nous, il faut travailler à le connoître; que nous découvrirons qu'il a eu un but en nous créant, et qu'il veut que nous répondions à ce but, en faisant tout le bien, et le plus grand bien dont nous sommes capables, pour l'avantage des hommes avec qui il nous fait vivre.

Nous découvrirons, m'aurez vous encore dit, quel est ce bien que nous devons faire en consultant notre Raison, qui nous apprendra ce qu'il faut que nous fassions pour l'avantage des autres & pour le nôtre propre. La connoissance des Perfections de Dieu nous apprendra aussi à le respecter, à l'aimer, à le craindre, et à nous confier en lui. Par là nous connoîtrons nos Devoirs, envers Dieu, envers le Prochain, et envers nous-mêmes.

Comme les Hommes ne travailloient pas autant qu'ils le devoient à connoître ainsi leurs Devoirs, que d'ailleurs cette étude est longue et difficile, Dieu a eu pitié des Hommes, et leur a donné sa Parole, qui leur apprend d'une manière également facile, courte et sûre tout ce qu'ils doivent faire,

et

et qui leur montre les avantages qu'ils se procurent dans cette vie, et dans celle qui est à venir, en s'y appliquant.

Voilà, Messieurs, le précis de votre dernière Conférence, et comme celle-ci est la première de l'année que nous venons de commencer, je saisis avec empressement cette occasion pour vous donner un nouveau témoignage de ma reconnaissance; pour vous assurer que j'ai été très sensible aux bons et tendres vœux que vous avez fait pour moi, et que j'en fais aussi de très ardens pour votre conservation, et pour votre constante prospérité.

Quelque téméraire que soit naturellement l'Amour propre, le mien s'est bien gardé de m'enhardir à suivre l'exemple de Messieurs les Membres de cette Société, qui ont été appelés jusqu'ici à ce dont je dois m'aquitter aujourd'hui.

Qu'auroit, en effet, eu à repliquer cet Amour propre, tout ingénieux qu'il est, quand je lui aurois répondu, que des Pièces dignes de remporter les prix d'Eloquence dans ces Academies, qui donnent à l'ambition des plus beaux Génies d'un grand Royaume ou l'Eloquence est presque naturelle, une année entière pour travailler les Ouvrages qu'ils y présentent, sont des modèles dont je ne saurois jamais assez approcher, pour paroître seulement à leur suite sans confusion. J'en aurai moins en me tenant dans un éloignement qui rendra la comparaison plus difficile; et me l'épargnera même peut-être. Heureusement je peux prendre ce parti là sans m'écarter des règles de la Société. Car, si j'ai bien compris en quoi consiste la tâche de celui qui est chargé de parler le premier dans nos Entre-tiens, il est appelé à exposer le sujet sur lequel ils devront particulièrement rouler ce jour là; à établir l'Etat de la Question principale; à indiquer celles qui en naissent encore, et à montrer leur place dans la discussion de cette première; à rapporter les diverses opinions qu'il y a eu sur ces Questions, à choisir l'une de ces opinions, ou, s'il n'en adopte aucune, à proposer la sienne propre, et à la justifier; enfin à exposer les objections les plus fortes qu'il appercevoit contre son sentiment, et à y répondre.

En

En chargeant tour à tour les Membres de la Compagnie d'ouvrir la conversation, vous n'avez voulu, Messieurs, si je ne me trompe, que d'y mettre de l'ordre, et donner lieu à ce qu'il y ait toujours quelqu'un, qui dise ce qu'il pense sur tous les points que comprend une Question, afin qu'elle soit traitée à fond, & non superficiellement, comme il arrive dans les conversations ordinaires.

C'est donc, à mon avis, remplir la principale vue de cette institution, que proposer un plan de conversation, qui renferme les Articles que je viens d'indiquer.

Le faire par un Discours en forme, dans le goût de ceux que nous avons ouï jusqu'ici, c'est donner un Palais à l'herbe et orné de tous les embellissemens dont les règles de l'art permettent de l'enrichir, pendant qu'on n'en devoit que le plan.

Pourrai-je, Messieurs, sans m'exposer à être regardé comme cherchant à diminuer le prix et le mérite d'une espèce d'ouvrage de surrogation, que je ne suis point en état d'imiter, entreprendre de faire voir, que, si d'un côté elle marque en même tems l'habileté, la richesse et la générosité de ceux qui la font; de l'autre, elle est peut-être moins utile à la Compagnie, que la manière à laquelle je suis obligé de me borner?

Et pourquoi ne m'expliquerois-je pas là dessus, dans une Assemblée dont le but est d'envisager les choses par toutes leurs faces, et de sacrifier toujours le flatteur à l'utile, quand ils ne sauroient être embrassés tous deux à la fois?

Je dis donc, Messieurs, qu'un Discours partageant l'esprit de l'auditeur, entre les finesse du tour, les agrémens du style, et les raisonnemens, il est plus facilement ébloui que vaincu, entraîné par l'admiration, qu'éclairé par l'évidence, qu'il n'a presque pas le tems de sentir, passant si rapidement d'une beauté à une autre, qu'il acquiesce sans juger. (c'est cependant que pour être en état de juger entre raison et raison, qu'on discute les Questions.

Mais quand on auroit tout le tems de réfléchir et de peser chaque raison; quand les charmes de l'Eloquence ne feroient rien approuver au cœur sans l'aveu de l'esprit, des dis-

court

Discours en forme auroient encor cet inconvénient pour nos entretiens, qu'ils paroissent ne rien laisser à dire sur le sujet. — L'Orateur a tout embrasé, tout prévu, tout touché ce qui meritoit de l'être. Il n'aura passé sous silence que ce qu'il n'a trouvé ni nécessaire, ni utile, ni curieux. Voilà ce que l'Auditeur présume avec fondement. Dès là ne voulant ni fatiguer l'Assemblée par des répétitions, ni l'entretenir par des remarques superflues, il la prive de plusieurs, qui, loin d'avoir ces défauts seroient instructives et goûtées.

Ce n'est pas tout. Supposé qu'on croie pouvoir ajouter des observations nouvelles, ou relever avec fondement quelque incertitude du Discours, l'Amour propre a peine à consentir qu'on s'engage à parler après longtems pour cela; parce qu'il sent parfaitement, qu'on ne sauroit parler sur le champ, avec cette précision, le choix dans les termes, le tour, cette justesse, cet ordre, qui regne dans un Discours travaillé, qu'on vient d'entendre lire soûlagement, ou prononcer avec grace. On est donc sur qu'on parlera beaucoup moins bien. Cette crainte seule retient, et fait supprimer plus de bonnes idées qu'on ne pense. Enfin, il échape même un grand nombre de celles qui étoient venues dans l'esprit pendant le Discours, et qu'un plan plus court et plus marqué ne laisseroit pas perdre.

Si ces observations, que j'avoue que la crainte de la comparaison m'a suggérées, ne vous paroissent pas d'un après-grand poids pour vous engager à changer la méthode suivie jusqu'ici; elles vous épargneront du moins aujourd'hui l'ennui que je vous aurois infailliblement causé, en vous faisant esquisser un Discours de ma façon. Je n'estimerai bien heureux, si l'espoir d'une autre méthode peut, par la nouveauté, vous rendre moins pénible l'attention que votre politesse vous fera paroître donner à celle que je suivrai.

Elle s'éloignera encor de la première, en ce que je ne dirai mon sentiment sur la Question qu'après avoir vu les vôtres. Daignez réfléchir sur l'usage de cette idée; vous la trouverez

peut-être

peut être d'une utilité particulière. En effet: Embrasser par une recapitulation tout ce qui se sera dit sur le sujet; fortifier les observations qui paroîtront essentielles: répondre aux objections qui auroient été avancées: c'est, à mon avis, ce qu'on peut faire de plus propre à mettre une Question dans tout son jour; à ne rien laisser perdre des diverses idées qui seront produites; et à rendre plus complet et plus facile le le Précis qui se couche dans le Registre.

Vous avez souhaité, Messieurs, que cet entretien roulat sur les raisons de Droit qui peuvent autoriser les Etats à prendre les uns contre les autres toutes les mesures qu'ils jugent à propos à empêcher l'agrandissement de leur Puissance respective, quand on le regarde comme capable de leur donner une Prépotence (ce terme a passé en usage sur le sujet,) qui les mettroit dans le cas d'exécuter avec succès les projets, qu'ils pourroient former, d'opprimer et de s'assujettir ceux des autres Etats que bon leur sembleroit.

La Puissance d'un Etat considéré par comparaison avec d'autres, s'estime suivant la proportion qui se trouve entre le pouvoir de cet Etat et celui de ceux avec lesquels on le compare à cet égard.

Pour trouver cette proportion, on imagine une Balance dans chacun des plats de laquelle on mettroit le pouvoir de chacun de ces Etats, pour voir si les deux plats seroient en équilibre, ou de combien l'un l'emporteroit sur l'autre.

L'image a paru si juste, que la Balance du pouvoir en Europe, est devenu le terme propre pour exprimer cette mesure; et même par une seconde figure, la proportion que les Politiques prétendent qu'il faut qu'il y ait entre le pouvoir des grandes Puissances de l'Europe, pour que les unes ne soient pas dans un danger éminent d'être assujetties par les autres, et que les petits Etats ne soient pas opprimés.

Cette proportion leur a paru si essentielle à la conservation des Etats, qu'ils n'ont pas balancé à en faire une

maxime

maxime fondamentale du Gouvernement des grands Etats. Le soin de prévenir qu'aucun d'eux n'acquît un degré de Puissance qui augmentât tellement son poids dans la Balance, qu'il l'emportât même sur tous les autres réunis dans l'autre plat, leur a semblé pouvoir autoriser non seulement les moyens doux des Alliances Défensives et des Garanties respectives de leurs Etats; mais aussi le moyen extrême de la Guerre, s'il falloit, en venir là pour arrêter les progrès excessifs d'une Puissance, quand même ils ne se feroient ni contre des Alliés, ni au préjudice des Droits présens et parfaits de ceux qui croient devoir s'y opposer.

On est allé plus loin encore. Reduire dans les bornes de cette Proportion, une Puissance, qui se trouve les avoir considérablement passées, sans pourtant qu'on puisse lui contester les titres en vertu desquels elle y est parvenue, est au jugement de quelques Politiques une raison suffisante, pour lui faire la guerre.

Lambertij, a avancé (Tom. I de ses Mémoires p. 1.) que le motif de la Guerre commencée par les Alliés contre la France, étoit d'amoindrir l'exorbitant pouvoir de cette Couronne.

Pour la Guerre qui s'est faite à l'occasion de la Succession de Charles II Roi d'Espagne, il est bien certain que la crainte de l'agrandissement excessif de la Maison de Bourbon, y a fait entrer la plupart des Princes contre la France.

Les Traités de partage faits avant la mort du Roi d'Espagne, n'avoient pas d'autre objet que de prévenir cet agrandissement, et celui de la Maison d'Autriche, qui si elle avoit succédé à tous les Etats de Charles II, auroit réuni trop de Puissance dans la Branche Impériale.

Depuis qu'il y a des Souverains, ils n'ont pas vu sans crainte, ou au moins sans jalousie, l'agrandissement de leurs Voisins. D'un côté, le même principe, qui excite l'envie d'un Particulier à la vue de la prospérité de son Concitoyen, germe dans le coeur des Princes, et y produit le même sentiment; de l'autre côté, l'ambition, la cupidité, aiant de tout tems donné tant d'exemples, qu'on a tout à craindre de leur

part

part, du moment qu'elles sont accompagnées de la force, un Prince exposé aux effets de ce pouvoir, peut compter qu'il n'est pas moins qu'il ne trouve le moyen de s'en garantir, il en sera tôt ou tard opprimé.

Mais pour s'en garantir lui sera-t-il permis d'aller au delà des précautions qu'on peut prendre pour sa conservation, par des intercessions, des Traités d'Alliances Défensives, non opposés à de précédentes contractées avec la Puissance qu'il redoute, et exécutées fidèlement de la part de celle-ci? Pourra-t-il, outre tout ce qu'il est le Maître de prendre de mesures dans ses propres Etats pour se mettre à couvert d'une invasion, ou la rendre sans succès, profiter des circonstances favorables, qui se présenteront, pour porter lui même la guerre dans le Pais de ce Voisin, et lui en enlever ce qu'il jugera nécessaire, pour le réduire au degré de pouvoir que la Balance demande?

Voilà, Messieurs, l'état de la Question.

Les Suffrages des Auteurs qui l'ont touchée, en parlant du Droit que donne l'obligation de se conserver, contre ceux qui pourroient nous détruire, ne sont point unanimes sur l'étendue de ce Droit, par rapport au cas ou il n'y a ni acte d'Hostilité, ni déclarations formelles, ni certitude morale qu'on nous en veut. C'est cependant par la connoissance des justes bornes de ce Droit, qu'il faut commencer pour arriver à la lumière nécessaire sur notre Question.

Car comme on ne sauroit tirer d'ailleurs que de là des raisons pour l'affirmative, le principe doit être mis hors de contestation, avant qu'on puisse en faire usage.

Tous conviennent, que ce chaque Homme dans l'état de nature peut faire légitimement pour la défense de sa vie, de ses Membres, de sa famille et de ses biens, de sa dignité naturelle, et de sa réputation, contre d'autres Hommes; les Souverains qui vivent les uns à l'égard des autres dans l'état de nature, peuvent le faire en cette qualité.

Pour appercevoir ici ces Droits de la Liberté naturelle, distinguons les bien de ceux qui en ont été abandonnés, en entrant dans l'état civil. C'est parce que cette séparation ne

est

s'est pas faite avec assez de soin, que les idées ont été & sont encore différentes sur ce sujet.

Grotius n'a pas évité cette confusion. Puffendorf a été plus exact. Mais ces deux restaurateurs du Droit naturel s'accordent dans leurs décisions.

Le dernier s'explique en ces termes: "Lors même qu'un Homme qui est en état de nuire, paraît en avoir la volonté, cela seul ne nous fournit pas encore un légitime sujet de le prévenir, avant qu'il ait témoigné en vouloir à nous en particulier. — C'est son principe à l'égard du particulier dans l'état de Nature. Appliquant ce principe au Souverain dans la partie de son Ouvrage qui regarde les Droits & les Obligations des Souverains considérés comme tels; voici de quelle manière il s'exprime. "A l'égard de la crainte ou de l'ombrage que donne la Puissance ou l'agrandissement d'un Voisin, cette raison toute seule ne fournit un juste sujet de Guerre, que quand on a une certitude morale des mauvais desseins qu'il forme contre nous."

Un peu auparavant Puffendorf venoit de mettre après Grotius au nombre des causes "des Guerres injustes, mais qui paroissent avoir quelque fondement, la crainte que l'on a de la puissance d'un Voisin."

Grotius avoit dit sa pensée la dessus encore plus précisément. On ne doit nullement admettre, dit-il, ce qu'enseignent quelques Auteurs, que selon le Droit des Gens il est permis de prendre les Armes, pour affaiblir un Prince ou un Etat, dont la Puissance croît de jour en jour; de peur que si on la laisse monter trop haut, elle ne le mette en état de nous nuire dans l'occasion. Que l'on ait droit, "ajoute-t-il un peu plus bas, "d'attaquer quelqu'un par cette seule raison qu'il est en état de nous faire lui même du mal, c'est une chose contraire à toutes les règles de l'équité."

Les Commentateurs de ces deux Auteurs, loin de trouver quelque chose à dire à leurs décisions, les ont tous approuvées. C'est donc là le sentiment de la pluralité des Jurisconsultes.

On n'en cite même que trois comme ayant manifesté des

contraires: Ruberi Gentil, Hobbes, & feu M. Gundling.

Mais entendons les bien, et nous verrons que dans le fond ils s'éloignent très peu du sentiment commun.

Gentil, qui a écrit avant Grotius, son Traité de Jure Belli, fort estimé, avec raison, de Grotius même, semble, il est vrai, dans quelques endroits du Chapitre de cet Ouvrage, ou Lib. I. Ch. XIV. il traite la Question, autoriser à prendre les armes contre un Prince, sur la seule possibilité, que l'auvancement de sa Puissance présente, ou à venir, nous soit préjudiciable, et le mette en état de nous opprimer. Non seulement l'avantage qu'il y a à prévenir plutôt qu'à être prévenu, mais aussi l'insécurité ou l'on se trouve souvent, pour n'avoir pas porté les premiers coups, d'éviter ceux qu'on nous porte, ou de n'en être pas avouable sans ressource; les exemples en grand nombre que fournit l'histoire ancienne et moderne de Guerres entreprises par des Princes et des Républiques sages, et qui se piquoient d'être justes; enfin les heureuses influences qu'ont eu pour le repos de l'Italie en particulier, les soins que les Médicis se donnoient, pendant qu'ils régnoient à Florence, pour conserver la Balance du pouvoir entre les Puissances de l'Italie: Voilà les raisons qu'expose Gentil en faveur de son sentiment: & ce sentiment n'est point l'opposé de celui de Grotius. Car c'est par la conclusion du Jurisconsulte Italien qu'il faut en juger, et non par ce qu'il met en oeuvre de passages d'Auteurs, de Sentences de Poètes, de Proverbes, et de Maximes de prudence commune, dans la traitement de son sujet. Tout cela n'est pour lui que des appuis, des ornemens et des principes, d'où il croit que sa conclusion découlera avec évidence: conclusion qui forme sa Décision. Or en voici les propres termes. "Defensio justa est, que prævenit pericula jam meditata, parata: etiam et nec meditata, at verisimilia, possibilia. Neque tamen ultimum hoc simpliciter." Remarquez, Messieurs, ce correctif, qui le met à l'unisson avec Grotius; "aut dicerem justum, dare operam huic Bello statim" atque aliquis fieret potens nimis. Quod non dico. Quid enim si Principi alicui potentia isthæ augetur successibus, etc."

electionibus? Num tu cum bello turbabis, quia periculo tibi esse ejus potentia potest? Aliud addendum est pro justitia. Addemus nos alios, qui quid justii habent. Audi."

Il demande donc que d'autres raisons concourent avec la crainte d'être opprimé quelque jour, quoiqu'actuellement il n'y ait ni menaces, ni préparatifs qui paroissent nous regarder, ni plans de nous attaquer.

Et les raisons que Gentil veut qu'il s'y joigne, c'est ou l'injustice faite ou préparée à nos Alliés, ou la défense de nos Savans, de notre Nation, de ceux qui font profession d'une même Religion que nous, ou enfin l'obligation générale de secourir des opprimés, ou d'arrêter le cours de la barbarie qu'un Etat exerce contre d'autres. Sans le concours de quelqueune de ces circonstances avec la crainte dont il s'agit, Gentil ne permet pas de faire la guerre à un autre Etat. Mais si quelqu'une de ces circonstances se rencontre avec cette crainte, il ne trouve rien d'injuste dans une pareille guerre. Grotius, ni Puffendorf n'ont pas pensé différemment. Je le justifierois par des citations bien expressees de ces Auteurs, si je ne craignois pas d'être trop long.

Hobbes n'a dit qu'un mot en passant qui puisse regarder cette Question. C'est dans cet endroit où il pose que l'espérance que peut avoir chacun de jouir de quelque surabondance, et de se conserver est fondée sur ce qu'on peut soit par son adresse, soit par sa force propre, prévenir les autres, ou par ruse et en leur tendant des pièges, ou de force ouverte.

N'ayant pas sous ma main l'Ouvrage de feu Mr Gundling ou il a pris la défense de cette proposition du Jurisconsulte Anglois, je ne sai comment il la justifie, ni quel usage il en fait par rapport aux Souverains dans la Question dont nous traitons; Mais je ne serois pas en peine, si c'en étoit le lieu, de trouver, sans forcer le texte, un sens très admissible à ce peu de paroles d'Hobbes, en les expliquant ainsi que la suite de son discours le demande. Quoiqu'il en soit, laissant à d'autres à concilier entr'eux les Auteurs, ou à faire l'Apologie de ceux à qui l'on croira qu'il a été imputé des sentimens qu'ils n'avoient pas sur

sur notre Question, il est tems que je vous prie, Messieurs, de dire les vôtres.

Avant que de traiter la Question, Monsieur le Boursier Sentiment de Mr le Boursier Seigneur. a examiné pourquoi les Anciens ont moins travaillé, qu'on ne le fait aujourd'hui, à maintenir un équilibre de pouvoir entr'eux. Il faut d'abord remarquer qu'on a oublié bien des choses qui regardent l'état des anciens Peuples, soit par le défaut des Historiens, soit parce que les Histories se sont perdues, soit enfin parce que ces choses restoient dans le secret du cabinet. Ils étoient autre cela moins en état que nous de former la Dessus des plans étendus; Les Hommes dans ces tems reculés étoient moins défians; les voïages étoient raves et le commerce moins fréquent, et moins étendu, ils ne se connoissoient point les uns les autres, bien loin de connoître l'étendue de leur pouvoir réciproque, ils n'avoient point d'Ambassadeurs résidens dans les Cours des Princes leurs voisins. Aujourd'hui l'expérience nous a rendus défians; les voïages sont fréquens; le commerce est très étendu; l'on connoît réciproquement l'étendue des Etats voisins, leur fertilité, et le nombre des Peuples qui y habitent; chaque Prince a chez ses Voisins des Ambassadeurs résidens qui étudient le caractère du Prince et de ses Ministres, qui tâchent de pénétrer les secrets du Gouvernement, et les projets qui se forment dans le secret; en un mot qui font autant d'honnêtes Espions qui apprennent à leurs Maîtres tout ce qui se passe dans les Cours étrangères. Par là chaque Prince est en état de connoître à fond ce qu'il a à craindre des autres Puissances qui l'environnent. Autrefois on faisoit des incursions sur les Terres les uns des autres, et l'on se retiroit souvent après avoir fait quelque butin, ou surnis quelques Villes. On a cherché à s'en garantir, on a fortifié les places, on a formé des Alliances, on a discipliné les milices et on en a entreteñu un certain nombre toujours prêts à agir. Par ces établissemens on se trouve de nos jours à couvert des incursions, mais non pas des plans formés à loisir, et exécutés avec courage et avec constance, et c'est pour s'en mettre à couvert qu'on a formé les plans d'équilibre et de balance en Europe.

Pour venir à présent à la Question, Monsieur le Boursier croit, que si un Prince s'agrandit sans qu'il contribue à cet agrandissement, comme par des Successions, par des mariages, ou par d'autres Traittés, ou même s'il contribue à l'augmentation de sa Puissance, comme par exemple en policant les Peuples, en peuplant de vastes Etats, ce qu'a fait le Tsar, ou en établissant des colonies en batisant des Ports, en équipant des flottes; tout cela ne fournit point un juste sujet de lui faire la guerre, pour le déjouiller de ce qu'il possède, ou pour le priver des héritages sur lesquels il a droit afin d'établir l'équilibre. On ne le peut que lorsque ce Prince choque la justice, se rend suspect à ses voisins, use de son pouvoir d'une manière violente à leur égard, quand il forme des entreprises qui ne sont point utiles au bonheur de son Etat, qui n'ont pour but que de nuire aux Peuples qui l'environnent, qu'à lui fournir des prétextes de les attaquer; & alors on peut se précautionner contre un tel Prince, former des alliances contre lui, en un mot se mettre en état de n'avoir rien à craindre de sa part, ou même d'abaisser sa Puissance.

Sentiment de M. De Chezeaux le fils.

Pour bien décider cette Question Monsieur De Chezeaux a dit qu'il falloit distinguer le sujet de faire la guerre pour maintenir la balance, avec tous les intérêts différens de l'équilibre. Cela ^{est} supposer qu'un Prince s'est agrandi par des voies légitimes et que les Princes Voisins ont employé toutes les voies de la douceur, pour se maintenir dans l'équilibre, et cela sans succès, peut être la guerre contre un tel Prince est elle légitime, c'est ce que je n'affirme cependant pas bien positivement. Du moins a-t-on regardé comme justes ces Loix de certaines Républiques qui bannissoient un Citoyen dont le crédit, ou les richesses s'étoient augmenté au point qu'on pût craindre qu'il ne s'emparât de l'autorité Souveraine.

Sentiment de M. le Conseiller De St Germain.

Monsieur De Saint Germain auroit souhaité que Monsieur De Bochart dans sa Dissertation eut suivi l'ancienne méthode de traiter les Sujets dans cette Société, et cela parce qu'il auroit éclairci parfaitement ce sujet, et que cette Dissertation auroit servi comme les précédentes de leçon instructive à tous les Membres de la Société, sur tout à ceux qui n'auroient pas eu le tems

De

s'appliquer murement sur la matière, ou du rapport desquels elle ne seroit pas.

Pour juger sur la Question de Droit qui a été proposée; il faut faire abstraction de toute autre raison que de l'augmentation de la Puissance d'un Prince, et remarquer si la Puissance d'un Souverain qui s'étendrait considérablement ne nuirait pas au Genre humain. On ne sauroit en douter. Les Princes sont sujets à des passions & à des caprices, auxquels on seroit soumis sans ressource, puisqu'il n'y auroit aucun asyle pour des Sujets contre ses violences. De plus dans un grand Etat, les peuples sont gouvernés par des personnes établies par le Prince, qui abusent fort souvent de l'autorité qui leur est confiée pour opprimer ceux qui dépendent; plus l'Etat est grand, & plus il est difficile de faire parvenir ses plaintes au Souverain, & quand on pourroit se transporter ou il résida, le nombre d'affaires dont il est accablé, de flatteurs et de Courtisans dont il est environné, empêchent d'approcher de lui, et de lui exposer ses griefs. Il faut donc que tout le Monde soit attentif pour empêcher le trop ^{grand} agrandissement d'un seul Prince. Si Louis XIV fut parvenu à la Monarchie universelle, quel asyle auroient eu les Protestans de son Royaume? N'auroient-ils pas été exposés à la dure nécessité ou de souffrir ses cruelles et continuelles persécutions, ou de trahir leur conscience en embrassant une Religion qu'ils ne croioient pas bonne?

A la vérité une Monarchie universelle ne dureroit pas long tems, et les maux qui en font une suite passeroient bien tôt. Lon a vu les vastes conquêtes d'Alexandre le grand, des Romains, de Charlemagne se dissipier rapidement; mais toujours l'on souffre tant que la Monarchie se trouve réunie, et elle ne sauroit se diviser sans de grands troubles, presque plus redoutables que les maux de la Monarchie même.

Ajoutons à cela que tous les Princes croient qu'il leur est permis de mettre des bornes à la Puissance de leurs Voisins: ils ne mettent pas même en Question si cela est légitime, ou non, ils agissent comme en étant persuadés. C'est ce qui paroit par les traittés de partage qui se sont faits au sujet de la Suc-

cession

Succession d'Espagne, de Toscane et d'autres. Comme les Romains établirent pour fondamentale cette Loi-ci, *Salus Populi suprema Lex esto*, on peut avec plus de justice établir celle-ci, *Salus generis humani suprema Lex esto*.

Sentiment de M. le Baron DeCaustade.

Monsieur le Baron DeCaustade croit que ce seroit une injustice de faire la guerre à un Prince par cela seul qu'il s'est agrandi par des voies légitimes; mais s'il fait des démarches pour s'agrandir, s'il a déjà augmenté sa Puissance, en employant la ruse et la finesse, ou en faisant usage de son pouvoir précédent, alors il est permis de s'opposer à l'agrandissement d'un tel Prince, en formant des Alliances, ou en rassemblant toutes les forces que nous avons en main pour cela, et il faut prendre ces précautions pour conserver sa liberté, sa tranquillité, sa vie, ses biens, et sa Religion. Un homme qui soupçonneroit qu'il seroit attaqué dans son chemin par trois hommes, ou davantage seroit sans doute en droit, et qui plus est, seroit obligé de se fortifier du secours d'un pareil nombre d'hommes pour ne pas succomber sous les coups de ses injustes agresseurs; un Prince à cet égard est dans le même droit, et dans les mêmes obligations. Une nouvelle raison qui doit engager les Etats à s'opposer à l'augmentation de la Puissance d'un Prince, c'est que l'Univers seroit mal gouverné par un seul homme, parcequ'il ne pourroit pas, quand il le voudroit, donner des soins suffisans pour procurer l'avantage et le bonheur de ses Sujets.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

La méthode précédente paroît préférable à Monsieur le Professeur D'Apples, parceque celui qui ouvre la conversation aiant médité la matière à loisir, en donne des idées plus nettes, plus précises, plus propres par là même à fixer celles de l'Assemblée, et à prévenir ces écarts et ces digressions ou se jettent d'ordinaire ceux qui parlent sur un sujet qui se présente à eux pour la première fois, ou même sur lequel ils n'ont pas assez médité.

Quand on parle d'équilibre de Puissance, on n'entend pas une égalité parfaite entre tous les Etats, elle seroit injuste, en elle même, et d'ailleurs elle est impraticable; mais on entend une proportion de force entre les Etats qui empêche les foibles d'être opprimés et assujettis par les plus forts. Or cette égalité que l'on

seroit légitime si elle avoit ces deux buts, la paix et la conservation de ce que chacun possède. Quel moyen pour établir une Balance de pouvoir entre les Puissances selon cette idée? La voie naturelle, ce sont les Alliances, être soi-même sur ses gardes pour résister en cas d'attaque, ou pour aider ses voisins. Toute autre voie est illégitime, à moins qu'on n'ait violé les Alliances. L'exemple de l'Ottrahisme des Grecs que l'on a cité pour autoriser la voie des armes dans tous les cas, ne peut ici servir de preuve, puisqu'il étoit lui-même injuste, comme on peut aisément le sentir par l'exemple d'Aristide & de quelques autres. Pour revenir à la Question si l'agrandissement est juste, il est injuste de s'y opposer; s'il ne l'est pas, on peut avec justice travailler à le diminuer.

Si les Peuples avoient réfléchi sur leurs intérêts, a dit Monsieur Dupleux, jamais ni Alexandre, ni les Romains ne les auroient conquis. Au reste on n'est pas en droit d'attaquer un Prince qui s'est agrandi par des voies légitimes; mais dès qu'un Prince s'est déclaré Conquérant, comme avoit fait Louis XIV, on peut faire des Alliances non seulement défensives, mais aussi offensives contre lui, et l'attaquer dans son propre Pais.

Monsieur l'Abbé Seigneux croit que le plan que Monsieur DeBochat a proposé ne peut être suivi dans toute sorte de matière, par exemple, sur celles de Morale, parcequ'il y a trop d'inconvenient à faire un plan d'abord sur ces sujets, ainsi il préfère la première Méthode.

Sans définir ce que c'est que l'équilibre, je dirai seulement que l'Europe étoit en équilibre après le Traité de Nimègue. Comment a pu et peut enoir être altéré cet équilibre? Par les conquêtes, l'économie & les Successions. S'il se détruit par les conquêtes, on peut dans ce cas repasser la force par la force. Si c'est par des Successions légitimes on ne peut s'y opposer: ce qui est arrivé pour la Succession d'Espagne ne détruit point mon opinion parce qu'un Prince n'est pas en droit de disposer de ses Etats, et que d'ailleurs Charles II ne pouvoit pas par son Testament annuler un Traité de partage antérieur. Si l'on s'agrandit par l'économie, on ne peut dans ce cas attaquer un Prince, dès qu'il

ne fait aucun usage des forces et des richesses qu'il acquiert pour surprendre ses Voisins. On ne le peut que quand il viole les Traités ou qu'il veut enlever les Droits que les Etats voisins ont acquis sur le sien, quoique confirmés par un long usage.

Sentiment de M. le Lieutenant Bailival de Bourbonnais.

Chacun ayant ainsi dit son avis, Monsieur DeBochat a repris la parole et a dit, que, quoique la méthode qu'il venoit de proposer n'eût pas été agréée, cependant l'opinion qu'il venoit d'en faire, le confirmoit dans la pensée ou il étoit, que cette méthode étoit préférable à l'autre.

Que pour faire un résumé des divers sentimens, il lui avoit paru qu'ils se réduisoient tous à ces deux qu'il avoit rapportés au commencement de son Discours, les voulant que l'on puisse attaquer un Prince par cette seule raison qu'il est trop puissant; d'autres ne voyant cette attaque juste que lorsqu'on avoit des soupçons légitimes que cette Puissance nous opprimerait: qu'il alloit à présent déclarer son sentiment sur cette matière, et l'établir le plus clairement qu'il lui seroit possible.

Continuation du discours de M. le Lieutenant Bailival de Bourbonnais.

J'estime, Messieurs, que la nature des Droits ou pour mieux dire des obligations de tout Souverain envers l'Etat qu'il gouverne, le met en liberté de faire la guerre à un autre, qui par le degré de Puissance qu'il acquiert, et paroit disposé à augmenter autant qu'il le pourra, se trouvera en état, quand il le voudra, si non de subjuguier, au moins de gêner la liberté de tous ses Voisins, au point de les priver réellement de l'indépendance, attribut essentiel de la Souveraineté, quoi qu'il leur en laissent les titres.

Je dis que la nature des Droits de la Souveraineté, d'un côté, donne cette liberté à quiconque en est revêtu, et de l'autre lui impose l'obligation d'en faire usage dans l'usage. Et je ne crois rien avancer par là, qui ne se puisse concilier avec les principes de Grotius & de Puffendorf.

En effet, les Auteurs, comme tous ceux qui ont écrit après eux, accordent à chaque homme dans l'état de Nature, le droit d'être juge dans sa propre cause, sur les moyens de pourvoir à sa conservation & à sa sûreté.

Ils conviennent aussi, que tout ce que chaque Individu est

ou

en liberté de faire à cet égard dans l'état de nature, les Souverains peuvent le faire. Les uns à l'égard des autres, pour la conservation & la tranquillité de la Société, du gouvernement de laquelle ils sont chargés.

S'ils le peuvent, ils le doivent à cette Société, dans les cas où le sage de ce Droit leur paroit nécessaire: parce que cette Société leur ayant remis le Droit qu'avoit chacun de ses Membres, afin que par les forces réunies du Corps qu'il dirigerait à sa volonté, il put rendre efficace l'exercice d'un Droit, que la faiblesse de chaque Individu pris séparément, rendoit ou trop dangereux, ou inutile pour lui, dès qu'il avoit à faire avec plus fort que soi.

Il résulte de là, que, déjà par rapport à ses Sujets, le Souverain est en Droit de mettre en usage les moyens dont il s'agit.

S'il se trouve outre cela dans des circonstances, qui ne rendent pas illégitime l'usage de ce Droit par rapport aux Etats contre lesquels il juge à propos de l'exercer, il n'y aura rien d'injuste.

Or voici des circonstances dans lesquelles les plus rigides des Auteurs permettent de l'exercer contre tout autre Etat.

1^o. Quand on a des preuves moralement certaines des mauvaises dispositions ou est à notre égard l'Etat, qui nous paroit devenir assez puissant pour nous en faire ressentir les effets.

Grotius du Dr. de la G. et de la P. Liv. II. ch. XXII. §. V.
Puffendorf Dr. de la N. et de la G. Liv. II. ch. V. §. VI.

Qu'appelle-t-on ici des preuves moralement certaines? Je voudrais qu'on se fut expliqué avec plus de précision. J'estime cependant qu'on peut entendre par là, un concours d'indices, qui suivant les motifs qu'on présume ordinairement dans ceux qui font de certaines choses, nous donne lieu de croire que c'est par de pareils motifs que tel et tel Prince s'est déterminé à les faire. Je puis, il est vrai, me tromper dans ce jugement. Les allures sont après souvent opposées aux véritables motifs. Mais tant pis pour ceux qui m'exposent ainsi à prendre le change, et à leur attribuer des vues contre moi, qu'ils n'ont peut-être point. Ils savient les soupçons que leurs démarches feroient naître chez moi. Il ne tenoit qu'à eux de les prévenir ou de les dissiper par des assurances qui pussent raisonnablement me tranquilliser. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont donc bien voulu s'exposer aux suites des craintes fondées qu'ils

qu'ils

qu'ils me donneroient: Ainsi qu'ils ne s'en prennent qu'à eux mêmes, si agissant conséquemment, je leur cause un préjudice, qu'ils m'ont mis en Droit de leur causer.

Souvenons nous ici de ce qui a été dit plus haut, que chaque Prince est Juge par rapport à soi, de ce qu'il doit conclure des démarches des autres. Cette observation ne laisse aucune force aux couleurs que celui qui lui devient suspect, voudra donner aux démarches, dont le premier prend ombrage. Il suffit pour autoriser ces soupçons que dans l'usage ou le cours ordinaire de la vie, ces démarches soient interprétées comme tendantes à de mauvais desseins. Des sûretés convenables sont le seul moyen de mettre dans son tort celui qui ne veut pas s'en contenter: et l'on est en droit de demander de telles sûretés. Car ces preuves morales sont, sans doute, d'une toute autre force que de simples soupçons sur lesquels Puffendorf dit avec raison qu'on n'est pas fondé à exiger des sûretés.

2^e Une seconde circonstance, qui rend légitime, au jugement des Juriconsultes, les Guerres dont nous parlons; c'est si, quoique nous ne soions pas menacés nous mêmes d'être opprimés par une Puissance, qui s'agrandit trop, d'autres Etats avec lesquels nous avons quelque liaison, en devenoient probablement la proie, si l'on ne prévient pas cet agrandissement.

Il est vrai que je n'ai trouvé ce cas expressément autorisé par aucun de nos Auteurs. Mais ils ont posé des principes qui l'autorisent. Je parle toujours des plus scrupuleux.

Ils ont établi qu'on pouvoit légitimement secourir des opprimés, par cette seule raison qu'on est obligé de prévenir et de faire réparer l'injustice, quand on le peut. "Rien n'est plus con-

forme aux Loix de la Sociabilité," dit Puffendorf, "que le droit de joindre ses forces, d'un commun accord, avec celles d'un autre, pour repousser les insultes auxquelles il se trouve injustement exposé, quoique l'agresseur ne nous ait point offensé nous mêmes, et qu'il soit aussi lié avec nous par la conformité d'une même nature."

Il faut tenir ici pour l'Agresseur, celui qui forme le projet de nuire. C'est Puffendorf même qui s'explique ainsi.

3^e Enfin le même Auteur après avoir dit qu'on doit toujours favoriser l'offensé. (J'entens non seulement celui qui l'est actuellement, mais aussi celui qui le sera selon les apparences) au préjudice de l'Offenseur, quoique d'ailleurs on ne soit aucunement intéressé à l'injure reçue; il ajoute: "Que si, outre cela, on a lieu vraisemblablement de soupçonner, que l'Agresseur injuste, après avoir opprimé celui à qui il en veut pour le présent, se tournera contre nous, et fera servir sa première victoire comme d'instrument pour une nouvelle; il faut alors secourir l'offensé avec d'autant plus d'ardeur que sa conservation assure la nôtre."

Mais que font ici, me dira-t-on, tous ces principes? Il n'est question ni d'Offenseur, ni d'Offensé. On ne suppose pas qu'il y ait de Guerre commencée, ni déclarée, ni inévitable.

On cherche simplement si pour prévenir des injustices qu'il est à craindre que l'on éproue d'une Puissance, quand elle aura les forces suffisantes pour le faire, sans qu'on soit en état de lui résister efficacement; on peut légitimement lui enlever les Successions qui lui parviendroient à juste titre; lui empêcher un Commerce que le Droit des Gens, et les Traités publics laissent libre: enfin lui déclarer la guerre, si elle ne veut pas se réduire dans les bornes, où les autres trouvent à propos que sa Puissance demeure, pour que la Balance de l'Europe n'en soit point détruite?

Il est vrai c'est là la Question. Mais on va voir que les principes établis par nos Auteurs fournissent les conséquences par lesquelles elle doit être décidée. Il faut seulement les placer dans l'ordre convenable pour rendre leur usage évident.

1. Le Droit que j'ai de me conserver, me donne naturellement la liberté d'user des moyens que j'y crois propres.
2. Ces moyens intéressent les autres, ou ne les touchent point. Je m'explique. Sur l'intérêt des autres, je n'entends par là qu'un intérêt résultant de Droits parfaits, que je ne puis ni enlever ni diminuer, sans injustice, proprement ainsi nommée. Il ne s'agit point encore d'amitié, de complaisance, de bienfaisance. Je ferai un Article à part de ce qu'exigent ces vertus.

3. Lorsque les moyens, par lesquels je veux pourvoir à ma conservation, intéroptent autrui; je ne puis en faire usage, sans le consentement des intéressés, que lorsque par leur conduite, ou par les dispositions qu'ils ont manifestées, ils m'ont mis en liberté de ne point remplir les obligations de justice, ou je serois d'ailleurs à leur égard sur ce point.

Or, ils me dégagent de ces obligations du moment qu'ils me donnent lieu de croire, qu'ils n'attendent pour me traiter en ennemi, que des forces capables de le faire, sans trop grand péril pour eux.

Ils me donnent lieu de prendre cette idée de leurs dispositions, non seulement lorsque par des plans parvenus à ma connoissance ils concertent sur la manière dont ils s'y prendront contre moi; lorsque par des intrigues dont je suis informé, ils cherchent à disposer d'autres Puissances à concourir à leurs vues; en un mot, lorsqu'ils travaillent actuellement à l'exécution de leurs desirés; mais aussi simplement lorsque par le système et l'esprit connu de leur ministère présent, ou par la conduite qu'ils ont tenue ci devant envers d'autres Etats, ils ont manifesté leur ambition et fait connoître qu'elle ne respecte ni la justice ni l'honneur du monde, quand il faut les sacrifier pour la satisfaire. De frivoles prétentions remises à diverses fois sur le tapis, quoique refusées par des titres & des raisons incontestables, suffisent seules pour faire regarder avec juste sujet, une Puissance comme courant toujours le dessein de dépouiller les autres.

Les Hommes ne pouvant juger de ce qui se passe dans le cœur d'un autre, que par une induction tirée des mouvemens, des discours, des démarches, dans lesquelles quelque soin qu'il prenne de se laisser deviner, quelque couleur qu'il y fasse pour donner le change, quelque protestation qu'il fasse pour leurer ceux qu'il veut tromper, il se decèle toujours par quelque endroit aux yeux ouverts, attentifs, et pénétrés des intéressés; il faut bien que ces sortes de lumières suffisent pour les mettre en droit d'employer des moyens violens même, contre des Ennemis actuels, quoique couverts encore; sans cela l'on seroit toujours prévenu par des gens, qui s'ils demouroient les Maîtres de prendre leur tems, après

avoir fait tous leurs préparatifs à leur discrétion, attaqueroient avec trop d'avantage.

Cela posé, il n'y a rien d'injuste à les traiter en ennemis déclarés, s'ils ne donnent pas des suretés qui paroissent suffisantes.

Dès là on peut légitimement leur enlever ce qui leur appartient actuellement, à plus forte raison ce qu'ils ont simplement lieu d'attendre du tems, comme les Successions incertaines.

On peut faire des partages de ces Successions, ainsi qu'on le juge nécessaire pour sa propre sureté. On peut former des Lignes pour soutenir et rendre efficaces de telles mesures. On peut enfin, s'il en faut venir là, porter la Guerre dans leurs Etats.

Voilà ce que permettent, à leur égard, les règles de la Justice.

Celles de l'amitié, de la générosité, de la charité, veulent, il est vrai, qu'on se relâche de ce que les premières nous auroient. Mais ce n'est que lorsqu'on peut le faire sans s'exposer à un danger considérable. Beaucoup moins ces vertus l'exigent-elles, lorsque l'on exposeroit par là d'autres Hommes qu'on est obligé, par les relations qu'on soutient avec eux, de protéger, comme les Souverains y sont tenus à l'égard de leurs Sujets.

Qu'on applique ces principes aux circonstances dans lesquelles les se trouvent respectivement les Puissances de l'Europe depuis plus de deux Siècles pour ne pas remonter plus haut; on verra, je m'assure, qu'il n'y en a aucune qui ne soit dans le cas de craindre, avec fondement, l'aggrandissement de quelques autres; et par là de travailler de la manière qu'elles jugeront la plus propre à conserver la Balance de l'Europe.

Ce Discours étant fini on est convenu de lire dans huit jours la Dissertation de Monsieur Rollin sur le gout de la solide gloire et de la véritable grandeur, qui est à la tête du troisième Tome de son ouvrage qui a pour titre, Manière d'enseigner et d'étudier les Belles Lettres par rapport à l'esprit et au cœur, page 13. Paris. 2^e édition.

Il faut joindre ici ce qui se trouve depuis la page 337 jusqu'à la 344 de ce Livre.

IX^e Assemblée.

La neuvième Conférence s'est tenue le 12^e Janvier 1743. Présens Messieurs DeBochat Lieutenant-Ballival, Pôlier Recteur, Seigneux Apepeur, DeChescaux Conseiller, D'Apples Professeur, DuLignon, DeSaint-Germain Conseiller, DeChescaux fils.

POUR faire le précis de votre dernière Conférence, je suivrai ma première Méthode, et je rapporterai vos sentimens à chacun en particulier.

Monsieur DeBochat la Question que vous avez traitée est celle-ci: Quel est ce qui peut autoriser les Etats à prendre les armes pour empêcher qu'une Puissance ne s'agrandisse à un tel point que les autres aient à craindre d'en être opprimés. Vous avez rapporté là dessus les sentimens des Jurisconsultes, et vous avez demandé ceux de l'Assemblée.

Monsieur le Bourcier vous m'avez expliqué comment on est venu à former des plans pour maintenir l'équilibre entre les Souverains, ce à quoi on n'avoit pas pensé anciennement.

Vous m'avez dit enior que lorsqu'un Prince s'agrandit par des voies légitimes, on ne peut pas pour cela lui faire la guerre avec justice; mais que lorsqu'il forme des entreprises pour opprimer ses Voisins, on peut employer toute sorte de voie pour abaisser sa Puissance.

Monsieur DeChescaux vous êtes porté à croire, que, quoiqu'un Prince se soit agrandi avec justice, on peut cependant employer la force pour borner son autorité: comme les Républiques de la Grèce bannissoient un Citoyen dont le crédit étoit trop grand.

Vous m'avez prouvé, Monsieur Des^t. Germain, qu'il seroit pernicieux pour le Genre humain d'être soumis à un seul Prince, parce qu'on seroit exposé sans ressource à sa tyrannie et à ses caprices. L'auroient fait, par exemple, les Protestans de France si Louis XIV avoit eu la Monarchie universelle? L'intérêt du Genre humain demande donc qu'on s'oppose à la trop grande Puissance d'un Prince. *Salus generis humani suprema Lex esto.*

Vous Monsieur DeCausade vous avez été de l'avis de Monsieur

le Bourcier, et vous l'avez soutenu enior par cette raison, c'est que l'univers seroit mal gouverné par un seul homme.

Monsieur D'Apples vous avez condamné la voie des armes. M. le Prof. D'Apples, pour s'opposer à l'agrandissement légitime d'un Prince, de même que l'Ottraisme que les Grecs exerçoient contre Aristide et d'autres.

Si les Peuples avoient réfléchi sur leurs intérêts, m'avez à M. DuLignon vous dit Monsieur DuLignon, jamais les Romains ne les auroient conquis. Il faut donc être sur ses gardes, et dès qu'un Prince se déclare Conquérant, comme Louis XIV, on peut l'attaquer dans son propre Pais.

Les Princes peuvent augmenter leurs forces par des conquêtes, l'économie, et les Successions: on ne peut, m'avez vous dit, Monsieur l'Attacheur, s'opposer à cet agrandissement, que lorsqu'il se fait par des conquêtes, et en violant les Traittés. Vous en avez cité pour exemple la Succession d'Espagne après la mort de Charles II.

Vous m'avez prouvé, Monsieur DeBochat, que le soin de notre conservation nous obligeoit à nous opposer à un Prince qui s'agrandit, lorsqu'on a quelques preuves que ce Prince a dessein de nous nuire, ou d'assujettir d'autres Etats avec qui nous sommes liés, ou même avec qui nous n'avons aucune liaison, si nous soupçonnons qu'on nous traitera de même; qu'on peut alors justement enlever à de tels Princes ce qu'ils possèdent, ou les priver des Successions qu'ils espèrent.

Après ce Discours on a lu le Traitté de M. Rollin sur le gout de la solide gloire et de la véritable grandeur. Je n'en donnerai pas un extrait détaillé, parce que cet ouvrage est entre les mains de tout le monde, et que d'ailleurs ce traicté n'est qu'un amas d'exemples, auxquels l'Auteur a joint quelques Reflexions.

Ce Traitté s'étend depuis la page 13 jusqu'à la 144. On n'a lu que jusqu'à la page 43. Il est divisé en plusieurs Sections. 1. Richesses & pauvreté, 2. Batimens. On s'est borné à ces deux.

D'abord l'Auteur dit que notre Siècle étant rempli d'une infinité d'erreurs et de faux préjugés sur la pauvreté et les richesses, sur la modestie et le faste; sur la simplicité des batimens & des meubles, et sur la somptuosité & la magnificence; sur la fruga-

Discours de Monsieur le Comte.

a. M. le Lieut. Ballival DeBochat.

a. M. le Bourc. Seigneux.

a. M. DeChescaux le fil.

a. M. le Conseil. De St Germain.

a. M. le Baron DeCausade.

— Précis du Discours de M. Rollin sur la solide gloire et la véritable grandeur.

lité.

frugalité, et les raffinements de la bonne chère; en un mot sur presque tout ce qui fait l'objet du mépris ou de l'admiration des hommes, le goût du public entraîne les jeunes gens; ils estiment par préjugé ce qu'ils voient estimé dans le monde. Il faut donc dissiper ces faux préjugés, et leur apprendre à faire le discernement du vrai et du faux, du bon & du mauvais, de la solide grandeur et d'une vaine enflure, et empêcher que le mauvais exemple n'écluse en eux les semences de bien et de vertu qu'on y remarque. L'auteur se propose de donc d'établir des principes pour juger sainement des belles et bonnes actions, et pour discerner en quoi consiste la solide gloire, et pour démêler ce qui est digne d'estime et ce qui ne mérite que du mépris de peur que les jeunes gens ne prennent pour modèle tout ce qui seroit conforme aux fausses idées du siècle, et se remplissent des passions et des vices de ceux dont l'histoire rapporte les actions éclatantes, qui ne sont pas toujours vertueuses.

M. Rollin reconnoît qu'il n'auroit dû tirer ces règles que de la Parole de Dieu, mais pour faire mieux comprendre que les erreurs qu'il combat sont condamnables, il ne tire ses principes que du Paganisme, qui apprendra que ce n'est que par le cœur que l'homme est véritablement grand, que tout ce qui est extérieur à l'homme ne mérite ni admiration, ni estime.

Dans la première Section M. Rollin rapporte beaucoup d'exemples de Grecs & de Romains, et de l'histoire de France, pour faire voir que les riches n'ont point été estimés pour elles mêmes, ni la pauvreté méprisée: qu'ils n'estimoient les richesses que par le bon usage qu'on en faisoit, et qu'on ne les recherchoit point avec empressement: — que ceux qui les recherchoient avec ardeur se sont couverts de honte.

Dans la seconde, il rapporte aussi beaucoup de traits qui prouvent que les Romains ne faisoient point consister leur gloire dans la possession des batimens quelques magnifiques qu'ils fussent, qu'ils ont fait cas au contraire de la simplicité; et il cite pour dernier trait, les réflexions de Louis XIV à son petit fils, qui lui recommanda de ne pas imiter son goût pour la dépense, il avoit aussi recommandé la même chose au Roi d'Espagne dans le dernier entretien qu'il eut avec lui.

Monsieur le Conseiller De Cheseaux trouve que M. Rollin auroit

Sentiment de M. le Conseil.
De Cheseaux.

du

donner des principes & des caractères des vertus qu'il recommande plutôt que de se borner presque uniquement à donner des exemples. Voici ceux qu'il a posés. La véritable Grandeur a deux caractères distinctifs: 1^o Elle ne se trouve que dans ce qui dépend de nous. La bienfaisance, par laquelle on se plaît à faire du bien, à prévenir le besoin des hommes, à les soulager avec plaisir, et avec empressement; la fermeté d'ame, qui nous soutient dans les afflictions & dans les maux et qui empêche que nous n'en soyons abattus, qui conserve notre tranquillité dans les malheurs; ces vertus, dis-je, et d'autres, élèvent celui qui les possède, à une véritable Grandeur.

2^o Le second caractère de la Grandeur, c'est qu'elle doit se trouver dans toute sorte d'état, elle ne doit être exclue d'aucun. M. Rollin donne des exemples de Grandeur dans la bassesse et dans l'élevation; il auroit dû en donner aussi dans la médiocrité. La Grandeur est indépendante des circonstances extérieures, telles que sont les richesses, la naissance, un rang élevé dans le monde: tout cela ne sert tout au plus que de moyens pour y parvenir & pour la faire connoître plus promptement & plus au loin.

Les jeunes gens, sur tout les Princes doivent faire réflexion sur ce qui fait la véritable Grandeur, afin de ne pas se laisser entraîner aux préjugés & aux erreurs qui sont répandues dans le monde sur ce sujet. Ils doivent encore se choisir un modèle de Grandeur et avoir toujours les yeux tournés sur ce modèle pour l'imiter. Le plus parfait modèle qu'ils puissent se proposer, c'est Dieu, qui ne fait consister sa gloire que dans l'exercice de ses Perfections & principalement de sa Bonté.

Monsieur De Cheseaux le fils a ajouté aux caractères que M. le Sentiment de M. De Cheseaux le fils.

1. L'un qu'il faut porter ses vertus à un certain point de Perfection pour qu'elles procurent à un homme de la Grandeur. Celui qui dans ses vertus n'a rien de plus que ce que le commun des honnêtes gens a d'ordinaire, ne mérite pas le nom de Grand. Mais il ne faut pas chercher ici la singularité, et craindre qu'il faille posséder seul ces qualités pour s'élever à la Grandeur; le nombre n'en diminue point le prix; il ne faut seulement se soutenir avec constance et avec zèle

Dans

dans l'exercice des Talens que Dieu nous a donné. 2. Il faut rapporter ces Talens & ces Facultés à une fin bonne & utile, 3. Il faut que ces Qualités par le moyen desquelles on veut s'élever à la Grandeur ne soient pas des Qualités accidentelles, que l'on peut avoir ou n'avoir point sans qu'il arrive aucun changement en nous.

Monsieur le Boursier approuve M. Rollin d'avoir posé d'abord des exemples, parcequ'ils font naître les principes. Les principes sont secs, par la même ils arrêtent peu l'attention. Un jeune homme à qui l'Auteur, ou celui avec qui il lit, demande, à chaque exemple, Que sentez vous? Que pensez vous de cette action, de cette conduite? Ce jeune homme excité par ces questions et suivant uniquement les lumières naturelles décidera juste, et se formera un gout sur pour porter un jugement solide sur tous les faits que l'Histoire lui présentera, de même que sur ceux dont il sera le témoin.

La véritable Grandeur a un prix intrinsèque et qui ne dépend point des divers préjugés des hommes. A la vérité la plupart d'entre eux se trompent fort là dessus, les Princes sur tout; ils engagent ceux qui les environnent à la chercher dans l'extérieur. Cette fautive idée se répand, se propage, pour ainsi dire; et influe sur la pratique.

M. Rollin parlant de la Grandeur & de la Gloire paroit confondre ces deux choses, qui sont cependant très distinctes. La véritable Grandeur est le fond, ce sont les vertus qui se trouvent dans l'homme, et la Gloire c'est l'estime que les Hommes font de ces vertus.

Monsieur De Saint-Germain approuve ce petit Traité de M. Rollin, parce qu'il sert d'antidote aux fausses idées que l'admiration de certaines actions donneront aux jeunes gens, et parce que ces exemples qu'il renferme, sont très propres à faire impression sur eux. Il distingue aussi la Grandeur de la Gloire comme a fait Monsieur le Boursier.

Monsieur le Professeur D'Apples croit qu'on peut se passer de tablier des Principes dans un traité comme celui-ci, & compose pour les jeunes gens. La Grandeur, a-t-il ajouté, c'est la dignité de l'homme,

le

elle consiste dans le bon usage de ses Facultés, dans un jugement juste de chaque chose. Tous les Hommes peuvent être grands quand ils jugent sainement des choses et qu'ils se conduisent convenablement.

M. Rollin élève mal à propos la pauvreté, et rabaisse sans raison les richesses. Etre riche ou pauvre, cela ne change rien à un homme: un Pauvre est petit, et méprisable, s'il ne supporte pas son état avec courage et avec fermeté. La pauvreté n'a rien de grand en elle même: mais quand on y acquiesce avec soumission, c'est un aître qui procure une solide Gloire. On n'est pas estimable par le mépris qu'on a pour les richesses, non plus que parce qu'on est riche. Mais un Riche est Grand, quand il use bien de ses richesses; il est estimable s'il évite l'écueil des richesses; c'est là ce qui le rend solidement Grand. Ilorâte dans un de ses Ouvrages montre que la Solide Gloire consiste à juger par principe de toute chose, à n'avoir pour chaque objet que le degré d'estime qu'il mérite, et à avoir une conduite qui réponde à ces sentimens.

M. Rollin est outré dans l'article ou il parle des batimens; il faut en cela se rapporter à sa condition, de même qu'au bien de la Société. Un Prince doit être logé d'une manière plus grande et plus commode qu'un simple particulier: il est permis à un Souverain de bâtir pour sa nécessité, ou même pour sa commodité, pourvu qu'il le fasse d'une manière convenable à son rang, et à l'état de ses affaires; il seroit ridicule à un Particulier d'imiter un Prince en cela, et de vouloir l'égalier.

Monsieur le Recteur croit que les exemples que M. Rollin rapporte avoient besoin d'être accompagnés de quelques réflexions. Quand on demanderoit à un jeune homme ce qu'il pense de telle ou telle action, de telle ou telle situation, il choisiroit sans balancer ce qui lui attireroit le plus d'admiration, il suivroit les préjugés établis; il faudroit donc avoir fait des réflexions à la fin de chaque article, sans les renvoyer à la fin de la Dissertation, ou même en faire sur chaque exemple.

La Grandeur & la Gloire sont une seule et même chose. Un homme qui fait quelque bonne action, peut-il se dire à lui même, je

me

Sentiment de M. le Boursier Seigneur.

Sentiment de M. le Conseil. Des. Germain.

Sentiment de M. le Professeur D'Apples.

Sentiment de M. le Recteur Polier.

suis grand? Non: il fait en cela son devoir, mais il ne mérite pas pour cela le nom de Grand. La Grandeur a quelque chose de plus étendu; elle consiste dans l'exercice libre de ses Facultés, Entendement, Volonté, et dans le desir de les pousser à leur perfection. Telle est la Grandeur de Dieu. Dieu est grand indépendamment de l'estime des hommes. Il n'en est pas de même des hommes, ils n'ont pas une Grandeur réelle, intrinsèque; ils ne sont Grands qu'autant qu'ils sont estimés de leurs semblables; il faut à la vérité que cette estime soit fondée sur le mérite de celui qui en est l'objet, sans quoi elle seroit fautive. La grandeur et la gloire sont donc identiques; car la gloire n'est que l'estime que les hommes font de nos vertus. Il faudroit appliquer ces idées à tous les exemples que M. Rollin rapporte pour faire comprendre à un jeune homme ce qu'il y a de véritablement estimable, de grand et de digne de gloire dans chacun.

Sentiment de M. Du Lignon.

Monsieur Du Lignon est du même avis que Monsieur Polier sur la grandeur & sur la gloire, il croit que l'une et l'autre ne consistent que dans l'idée avantageuse que les hommes ont de nos talens, de nos vertus, en un mot de notre mérite; il entre d'autant mieux dans cette pensée, qu'il paroît visiblement que c'est là l'idée que M. Rollin en a eue. Il voudroit aussi qu'on eût joint des réflexions à chaque exemple; réflexions qui auroient formé le goût des jeunes gens, et auroient garanti leur esprit de l'influence du préjugé et des erreurs répandues dans le monde sur la Grandeur & sur la Gloire.

Sentiment de M. Le Baron De Caussade.

Monsieur De Caussade a dit que la véritable Gloire n'appartient qu'à Dieu; les hommes quand ils s'acquittent de leur devoir méritent cependant aussi quelque gloire; mais ils ne doivent pas la rechercher avec empressement. Jésus Christ blâme ceux qui recherchent la gloire qui vient des hommes, parce si on a la soif de cette gloire, on tachera de l'acquiescer par toutes sortes de voies, et souvent par des choses mauvaises. Il faut faire son devoir pour s'attirer l'approbation de Dieu, et il faut le faire selon les circonstances où l'on se trouve, et les talens que Dieu nous a donné, sans se mettre en peine, si les hommes nous estimeront, ou ne nous estimeront pas.

Monsieur le Lieutenant-Ballival De Bachat croit que les termes d'estime, de gloire, et de grandeur expriment tous la même chose, mais dans des degrés différens. Quand on remplit ses devoirs comme les personnes qui sont reconnues pour honnêtes gens les remplissent, cela ne nous rend dignes que d'estime. Quand nous remplissons nos devoirs mieux que le commun des honnêtes gens ne les remplit, cela nous procure de la gloire. Quand on fait des efforts plus considérables, plus soutenus, qu'on se trouve placé dans des circonstances qui demandent de nous ces efforts, et qu'on les fait ces efforts, c'est alors Grandeur.

Il n'est pas aisé de découvrir à quelle de ces trois classes il faut rapporter les actions des hommes, parceque pour cela il faudroit connoître exactement les circonstances où se trouve placé celui qui a fait telle ou telle action, circonstances qu'il est très difficile de connoître à fond; et qu'il faudroit de plus connoître le motif qui a déterminé à agir. Or les exemples ne manifestent pas cela. Il est vrai que les Historiens prêtent d'ordinaire des motifs aux actions qu'ils racontent, mais il faut le plus souvent les prendre au rabais; ils sont moins grands que les Historiens ne les supposent. Quand les Historiens nous parlent de Louis XIV et qu'ils nous le représentent dans les différens Traités qu'il a fait avec les Princes dans cette disposition; Je veux donner la paix à l'Europe; cela est grand, il faut en convenir; mais est-ce le véritable motif qui le portoit à faire la paix avec ses Voisins? Non sans doute; il ne s'y déterminoit que parcequ'il ne pouvoit faire autrement.

Il faut apprendre aux jeunes gens que la solide gloire consiste dans l'intention de remplir ses devoirs & cela de la manière la plus parfaite, et dans l'application constante qu'on a pour parvenir à ce but. Étudiez donc vos devoirs, dira-t-on, à ceux que l'on voudra conduire à la gloire; voilà en quoi ils consistent, sentez leur importance et l'obligation où vous êtes de les remplir, formez en la résolution, rappelez la souvent à votre mémoire; animez vous continuellement au travail, et par là vous acquerez une solide gloire, et une véritable grandeur.

Monsieur l'Abbé Seigneux a justifié M. Rollin sur la méthode de son Seigneux.

méthode qu'il a suivie, par la raison qu'ayant écrit pour de jeunes gens des réflexions sèches les auroient rebutés et n'auroient point attiré leur attention, au lieu que les traits d'histoire leur plaisent & qu'ils peuvent cependant sur ces histoires prendre une idée de la vertu qu'on veut leur inspirer.

Il faut pourtant avouer qu'il y a un défaut dans les exemples que M. Rollin cite, c'est qu'ils tendent à inspirer une vertu gigantesque, s'il est permis de se servir de ce terme, une vertu qui n'est point accommodée aux différentes conditions des hommes. Il auroit été plus à propos de donner des exemples de vertus civiles; il faudroit déterminer la grandeur qui convient à chaque état, et à chaque condition; et non pas seulement produire sur la scène, des Empereurs, des Généraux d'armées, et d'autres personnes d'un rang aussi élevé: ce qui ne peut servir de rien à des jeunes gens d'une condition différente, ou au moins dont ils ne peuvent tirer parti que par des conséquences.

Chacun ayant fini d'opiner Monsieur le Comte a proposé cette Question, De l'utilité de l'Histoire par rapport à un Souverain.

X^e. Assemblée.

Du 19^e Janvier 1743. Présens Messieurs DeBochat, Polier, Seigneux Abbeur, DeCaustade, DuLignon, D'Apples, DeSaint-Germain, DeCheseaux fils, et Monsieur le Major Sturlet.

Messieurs. La lecture du Discours de M. Rollin sur la grandeur & la solide gloire, vous a donné lieu de faire grand nombre d'excellentes réflexions, dont je vais tâcher de faire le précis.

Quoiqu'il n'y ait que Dieu seul qui soit véritablement grand, cependant les Hommes peuvent acquérir une grandeur et une gloire proportionnée à leur état d'imperfection; et non seulement ils le peuvent, mais de plus ils le doivent, sur tout ceux que Dieu a placés dans un rang élevé, tels que sont les Souverains.

Tout ce qui est extérieur à l'Homme ne donne pas une véritable grandeur, telles sont, par exemple, les richesesses, les

batimens

batimens, les ameublemens, la naissance et d'autres choses de cette nature.

La grandeur de l'homme consiste dans les trois choses. 1^e. A faire un bon usage des Talens que Dieu lui a donné, à remplir son esprit de connoissances, & à dompter ses passions. 2^e. A régler ses actions sur ses connoissances, et à remplir tous ses Devoirs. Cela procure déjà l'estime et l'approbation des Hommes.

3^e. Enfin s'il faut faire beaucoup d'efforts pour remplir tous ses Devoirs; s'il sacrifie son repos, ses biens & sa santé pour procurer l'avantage des Hommes; et si l'on se soutient dans cette conduite, alors on est véritablement grand: l'estime que les Hommes auront pour lui s'augmentera, et il jouira d'une solide gloire.

Monsieur le Comte. ayant souhaité, Messieurs, que je puisse l'honneur de vous entretenir de l'utilité de l'Histoire. et des avantages qu'un Souverain en peut retirer, j'aurai l'honneur de vous dire, ce que je puis avoir pensé et lu sur cette matière.

L'on a défini l'Histoire, une narration continuée et exacte des choses vraies, grandes et publiques, écrite avec jugement & éloquence pour l'instruction des Particuliers et des Souverains, et pour le bien de la Société civile.

Dénis d'Halicarnasse l'appelle une Philosophie par des exemples; Cicéron la nomme le témoin des tems, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, la Maitresse de la vie, et qui nous apprend les choses anciennes. L'Histoire nous conduit, comme par la main à la connoissance de tout ce qui a été créé; à l'origine et au progrès des Arts et des Sciences; à l'établissement des Sociétés; à la fondation des Monarchies, et à l'établissement des Loix. Cicéron de Oratore, Cap. 34 dit, que d'ignorer ce qui s'est passé avant que nous fussions nés, c'est être toujours Enfans. Il convient à l'Homme de connoître les actions et les mœurs des Hommes. Et de quelle utilité n'est pas l'Histoire pour nous confirmer dans la Religion? Elle nous en fait voir l'origine et sentir l'utilité. En lisant l'Histoire, il semble que nous voyageons par toute la Terre; nous y apprenons à connoître les différentes Nations, les différentes coutumes, et les diffé-

rentes

différentes Loix. Nous nous liens avec des Hommes de différens Siècles, et nous nous guérissons de l'entêtement que nous pourrions avoir pour les coutumes des Païs, ou nous sommes nés. Quo si la lecture de l'Histoire ne forme pas en nous, les sentimens de probité, et de vertu, elle leur donne de nouvelles forces, par les exemples bons et mauvais qu'elle nous présente.

Un autre de ses avantages, c'est qu'elle supplée à l'expérience; elle nous fait connoître les différens caractères des Hommes, leurs différens tempéramens, leurs devoirs penchans, et combien ils différencient les uns des autres, soit par ce qu'ils sont nés en divers Climats, soit par la différence d'éducation qu'ils ont reçue, ou suivant leurs âges, leur genre de vie, et autres circonstances. D'où l'on peut apprendre ce qui a engagé les Hommes à se conduire d'une telle ou telle manière; comment l'on doit se conduire avec eux, et les motifs qui les peuvent faire agir, et ce que nous en pouvons espérer, et ce que nous en devons craindre.

Mais l'étude de l'Histoire est plus utile aux Souverains qu'aux autres Hommes. Eux qui sont chargés du soin de gouverner les Peuples, que la Providence a confiés à leurs soins; ils y apprendront par des exemples, comment ils doivent conduire leurs Sujets; qu'ils doivent regarder comme leurs Enfants; le bon ordre qu'ils doivent établir dans leurs Etats, pour les faire fleurir; la manière dont ils doivent se conduire en paix et en guerre avec leurs Voisins, dont ils ne doivent pas s'attirer imprudemment la haine; à connoître les Personnes qu'ils doivent employer, et ce à quoi ils sont les plus propres; ils verront par la lecture de l'Histoire, combien de maux se sont attirés les Souverains qui se sont abandonnés aux Flatteurs, et à des Favoris dont ils se croient aimés, parcequ'ils flattoient leurs passions, et applaudissoient à leurs caprices, et ils y apprendront que les Souverains sont à plaindre quand ils se repaissent d'eux.

Les Souverains verront par l'Histoire, que ceux de leur rang, qui ont négligé de craindre Dieu, d'aimer la Religion, et d'en suivre les préceptes, ont souvent éprouvé les plus fâcheux revers, ou de la part de leurs ennemis, ou de la part de leurs Sujets. Sans mêler sur des exemples anciens, sans parler de ces Monstres dont l'Histoire ancienne nous fait le portrait, l'Histoire moderne nous

fournit

fournit avec des Exemples de la triste fin de quelques mauvais Souverains, qui ont péri malheureusement et ont fait une fin rigoureuse de leurs crimes. Un Jacques V Roi d'Ecosse, empoisonné: Une Reine d'Ecosse, dont la vie avoit été une suite continuelle de crimes, meurt sur un échafaut: Le Pape Alexandre VI le plus vicieux et le plus mauvais de tous les Hommes périt du poison qu'il avoit préparé pour des Cardinaux dont il vouloit se débarrasser: Christiane II Roi de Dannemarck fut chassé de ses Etats pour ses horribles cruautés, et après avoir erré pendant dix ans, voulant remonter sur le Trône, il fut pris, mis en prison, ou il demeura 27 ans.

Un Souverain apprendra par l'Histoire, que, s'il se gouverne par les idées de la Sagesse et de la Vertu, s'il ne fait rien contre les Loix; que si au contraire, il les fait observer, et qu'il les observe lui même, il sera aimé de ses Sujets; il s'établira une réputation solide, et ne craindra point les jugemens de la Postérité.

Antiochus III déclara à ses Sujets, que s'il ordonnoit par ses Lettres quelque chose de contraire aux Loix, qu'ils ne devoient pas plus y obéir, que si ces Lettres avoient été écrites à son insu.

Un Souverain doit être libéral, mais non prodigue: si laavarice fait mépriser un Particulier, combien plus sera-t-elle tort à un Souverain? L'avarice et la prodigalité sont des pestes, dit Tite Live, qui ont renversé les plus grands Empires. Toutes les richesses qu'a un Souverain, dit Guichardin, ne lui sont données que pour les distribuer aux autres. La prodigalité, dit-il, dans un autre endroit, est louée par des gens peu judicieux, puisqu'elle est ordinairement accompagnée de la rapacité, et que plus de gens souffrent de maux d'un Prodigue, qu'il n'y en a qui profitent de ses bienfaits.

Une chose sur quoi l'on a loué les Empereurs Théodose, Julien et Constantin, a été, cette facilité à écouter tout le monde. Une partie des malheurs de Charles VIII en Italie vinrent de ce qu'il négligeoit de répondre aux plaintes qu'on lui faisoit, et qu'il renvoyoit tout à ses Ministres, qui, ou par manque de lumières, ou par des motifs sordides d'intérêt, ne mettoient ordre à rien, et em-

pechoient

empêchoient souvent que l'on portât ses plaintes au Roi.

Un Souverain doit écouter les plaintes de ses Sujets, et doit leur répondre. Mais il doit bien se garder, de blesser ou d'offenser ceux à qui il répond, ou ceux à qui il ordonne.

Si les mauvais Souverains, ces Hommes nés pour le malheur du Genre humain, ont été détestés et le sont encore, quelle estime, quel respect, quelle vénération ne doit-on pas avoir pour les bons, dont l'Histoire nous parle? De Titus, qui par ses vertus et sa bonté fut surnommé les Délices du Genre humain. De Trajan qui aimoit si fort à rendre justice à ses Sujets, qu'il descendit de cheval, quoique pressé de partir pour une expédition de guerre, et s'arrêta pour rendre justice à une femme qui la lui demandoit. De Theodose le Grand: De François premier, le Restaurateur des Sciences. D'Henri IV, qui répétoit souvent, et qu'il mettoit en pratique, que pour régner comme il faut, il n'est pas à propos de faire tout ce qu'on peut; qui écoutoit avec patience les remontrances de ses Sujets et des Parlements, et considérait ses prérogatives, comme ne lui ayant été données que pour l'amour de ses Sujets. De Gustave Adolphe, Roi de Suède, du grand-Guillaume Electeur de Brandebourg, qui joignoit à une grande valeur, et à beaucoup d'habileté, une solide piété, et une charité extrême.

Je crois, Messieurs, que ces exemples que je vous ai cités, suffiront pour faire sentir à un Souverain l'utilité qu'il tirera de l'étude de l'Histoire. J'aurois fort voulu, avoir plus de lumières pour traiter ce Sujet plus dignement, et je serai charmé, Messieurs, de profiter de vos savantes et judicieuses réflexions.

Monsieur le Recteur Polier trouve que la définition de l'Histoire que M. de Duglignon a donnée demande quelque explication. Elle doit être écrite avec fidélité & avec éloquence. L'éloquence est de trop, si l'on entend par là les ornemens et les grâces du style, ce tour délicat, cet arrangement de mots qui est propre à charmer. Mais si par l'éloquence on entend une manière d'écrire, juste, précise, claire, nette, elle peut être admise & non autrement.

Dans l'Histoire il faut distinguer deux choses, les Faits et les Réflexions. Les réflexions ne sont pas proprement l'Histoire, cependant c'est ce qu'il y a d'instructif & d'utile. Si l'Historien fournit toutes les réflexions ou seulement les principales, cela

épargne

épargne bien de la peine à ceux qui lisent l'Histoire: alors les réflexions sont ce qui instruit. Elles dévelopent les maximes de la Politique, de la Morale & de la Religion, elles dévoilent les avantages réels de ces Sciences, et apprennent à s'en former de justes idées. Si on pouvoit démêler les véritables motifs des actions, l'Histoire seroit encore plus utile qu'elle ne l'est. Mais la plus grande utilité de l'Histoire, c'est la connoissance qu'elle donne à chacun de son propre coeur, et du coeur de l'homme en général, ce que l'on peut acquérir en s'appliquant à reconnoître les diverses passions des hommes, et les influences que elles ont sur leurs jugemens & sur leur conduite, la manière dont elles s'insinuent dans le coeur, comment elles le tournent et le tournent à leurs fins. Par là on peut plus aisément être en garde contre les mouvemens de son coeur, et ne pas se laisser éblouir par le voile imposant et séducteur dont il se masque.

Si en étudiant l'Histoire on se borne à se charger la mémoire de faits, de noms et de dates, elle n'est d'aucune utilité, au contraire elle occupe un tems précieux qu'on pourroit employer plus utilement à d'autres études propres à former l'esprit et le coeur. Si on joint les réflexions aux faits, alors encore n'aura-t-elle rien de plus avantageux que l'attention à ce qui se passe journellement parmi les personnes qui nous environnent.

Monsieur DeBochat a dit que pour bien juger si l'Histoire est utile, il faut commencer par établir l'état de la Question. Si on prouve que l'étude de l'Histoire procure un grand nombre d'avantages qu'on ne peut tirer d'ailleurs, on sera obligé de convenir qu'elle est utile. Pour le démontrer considérons l'homme simplement comme homme. L'homme a besoin de procurer des lumières à son esprit, de la santé à son corps, et avec tout cela de procurer à son ame des sentimens agréables et de prévenir les désagréables ou de s'en délivrer s'il les éprouve. L'Histoire fournit tous ces avantages. Elle éclaire l'esprit; elle lui donne de la pénétration, et de la prudence, en découvrant les causes des bons et des mauvais succès d'un grand nombre d'événemens. Elle donne l'origine des Arts & des Sciences; elle met devant les yeux les progrès qu'ils ont fait; elle apprend les principales et les plus importantes découvertes qu'on a fait dans chacun, et nous met par là en état d'en profiter.

Sentiment de M. le
Lieutenant Ballivet
DeBochat.

Sentiment de M. le
Recteur Polier.

Je ne veux pas dire par là que l'Histoire enseigne les Sciences, mais simplement quelle annonce les découvertes, les expériences, les inventions qui y ont été faites, et quelle en publie assez pour nous mettre en état d'en tirer du secours, ou tout au moins pour nous indiquer ou nous pourrions nous en instruire plus à fond. Or on ne parviendra jamais à acquiescer les connaissances sans l'étude de l'Histoire. Au reste sous les Arts & les Sciences, j'y comprends la Physique, la Médecine, les Mathématiques &c.

On conviendra encore que l'Histoire du coeur humain est infiniment nécessaire. Les passions dont il est susceptible, les ressorts qui le font mouvoir, les motifs qui le déterminent, les caprices même auxquels il est sujet, tout cela est important à savoir, pour pouvoir nous conduire d'une manière propre à prévenir les mauvais desseins qu'on peut avoir contre nous, et qui plus est à engager les autres hommes dans nos intérêts. Si nous ne soupçonnons pas la manière dont on peut en user à notre égard, nous ne pourrions pas nous procurer ce dont nous avons besoin. Les exemples dévoient l'allure du coeur, on le pénètre, on le gagne, on s'en garantit. Or il n'y a que l'Histoire qui nous apprenne tout cela.

Considérons encor l'homme comme dirigeant les autres. Si nous avons besoin de connaître le coeur de l'homme, pour nous conduire nous mêmes; cette connaissance nous devient bien plus nécessaire, lorsque nous sommes obligés de diriger une multitude d'hommes, de caractères, de moeurs, de génie, d'inclinations différentes, pour la faire concourir à une même fin. Or il n'y a qu'une connaissance étendue du coeur de l'homme qui puisse apprendre cela. Quoique les Hommes se ressemblent, les moyens par lesquels l'homme parvient à ses fins, sont si variés qu'une seule attention à ce qui se passe ne peut pas suffire pour nous apprendre à les démêler. Il est impossible à un homme de se procurer cette connaissance et cette pénétration nécessaires sans le secours de l'Histoire; l'expérience de chacun est trop bornée.

Plus on connoitra donc de faits détaillés, circonstanciés, et plus on aura de ces connaissances. Voilà pourquoi un abrégé d'Histoire est inutile; parce qu'il n'y a que les réflexions que l'Historien fait, ou qu'il met en état de faire qui instruisent. Les Histoires les plus étendues
sont

les plus instructives: mais j'entens par Histoires étendues, non celles qui rapportent le plus de faits simplement, mais celles qui récitent un plus grand nombre de circonstances de chaque fait, qui découvrent l'enchaînement des évènements, les causes et les effets de chacun.

Ceux qui enseignent l'Histoire doivent l'avoir étudiée à fond, connaître l'histoire non d'un Pais ou d'une Nation seule, mais posséder aussi celle des Roiaumes voisins pour avoir l'enchaînement des faits. Quoiqu'il y ait peu de sujets sur lequel on ait plus écrit, que sur la manière de lire l'Histoire, cependant elle a été peu exactement décrite. On ne trouve guères dans les Auteurs qui en ont parlé qu'un Catalogue plus ou moins long, des Historiens, et l'ordre dans lequel il faut les lire, &c. Au lieu qu'ils devoient apprendre à démêler les caractères, à remonter des effets aux Causes, à découvrir les ressorts politiques, les intrigues des Cours, le génie des Peuples &c. L'abrégé de l'Histoire universelle par M. Bossuet est bon et utile, parce qu'il est rempli d'excellentes réflexions.

L'Histoire de l'Empire est très utile aux Princes d'Allemagne, de même qu'aux Chefs des Corps de l'Empire, et aux Membres qui composent ces Corps. Ils y apprendront quels sont leurs Droits réciproques, et de voir si les Guerres fondées sur ces Droits sont justes ou injustes, ils pourront décider par là s'il est de la Prudence d'entreprendre des Guerres, ou si au contraire on est coupable d'imprudence, en les soutenant, cette décision dépendant de la connaissance de la facilité, ou de la difficulté de l'entreprise, des secours que chacun des Tenans peut avoir, des ressources sur lesquelles il compte, des circonstances, ou chacun deux se trouve, soit l'un avec l'autre, soit avec leurs Voisins.

L'étude de l'Histoire a été fort négligée dans les Universités Catholiques de l'Empire, parce qu'il n'étoit pas de l'intérêt de leur Eglise que l'on éclairât grand nombre de faits passés dans les Siècles précédens et de Droits qu'on s'est appropriés. Mais aujourd'hui ils ont senti l'avantage que les Reformés avoient sur eux à cet égard, et ils commencent à revenir de leur préjugé.

Monsieur De Saint Germain a concilié les opinions de Messrs. Soubin et de M. le
cours Polier et DeBochat, en disant que le premier qui ne trouve-
pas que l'étude de l'Histoire soit fort utile, n'a point parlé de la
origine des Arts et Des Sciences, dont il reconnoit la grande utilité,
il
Conseiller Des. Germain.

il a seulement parlé de ce qu'on entend communément sous le nom d'Histoire, ce qu'on enseigne sous ce titre; au lieu que Monsieur Desbochat a montré les avantages de l'Histoire qui seroit écrite et enseignée comme elle devoit l'être. On peut dire en général que l'Histoire est plus utile aux Princes qu'aux Particuliers, parce qu'elle ne parle que de Princes et de Héros.

Pour que l'Histoire fut aussi utile qu'elle pourroit l'être, il faudroit qu'elle fut écrite par un bon Historien. Or pour former un Historien de cet ordre, il faut rassembler toutes les qualités qui composent un honnête homme; l'honnêteté, bonté de cœur, probité, habileté dans toutes les Sciences, pénétration, courage &c. Autant que le commerce des honnêtes gens est préférable, et plus utile que celui des autres hommes, autant le commerce avec les bons Historiens est-il plus utile que celui de tous les autres Auteurs, parcequ'il instruit & qu'il forme par exemple et non par préceptes. Aussi faut-il faire attention à un jeune ^{homme} au caractère de l'Historien qu'il lit; on lui fera remarquer que De Thou est recommandable par sa pénétration & son habileté, Rollin par sa probité, Rapin par son exactitude et ainsi des autres. Pour ouvrir l'esprit de celui qui s'applique à l'étude de l'Histoire, il faut le questionner sur chaque fait qu'il lit, et lui demander ce qu'il auroit fait dans tel ou tel cas, et quand il aura décidé, comparer son jugement avec celui de l'Historien.

Une utilité des plus générales de l'Histoire, selon Monsieur l'Assesseur Seigneux, c'est de satisfaire la curiosité naturelle à l'homme, de l'occuper agréablement pendant quelques momens, de lui servir de délassement après des occupations fatigantes. On se tromperoit en croyant tirer toujours une utilité plus réelle de chaque Histoire particulière, par exemple, d'un Siège, d'une Négociation, parceque les Secrets du cœur, les desseins d'un Chef, les intrigues du Cabinet demeurent après souvent dans le secret, et sont inconnues à l'Historien.

Une utilité plus grande de l'Histoire, regarde les Souverains. Ils ne voient autour d'eux que de lâches flatteurs; gens qui pallient leurs défauts, qui y applaudissent, qui portent quelquefois l'impudence jusqu'à les louer; si on ne les approuve pas, du moins on ne les blâme pas, on se tait. L'Histoire apprécie les actions, et leur donne la

juste

la juste estime qu'elles méritent: elle dépouille les Princes de cette grandeur qui éblouit, et porte un jugement impartial de leurs vices et de leurs vertus, elle ose prononcer un arrêt sur leur mérite après leur mort. Ils peuvent donc comparer leur conduite à celle des Princes dont ils lisent l'Histoire, et connoître le jugement que la Postérité portera d'eux et de leurs actions, et être portés par là à renoncer à leurs égaremens, à leurs passions, et à se défier de ceux dont le commerce peut les corrompre, et de ceux qui les flattent.

Monsieur le Baron De Caustade croit que l'on peut acquérir ^{Sentiment de M. le Baron De Caustade.} une grande habileté, beaucoup d'étendue d'esprit, et une profonde pénétration en lisant l'Histoire, mais pour en venir là il faut étudier avec une grande application, remonter des événements aux Causes qui les ont produit, et de la connoissance des Causes prévoir les effets qui en doivent naître. Il en a été pour exemple le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise, qui conjura contre cette République: il s'étoit acquis une pénétration infinie, et ses décisions toujours justes sur les événements étoient regardées comme des Oracles. On trouvera son caractère dépeint dans l'Histoire de la Conjuration de Venise écrite par l'Abbé de St Réal. Celui qui étudieroit l'Histoire comme lui seroit en état de bien gouverner.

L'Histoire est un bon miroir pour connoître la valeur des actions, elles y sont dépeintes toutes nues, et débarrassées de tout ce qui peut prévenir le jugement du Lecteur. Un Prince dans l'Histoire n'est qu'un homme, il a perdu l'éclat qui l'environnoit, sa conduite est dévoilée, et on peut en juger impartialement. Afin qu'un jeune homme fasse des progrès dans cette étude, il faut lui mettre en main un bon Catalogue d'Historiens.

Monsieur le Professeur D'Apples trouve que l'Histoire est utile ^{Sentiment de M. le Professeur D'Apples.} le aux Souverains et à leurs Ministres. Quo l'Histoire d'une Nation est aussi utile aux Particuliers, parce que les passions étant les mêmes chez tous les hommes et dans tous les tems, on peut apprendre à les connoître.

Il pense qu'une Histoire chargée de réflexions est moins utile qu'une qui en a peu, mais bonne. L'homme n'aime pas la gêne; une réflexion glissée adroitement s'insinue dans le cœur, une action présentée avec force, frappe, émeut, entraîne; le jugement du Lecteur

paroit

paroit libre, il s'en applaudit. Mais si l'Historien charge son Ouvrage de réflexion, qu'il décide, et qu'il paroisse vouloir entraîner les suffrages de ses Lecteurs, il revolté; ou tout au moins le Lecteur languit, il n'est point excité; il croit écouter les leçons d'un Maître, il n'est plus attiré par le plaisir, et regardant cette étude comme pénible, il se rebute, et se livre à l'ennui.

Dans l'Histoire nous voyons les règles, et le succès des règles, qui les autorise. Dans la Morale, dans la Politique les règles, peuvent être contestées, elles sont sujettes à beaucoup d'exceptions, mais l'Histoire en lève les difficultés, & ne donne aucun lieu aux exceptions; tous les cas y sont déterminés.

L'Histoire bien écrite, décrit le cœur humain. Elle apprend aux Princes de quels Ministres ils doivent se servir. Elle leur apprend non-seulement dans l'intérieur de leur Etat, mais aussi avec leurs Voisins. En nous décrivant la conduite des Papes, les maximes de leur Cour, la résistance que les Etats lui ont fait, elle apprend aux Princes à se conduire avec les Papes. Il a cité pour exemple la conduite du Pape Paul V avec la République de Venise. L'Histoire en fournira grand nombre de semblables exemples.

L'Histoire nous apprend, a dit Monsieur De Cheseaux le fils, quelle est l'instabilité des choses humaines, elle en est une démonstration, et par là elle nous empêche d'y attacher nos cœurs, et nous porter à rechercher des biens plus solides que ceux de cette vie.

Elle sert encore à établir la vérité de la Religion. Quand aujourd'hui on nous donne pour vérités de la Religion des Dogmes qui revoltent, qui sont remplis de contradictions, on seroit disposé à rejeter la Religion qui les enseigne: mais qu'on fouille dans l'Histoire, qu'on l'étudie avec soin, et on trouvera que ces prétendus Dogmes ne sont point de la Religion, qu'ils y ont été ajoutés par les hommes; on découvrira le tems ou on les a introduit, et quel en sont les Auteurs. Tels sont, par exemple, la Transsubstantiation, l'Infaillibilité du Pape & d'autres.

On est convenu de lire dans la huitaine des Lettres de M^r Pope.

Sentiment de M^r De Cheseaux le fils.

XI^e Assemblée.

Du 26^e Janvier 1743. Présens Messieurs De Bochat Polier, D'Apples, De Cambade, Du Lignon, Seigneur Abbé, De Saint Germain, De Cheseaux fils, et Monsieur De Bottons Banneret.

Messieurs. Vous vous êtes entretenus Samedi dernier De l'utilité de l'Histoire. Vous m'en avez fait voir les avantages; vous ne m'en avez pas caché les inconvéniens, mais vous m'avez appris les précautions qu'il faut suivre pour les éviter.

Les avantages de l'Histoire sont considérables, elle satisfait la curiosité naturelle de l'homme, elle nous met devant les yeux tout ce qui s'est passé de considérable dans tous les siècles & dans tous les Païs. Elle nous dévoile le cœur de l'homme et les passions qu'il renferme, en nous découvrant les motifs qui le font agir. Elle nous apprend encore l'origine des arts et des Sciences.

Elle donne de l'étendue à notre esprit, en nous apprenant divers événemens, en nous montrant les causes du bon ou du mauvais succès qu'ils ont eu, et en nous mettant en état par là de faire grand nombre de réflexions que nous ne ferions point sans cela.

Elle apprend sur tout aux Princes ce que la Postérité pensera de leur conduite, et ce que les Hommes de leur tems en pensent, en leur montrant le jugement qu'on a porté des Princes qui les ont précédés. Elle leur apprend encore leurs devoirs, et leurs obligations, en leur décrivant la vie et les actions des Princes illustres qui se sont attirés l'estime et l'affection des Peuples, et elle les porte à leur imitation; comme elle découvre aussi l'horreur qu'on doit avoir pour les Princes injustes, cruels, rivaux, ou impies.

Il est vrai que l'Histoire peut être nuisible quelquefois, lorsqu'elle n'est pas fidelle, ou lorsqu'elle tâche de diminuer l'honneur du vice. Mais on évitera ces inconvéniens, en ne lisant que des Histories choisies, bien écrites, remplies de judicieuses réflexions; ou en la lisant avec des personnes éclairées dont les remarques nous instruiront; et enfin en faisant soi-même des observations sur les faits que l'Histoire raconte, et en

examinant

examinant le jugement qu'elle porte, et en le comparant aux Maximes de la Raison et aux préceptes de l'Évangile.

Abbrégé des Lettres de M. Pope.

On a lu ensuite deux Lettres de M. Pope, l'une adressée au Vicomte de Cobham, De la connoissance et du caractère des hommes; l'autre adressée à une Dame, Du caractère, des Femmes elles commencent à la page 195, et finissent à la 222 du 1^{er} Tome. En voici un petit Abbrégé.

Extrait de la lettre sur le caractère des hommes.

M. Pope montre qu'il seroit digne de la curiosité naturelle d'étudier les hommes, qu'on y remarquerait autant de diversités qu'on en trouve dans les autres Êtres que les Naturalistes ont étudiés avec soin. Mais il est difficile de les connoître, 1^o parce que chaque homme diffère de tout autre; 2^o parce qu'il diffère de lui-même. Ajoutez à cela les contrariétés qui viennent de la diversité de la nature, de l'habitude, des incertitudes de la Raison, des passions & des préjugés.

Les différences ne sont pas moins grandes dans ceux qui observent que dans ceux qui sont vus. Leurs passions, leur imagination, leurs préjugés prêtent aux objets qu'ils envisagent différentes couleurs.

Il n'est pas facile de sonder toutes les variétés de notre esprit, parce que la vie passe avec trop de rapidité, et que le principe des actions change, et s'échappe à nos observations. Souvent même celui qui agit l'ignore, tantôt il cède à une passion, tantôt fatigué de choisir, il se détermine à un parti par la suite.

Si l'on veut découvrir le motif d'une action en examinant l'action même, on ne réussira pas mieux à le connoître: parce que les mêmes actions peuvent être produites par des motifs différents, et que le même motif peut aussi produire des actions différentes.

Mais supposez que les actions découvrent le caractère de l'homme, à quelles faudra-t-il s'attacher pour cela? aux plus frappantes, qui sont en petit nombre. Comptera-t-on donc pour rien, celles qui restent dans l'obscurité, et celles qui se contrecarrent?

On croit que les grands caractères ne se trouvent que dans les hommes d'un rang élevé. Cependant un état médiocre est un terrain où les vertus se plaisent, et où elles naissent communément. A la Cour si on en rencontre, elles seront d'autant plus estimées qu'elles y sont rares, et on ne fait presque pas d'attention aux vertus d'un homme qui est dans la médiocrité.

L'éducation change les hommes, à l'un elle donne de grands sentimens, des vues étendues; à l'autre des sentimens bas. Les révolutions de notre esprit sont subites, quoique nous soyons dominés par un penchant violent

violent, des contrariétés inaliénables, ou des affectations étudiées confondent; un homme pense diversement lorsqu'il est en santé, ou qu'il est malade; qu'il est seul ou en compagnie, qu'il est dans l'abondance ou dans la pauvreté. Le même homme est capable de grands sentimens et de lâches bassesses.

Il y a cependant une chose en quoi l'homme ne change point c'est dans la passion dominante; en ceci l'homme est constant, et ne déguise pas: elle nous suit jusqu'au tombeau sans varier. L'auteur le prouve par divers exemples. Cette passion une fois découverte il n'y a plus rien d'extraordinaire dans la conduite d'un homme, on peut rendre raison de toutes les variétés qui s'y trouvent.

Il faut prendre garde de la bien démêler cette passion, et de ne pas prendre une passion qui lui est subordonnée pour la première et la dominante. Si César étoit de baubé, Luculle, rolag-tueux, ce n'étoit pas là leur passion dominante, mais l'ambition, et les autres passions n'étoient qu'un moyen qu'ils employoient pour la satisfaire.

L'auteur après avoir montré par plusieurs exemples que cette passion se fait sentir même à l'heure de la mort, finit d'une manière bien vive sa lettre. "Et vous, brave Cobham, jusqu'au dernier soupir vous sentirez, et avec force même à l'heure de la mort, votre passion dominante. Dans ce moment, ainsi que dans tous les autres de votre vie, votre dernier soupir dira: O Ciel! sauve ma patrie."

Dans la Lettre suivante M. Pope dit que le caractère des Femmes est encore plus changeant que celui des hommes, et plus rempli de contradictions. C'est un sujet tendre où les impressions ne sont pas durables. Outre ces variétés qu'elles ont de la nature, elles en ont encore d'affectées, elles sont douces, artificieuses, capricieuses, spirituelles et stupides par art. Les Dames, dit l'auteur, ressemblent à ces tulipes dont les couleurs sont si variées. Nous devons à leurs charmes la moitié de leurs charmes. Une heureuse singularité, belle par son défaut, un Foible délicat, voilà ce qui frappe le goût, ce qui enlève l'admiration. Il cite quelques exemples de femmes, comprises - bizarre d'esprit, et de stupidité, de vices et de vertus, de douceur et d'emportement.

Il est d'autant plus difficile de tracer le portrait des femmes, qu'on ne les voit que dans une vie privée, que leurs vertus ne se découvrent jamais avec plus de beauté que dans l'ombre: au lieu que les hommes

doux

Extrait de la lettre sur le caractère des femmes.

doués de talens plus hardis les dévelopent au grand jour. Les femmes instruites dès leur enfance, à déguiser se cachent lorsqu'elles sont en public, et alors il est difficile de distinguer la honte, de la fierté, la foiblesse de la délicatesse.

Toutes les femmes sont partagées entre les deux passions, l'amour du plaisir, & l'amour de dominer: l'une leur est donnée par la nature et l'autre naît de l'expérience. Toute femme a le coeur libertin, toute femme voudroit être Reine à vie. Les femmes recherchent la puillanç, et la beauté est le moyen qu'elles emploient pour l'obtenir: mais elles ne la ménagent point avec prudence; elles ne se réservent aucune ressource pour un âge avancé. Un retraite faite à temps est le triumphe de la sagesse; mais c'est une science aussi difficile pour les belles que pour les Grands.

Elles veulent aussi toujours après les plaisirs, et ne sont jamais satisfaites de ceux dont elles jouissent: c'est un jouet qu'elles n'attrapent jamais qu'elles ne le gâtent, l'objet de leur avidité lorsqu'il fuit, et celui de leurs regrets lorsqu'il est perdu.

L'Auteur donne un avis au beau sexe, et fait le portrait d'une femme estimable, sous deux mérites d'avoir ici leur place.

"Ha, ma chere amie, laissez aux femmes vaines l'envie qu'elles ont de blouir. Que toucher le coeur et d'élever l'esprit soit votre partage!
"Le charme de ces talens s'accroit, tandis que ce qui fatigue les promenades du cours s'en va méprisée, sans être suivie d'aucun regard.
"C'est ainsi qu'après que les rayons éclatans du Soleil ont fatigué la vue, la lumière plus tempérée de la Lune s'élève avec douceur et brille avec sérénité d'une vierge modeste, tandis que l'astre éblouissant du jour décline sans être observé.

"Heureuse, celle dont le caractère égal et l'humeur toujours seraine rendent le jour qui suit aussi agréable que celui qui précède;
" qui peut convenir des charmes d'une soeur; qui ne répond point que le premier mouvement d'un époux ne soit passé, qui peut le gouverner sans le faire paroitre; qui charme par sa complaisance, regne par sa soumission, et n'est cependant jamais plus satisfaite que lorsqu'elle obéit; qui ne se soucie ni d'un fat, ni de la fortune;
" qui est sans bile, sans vapeurs, au dessus même des craintes d'une petite vérole, et maîtresse d'elle même lorsque sa porcelaine se casse."

"Lorsque le Ciel veut polir, son dernier, son meilleur ouvrage, il choisit dans chaque sexe ce qu'il faut pour la perfection de sa formation: l'amour que les femmes ont pour le plaisir, celui que les hommes ont

ont pour le repos, il joint le goût qu'elles ont pour les folies et le mépris que nous avons pour les sots; il unit la discrétion à la franchise, l'art à la vérité, le courage à la douceur, la modestie à la fierté, et des principes fixes à une imagination toujours nouvelle, il fait un mélange du tout, et ce qui en résulte est vous, Madame."

Ce n'est même que cette contrariété de caractères qui peut faire la réputation d'une femme. Ou le mélange ne se trouve point, une beauté vit méprisée, et une Reine meurt sans regrets."

Ces deux Lettres sont écrites avec toute la vivacité possible, et les sont remplies de portraits des mieux touchés, de figures hardies, de comparaisons brillantes, en un mot de tout les ornemens que l'imagination d'un Poète peut répandre dans un ouvrage. Rien n'y est inutile, tous les traits portent coup, et frappent vivement. Quoiqu'elles aient été écrites en vers, le Traducteur a su conserver ce feu dont la Prose est rarement susceptible. Il y a seulement quelques expressions hardies qui ne doivent pas être prises dans toute leur force, comme si elles étoient détachées; ce sont des traits et des tours poétiques, qu'il faut expliquer par le génie de la Pièce, sans les proscrire littéralement.

Quoique Messieurs les Membres de la Société n'aient point fait de réflexions sur ces Lettres, parce qu'ils furent interrompus, j'ai cru cependant qu'il étoit à propos d'en faire un petit extrait pour l'usage de Monsieur le Comte, et d'y ajouter le jugement que j'en porte.

Monsieur le Comte a prié Monsieur l'Affesseur Seigneux de traiter pour la Société suivante la matière de la véritable Grandeur, ce sujet n'ayant pas été épuisé le jour qu'on lut Rollin, et les sentimens aiant été partagés.

XII^e Assemblée.

Du 2^e Fevrier 1743. Présens Messieurs Seigneux Bourguemaistre, DeBochat Lieutenant Ballival, Polier Recteur, Seigneux Boursier, D'Apples Professeur, DeCaussade, DuLignon, Seigneux Affesseur, DeS^t Germain Conseiller, DeCheseaux fils.

Pensées Sur la véritable Grandeur. Nobilitas sola est Discours de M. l'Affesseur Seigneux sur la véritable Grandeur.
atque unica Virtus. Juvenal Satyr.

C'est présenter à l'homme un objet bien intéressant pour son amour propre, que de l'entretenir de sa Grandeur. Il aime à réfléchir sur

sur ses avantages; Sa vanité se pare avec complaisance de toutes les prérogatives qui le rendent respectable. Grand par son origine, par ses Facultés, et par sa destination, il se considère comme le Chef d'œuvre du Créateur.

Susceptible de Perfection, de Bonheur et de Gloire, il n'est rien de Grand à quoi il n'élève ses desirs, et ses espérances n'ont de borne que la Suprême Félicité.

Eclairé par une Intelligence spirituelle, destiné à lui procurer toutes les connoissances nécessaires au grand but qu'il se propose; Capable de discerner la nature et les propriétés des objets qui l'environnent, et l'usage qu'il en doit faire; Doué de Facultés dont l'étendue embrasse tout à la fois le passé, le présent et l'avenir, il semble qu'à l'aide de cette lumière, il ne doit jamais s'égarer.

Cependant cette Ame toute incorporelle, qu'elle est se trouve dans une dépendance nécessaire des organes du Corps. Assujettie à ne recevoir d'idée des objets qui l'environnent, que par le ministère des Sens, elle en juge par l'impression qu'ils font sur elle, et se détermine à les fuir, ou à les chercher, selon qu'ils produisent en elle, un sentiment agréable ou douloureux.

L'imperfection des organes, est une des causes de l'imperfection des connoissances; l'Homme se livre souvent sans réflexion à ce qui flatte ses Sens; Souvent la précipitation avec laquelle sa volonté se détermine, le porte à juger sur de trompeuses apparences, et à regarder comme avantageux ce qui peut lui nuire.

L'Imagination ingénieuse, à prêter des couleurs séduisantes à ce qui la frappe agréablement, fortifie encor cette illusion, par les images brillantes qu'elle présente à l'Esprit, et fixe ses incertitudes, par l'activité qu'elle donne aux affections.

Telle est la cause du peu de progrès que les Hommes font dans la connoissance de la vérité, et des erreurs dont ils sont si souvent les tristes victimes, pour l'être inconsidérément livrés à des apparences qui ont séduit leur Raison.

Si les Hommes se trompent souvent dans le jugement qu'ils portent des objets sensibles, ils s'abusent aussi fréquemment dans l'idée qu'ils se forment des Êtres moraux, et par un renversement monstrueux, ils changent en défauts ce qui pourroit contribuer efficacement à la Perfection de leur Nature.

Jugeons en par l'idée qu'ils ont de la Grandeur et de la Gloire; examinons leurs projets, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour

y parvenir; Les motifs de leur conduite et le but qu'ils se proposent.

L'Homme aspire à la Grandeur et à la Gloire, parce qu'il croit cet état plus parfait et plus propre à contribuer efficacement à son bonheur.

La Raison lui dicte qu'il en doit faire l'objet de ses desirs, mais cette Raison séduite par de trompeuses apparences n'est point toujours assez forte pour secouer l'empire des Sens, des Passions et des Préjugés vulgaires.

La Grandeur est un état de perfection qui conserve à l'Homme toute sa dignité, qui augmente sa félicité présente, et le dispose à goûter celle qui est à venir. Tout ce qui est étranger ou contraire à cette grande fin, est vicieux de sa nature, et ne peut convenir à la véritable Grandeur.

Cependant ce qui fait l'objet des desirs les plus empreints du général des hommes, c'est les Richesses, les Dignités, et les Plaisirs; On regarde ces avantages comme des attributs inséparables de la Grandeur, et on travaille à se les procurer par toute sorte de voies.

Je vai montrer combien on s'abuse dans l'opinion qu'on a de ces prétendus biens, en faisant le parallèle des caractères de la fausse Grandeur et de la véritable; Après quoi je prouverai que ces deux espèces de Grandeur diffèrent dans leur nature, dans les motifs et les moyens qui y conduisent; et l'on jugera par l'influence que l'une et l'autre peuvent avoir sur le bonheur de la vie à quelle des deux l'Homme raisonnable doit donner la préférence.

La vraie Grandeur consiste à travailler assidument à perfectionner ses connoissances et ses Facultés; à faire valoir ses Talens, en les consacrant à l'utilité publique; à s'affranchir des Passions, et des préjugés, à faire des actions vertueuses; à se contenter de son état; à se rendre supérieur aux événemens par la fermeté et la constance avec laquelle on supporte les maux et les disgrâces; à conserver une Ame pure au milieu des tentations; en un mot, à occuper dignement sa place, en s'acquittant de tous ses Devoirs, et en poussant la Perfection à cet égard au plus haut degré où la faiblesse humaine puisse atteindre.

La Grandeur mondaine au contraire consiste à jouir abondamment de tous les biens de la vie; la Naissance; le Pouvoir; l'Éclat; la Magnificence; le Luxe forment les plus essentiels de ses attributs.

Loin donc que la véritable Grandeur ait quelque rapport avec

la Grandeur mondaine, elles sont en opposition par leur principe.

Rarement les Grands sont revêtus des Qualités qui font le grand Homme, on peut même dire que leur condition semble les exclure de ce privilège. Enflés pour l'ordinaire de leurs prérogatives; Apriés par mille passions violentes; Obédés par une foule de gens empressés à leur procurer des distractions et du plaisir, Comment pourroient-ils réfléchir, s'éclairer, et triompher de l'erreur dans laquelle on s'efforce de les entretenir.

L'opposition n'est pas moins sensible dans les moyens qu'on met en oeuvre pour parvenir à l'un ou l'autre de ces états.

D'abord la présomption et l'orgueil ont beaucoup de part, aux efforts qu'on fait pour s'élever au dessus de ses semblables; le desir de les mettre dans sa dépendance, de les assujettir à sa volonté; d'occuper parmi eux un rang distingué, détermine à chercher tous les moyens de parvenir à ce but; qu'ils soient légitimes ou non, il n'importe, pourvu qu'on arrive à son but, rien ne coûte. Une ambition démesurée qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté, de la dextérité, de la souplesse et de la dissimulation sont les qualités et les dispositions essentielles pour faire son chemin dans le monde. On s'attache à plaire au Maître, à s'infiltrer dans l'esprit de ceux qui ont sa confiance; on brigue leur protection; on épouse leurs inclinations et leurs goûts; Et à quel degré d'abaissement n'est-on pas obligé de descendre, pour s'élever ensuite insensiblement à cette Grandeur imaginaire. Quels rebuts n'effraie-t-on pas sans oser témoigner le moindre mécontentement? A quel affreux esclavage n'est-on pas réduit? Contraint de louer les défauts de ses Protecteurs, d'applaudir à leurs vices, de les servir dans leurs Passions, et souvent on n'a pour prix de ses affidés que des disgrâces; ou si on parvient à son but, on se désabuse bientôt de l'idée flatteuse qu'on en avoit conçue.

Il n'en est pas ainsi de la véritable Grandeur, les efforts qu'on fait pour y parvenir ne font jamais sans succès, et ce succès coûte beaucoup moins de peines et d'inquiétudes. Si on trouve quelques obstacles dans sa route, on se dédommage par la satisfaction de les avoir surmontés.

Il faut un cœur droit, dégagé de ces affections tumultueuses qui troublent la tranquillité de l'âme; aussi avec cette heureuse disposition, celui qui tend à ce grand but, n'est point dévoré par l'ambition, il ne pense point à s'élever au dessus des autres Hommes, ni à usurper sur eux une autorité qui blesse l'égalité naturelle. Il voit sans jalousie le mérite d'autrui; il ne craint point les Concurrents

dans la carrière qu'il fournit; il travaille à perfectionner ses connoissances, il cherche à découvrir la valeur intrinsèque de chaque chose, pour y proportionner ses soins et ses desirs: Il est en garde contre les illusions des Sens: Il fortifie son Âme contre les attraits de la volupté, et les atteintes de la douleur: Il fait son objet principal de la Vérité et de la Vertu: Il tend à la Perfection, et la fausse Gloire n'entre point dans ses vues; en un mot ses intentions sont droites ses motifs & ses moyens sont légitimes, et son but excellent.

Si on réfléchit sur les avantages que la Grandeur mondaine procure et qu'on les mette en parallèle, avec ceux de la véritable Grandeur, on verra quels sont le plus à désirer.

Un bel Esprit de nos jours a dit, Que rien ne prouve mieux le peu que Dieu croit donner aux Hommes, en leur abandonnant les richesses, les plaisirs, les grands établissemens, et les autres biens de la Vie, que la distribution qu'il en fait, et le genre d'Hommes qui en sont le mieux pourvus.

Pour mieux sentir la justesse de cette réflexion, examinons l'influence de ces avantages sur le bonheur, et le mérite de ceux qui en jouissent; Il est important de faire connoître aux Grands la juste valeur de tout ce qu'ils possèdent, en leur montrant que ces prérogatives dont ils font tant de cas, ne sont d'aucun prix par elles mêmes, et que loin d'ajouter quelque chose à leur bonheur et à leur mérite, elles sont très souvent un obstacle à l'un et à l'autre.

En ceci l'expérience est d'accord avec les maximes de la Sagesse; Dès qu'on aime un objet plus qu'on ne doit, ou qu'on l'estime au delà de son prix, on le desire avec plus d'ardeur qu'il ne mérite, et on se donne pour l'acquies plus de soins qu'il ne vaut; et loin d'obtenir les fruits qu'on attendoit de ses peines, on se punit soi même par la honte de les avoir pris inutilement ou mal à propos.

Si c'est un défaut de trop estimer les biens qu'on souhaite, ce n'en est pas un moins grand de faire trop de cas de ce qu'on possède. C'est cependant le faible de la plupart des favoris de la Fortune. Les avantages qu'elle leur a prodigués leur tiennent lieu de mérite, et ils croient que c'est un titre légitime pour se conulter l'estime et le respect des autres Hommes.

La Naissance est une des prérogatives dont les Grands tirent le plus de Gloire; c'est selon eux un caractère de Noblesse indélébile, qui est nécessairement attaché à leur Personne.

Vous avez, dites vous, de la Naissance, vous descendez d'Anciens

illustres, qui se sont fait un nom par leurs Vertus, ils ont généreusement sacrifié leur repos, leurs biens et leur Vie; on croit voir couler leur sang dans vos veines; on vous regarde comme les héritiers de leur Gloire, mais il faut que vous le soyez de leurs Vertus. Trompez-vous à cet égard la tente du Public? Vous tombez dans l'oubli et dans le mépris. On exige de vous de la Droiture, des Lumières, de la Modestie, du Désintéressement de la Prudence, de la Grandeur d'Âme; Êtes vous ignorant, fourbe, vain, intéressé, imprudent, timide ou lâche, on vous trouve indigne du Nom que vous portez? Les vices chez les Grands contractent un degré de noirceur proportionné au rang qu'ils occupent dans le Monde.

*Omne animi vitium, tanto conspectius in se
Crimen habet quanto major qui peccat habetur.*

Les faibles même chez eux sont déplacés; soit que l'envie qu'on porte à leur élévation rende le Public moins indulgent pour leurs défauts; - soit que l'attention qu'on fait à leurs démarches rende leurs fautes plus éclatantes, on ne leur pape rien.

C'est assurément une triste prérogative que la Naissance sans Mérite et l'on est bien à plaindre, quand on n'a d'autre soutien de sa Gloire que la Réputation de ses Ancêtres. Cet appui venant à manquer l'édifice s'éroule et tombe en ruine.

*Miserum est aliorum incumbere Fama,
Ne collapsa ruant subductis Testa columnis.*

La Naissance n'ajoute donc rien au mérite, elle met seulement dans un plus grand jour des vertus ou des vices, qui seroient demeurés peut être ensevelis dans l'obscurité d'une condition privée.

Il n'en est pas tout à fait de même des Richesses: outre qu'elles sont la source des commodités et des douceurs de la Vie, elles fournissent de fréquentes occasions de faire valoir des Dispositions vertueuses, elles mettent en état de secourir les misérables; de former des Etablissemens utiles à la Société; de récompenser le Mérite; de favoriser les progrès des Arts et des Sciences. Mais s'il faut juger par l'usage qu'on en fait, de l'utilité et des avantages qu'elles procurent, on les estimera beaucoup moins. En effet ce sont les Riches et les Grands du Monde qui font un noble et généreux usage des biens qu'ils possèdent. L'Opulence n'est elle pas la mère des vices, et la nourrice des Passions? Sans elle connoitroit on le Luxe, l'Orgueil, la Mollesse, le Gout immodéré des Plaisirs, la Prodigalité, l'Avarice?

La Fortune d'ailleurs en augmentant les Richesses de ses Favoris, semble multiplier leurs besoins; si elle leur procure quelques Plaisirs, elle en trouble

trouble la Douceur par mille amertumes, des bienséances assujettis. Dantes éloignent d'eux cette aimable tranquillité, qui fait le plus doux charme de la Vie. Les inquiétudes, les craintes, les soucis, la jalousie et la haine marchent à leur suite. Enfin à quelles tentations les richesses n'exposent-elles point la Vertu; chaque jour elle soutient un nouvel assaut, et comment le cœur résisteroit-il à tant de secousses redoublées; il se laisse disposer toujours une résistances pénible; il s'ouvre enfin à l'impression d'une multitude de objets qui flattent son goût, et la Vertu succombe sous le poids de la volupté.

L'autorité et le pouvoir dont les Hommes font tant de cas, n'est point un avantage si considérable qu'on le pense, sur tout si l'on envisage les inconvéniens qui y sont attachés. Il est vrai que la vanité est agréablement flattée par les respects et les hommages qu'on rend à ceux qui sont dans les premières places; Mais aussi la présomption peut nous faire souhaiter des Dignités et des Emplois qui surpassent nos forces, et nous exposer au reproche de nous être imprudemment chargés d'une administration, dont nous étions incapables, contre cette sage Maxime. - - - - - *Verrate, diu*

Quid ferre recusent, quid valeant humeri.

Il est encore dangereux d'abuser de son Pouvoir, en blessant les Règles de la Justice; ou en irritant par une sévérité excessive, ceux qui doivent obéir.

Enfin pour conserver son autorité il faut des Qualités distinguées une attention soutenue, des précautions continuelles, souvent même elles deviennent inutiles, et le Pouvoir quelque grand qu'il soit est contraint de céder aux efforts d'une multitude irritée.

Ce qui coûte des peines infinies à acquérir, qu'on ne conserve qu'à force de soins, et qui s'échappe au moment qu'on y pense le moins, mérite-t-il l'estime et l'attachement de l'Homme raisonnable.

Rassemblez toutes les circonstances qui forment les caractères de la Grandeur; Supposez un Souverain revêtu de toutes les faveurs de la Fortune; Mettez en balance les avantages qui lui en reviennent, avec les obligations que lui impose son état, et vous sentirez que son Sort est plus à plaindre, qu'à désirer.

C'est peu d'avoir des Lumières et de la Pénétration, il faut encore qu'il ait un attachement invariable pour la Justice, qu'il soit d'un facile accès, qu'il aime la vérité, qu'il déteste le mensonge et la flatterie, qu'il fasse son tout du bien de l'Etat, qu'il soit bienfaisant et généreux

généreux; qu'il protège l'innocence, qu'il récompense la Vertu, qu'il punisse le vice, mais sans passion; qu'il serve d'exemple à ses Sujets par la régularité de ses mœurs, et par son attachement à la Religion; que loin de fouler ses Peuples par des exactions odieuses, il retranche par une sage-économie toutes dépenses superflues; que dans le choix de ses Ministres, il n'ait égard qu'à la capacité et au mérite; qu'il veille à ce que personne n'abuse de son Pouvoir; qu'il soit attentif sur lui-même, vigilant, laborieux, infatigable; qu'il méprise les attraits de la volupté; qu'il sacrifie son Repos, ses Richesses, sa Vie même, s'il est nécessaire, au bien de l'Etat; qu'il soit avare du sang de ses Sujets; qu'il ne les expose jamais par le desir d'une fausse Gloire, ou pour étendre d'injustes Conquêtes; qu'il soit le Protecteur des Arts et des Sciences.

Voilà ce qui rend un Prince véritablement digne du rang qu'il occupe. Ce n'est donc point les Richesses, le Pouvoir, l'éclat ou la magnificence qui sont la mesure de sa Grandeur; C'est les Qualités du cœur qui le rendent respectable; C'est la Sagesse de son administration qui le fait aimer.

Mais qui pourroit ambitionner une Vie si laborieuse, et semée de tant d'épines? Un Souverain est responsable non seulement de ses actions, mais enor des fautes de ses Ministres, ils sont censés administrer par ses ordres et sous ses yeux, c'est entre ses mains que sont les Rênes du Gouvernement, le Repos et la Gloire de l'Etat. Les yeux du Public sont sur lui, les Envieux de sa Gloire ôpient ses démarches, et prennent occasion de ses moindres faiblesses, pour le rendre odieux ou méprisable.

En vain dira-t-on qu'un Prince peut s'affranchir d'une partie de ses pénibles obligations, que la pleine Puissance le dégage de celles qui lui sont à charge. En effet, quand il n'auroit pas à rendre compte de sa Gestion à l'Être Suprême, seroit-il insensible au mépris? Pourroit-il penser sans trembler pour sa réputation, que ses vices, ses défauts même seroient transmis à la Postérité?

Cicéron voulant montrer combien les Rois sont à plaindre, donne l'exemple de Damocles. Dénys pour le desabuser de l'idée avantageuse qu'il avoit de la Roiauté, le fit servir à sa place avec un glaive suspendu sur sa tête, qui mettoit continuellement sa Vie en péril; Il lui faisoit connoître par cet emblème, les dangers, les soucis, les craintes et les embûches auxquelles les Rois sont sans cesse exposés. "Reges ipsi, quam miseri sint, quanto pere timori atque insidiis sint propositi: satis

attendit Dionysius, cum imminente gladio Damoclem fortuna sua felicitatem voluit experiri."

Valere Maxime pour prouver cette vérité rapporte l'exemple d'un Roi, qui étant élu malgré lui, avant que de ceindre sa tête du Diadème, le considéra attentivement et s'écria, O Diadème, ornement plus glorieux que propre à rendre heureux, si on connoissoit à fond combien tu procures de peines, d'inquiétudes et de misère, on ne daigneroit pas se baisser pour te relever de terre. "O nobilem magis quam felicem pannum, quem si quis penitus cognosceret quam multis sollicitudinibus, periculis et miserijs sis refertus, nec humi jacentem tollere vellet."

C'est donc sans raison que le Vulgaire regarde les Souverains, comme des Êtres libres et indépendans; leur esclavage est illustre, mais leurs chaînes n'en sont pas moins pesantes.

J'ai montré que la Naissance, les Talens de l'Esprit, les Richesses, les Dignités et le Pouvoir ne forment qu'une ombre de Grandeur, puisqu'avec tous ces avantages on peut être méprisable et malheureux. En effet si le Souverain fier de ses prérogatives opprime ses Sujets, s'il sacrifie à son ambition leur repos, leurs biens et leurs vies, si laissant négligemment flotter les Rênes du Gouvernement, il se repose de ce soin sur des Ministres ignorans, mal intentionnés, plus avides de biens que soigneux de sa Gloire; l'appellera-t-on un grand Prince? Méritera-t-il ce titre par l'étendue de ses Etats, par son luxe, et par le pompeux étalage de sa magnificence?

Mais pourquoi declamer contre les Grands? Ne sont-ils pas affez à plaindre? Pour être dans le rang suprême, sont-ils moins Hommes que nous? N'ont-ils pas les mêmes faiblesses? les mêmes infirmités? Elevés et nourris dans des principes propres à enraciner dans leur cœur l'orgueil & la mollesse, comment seroit-il possible que leurs Passions entées sur la Puissance absolue, ne prissent pas des forces et de l'accroissement? Ils ont encore le malheur de ne pouvoir connoître et goûter mille douceurs attachées à la Vie privée. Un Prince connoit-il jamais les charmes d'une amitié sincère et réciproque? De tant de Courtisans qu'un vil intérêt attache à sa fortune, il n'en est peut-être pas un qui tiennne à sa Personne. A peine un indigne Usurpateur a envahi un Etat que le Prince légitime est abandonné, pendant qu'on prodigue les louanges les plus flatteuses, à celui qui ne doit son élévation qu'à ses crimes.

Enfin

Enfin quelle ressource reste-t-il aux Grands dans les disgrâces? Leur ame amollie par les Plaisirs est avouée par le moindre revers.

Avouons que les Hommes prodiguent leurs encens et leurs hommages à des Grands qui n'ont le plus souvent qu'une Grandeur empruntée, et dont on peut dire, avec un Poète, que dès qu'ils ont déposé les marques de leur Dignité, Le Masque tombe, l'Homme reste, et le Héros s'évanouit.

Les Payens avoient une toute autre idée de la Grandeur. Napoléon n'est point heureux, (disoit Horace,) celui qui est dans l'opulence. Celui là seul mérite ce titre qui sait user avec sagesse des Dons de la Divinité, qui supporte avec patience l'affreuse misère, et qui déteste le crime plus que la mort."

Non possidentom multa vocaveris

Recte beatum: rectius occupat

Nomen beati, qui Deorum

Muneribus sapienter uti,

Duramque callet pauperiem pati,

Pejusque letho flagitium timet.

J'ai remarqué, en passant, que les honneurs et les dignités étant sujettes aux vicissitudes de la Fortune, la gloire qui en résulte n'est rien moins que solide. Cette espèce de Grandeur dépend de tant de circonstances, elle est appuyée sur des supports si délicats, qu'il ne faut qu'un rien pour renverser la fortune la mieux établie,

Si Fortuna volet fieri de Rhetore Consul,

Si volet hæc eadem fieri de Consule Rhetor.

Combien d'exemples l'Histoire ne fournit elle pas de ces révolutions subites? Un Dénys réduit pour subsister à se faire Maître d'École à Corinthe. Un Polyrate inhumainement crucifié par Oroïte, et de nos jours une Marie d'Écosse, et Charles I contraints de descendre du Trône pour monter sur un échafaut. C'est ce qui a fait dire à un Poète, que rarement un Roi finit tranquillement sa Vie; les Séditions et les périls de la Guerre, en précipitent souvent le cours par une mort violente.

Ad Generum cecideris sine cæde aut vulnere pauci

Descendant Reges et sicca morte Tyranni.

La Grandeur mondaine est donc exposée, aux caprices de la Fortune: en cela bien différente de la véritable Grandeur dont les caractères sont au dessus des évènements. (elle-ci est inhérente, et

paraît dans un plus grand lustre au milieu des adversités, pendant que l'autre, dépend des circonstances, et disparaît avec les faveurs de la Fortune.

On ne sauroit trop représenter aux Grands les périls qui les menacent, ni leur rappeler trop fréquemment le peu de cas qu'ils doivent faire de ces avantages extérieurs que le Vulgaire vante si fort.

Une autre illusion qu'il est important de dissiper, est fondée sur l'opinion avantageuse qu'on a de certaines actions extraordinaires.

C'est ainsi qu'on a dressé des Autels aux forfaits d'un Alexandre et d'un César, dont l'ambition démesurée avoit bouleversé l'Univers. Subjuguer des Nations, mener des Rois captifs, les trainer enchainés comme des esclaves, répandre par tout le carnage et l'horreur, sont des crimes que l'on a consacrés sous le nom de Vertu à la honte de l'humanité.

On a vu de nos jours de ces Princes ambitieux, courir à la Monarchie universelle, et chercher à s'acquiescer le nom de Grand en marchant sur les traces de ces Tyrans, tantôt par des actes de valeur qui tenoient de la férocité, tantôt par le vain étalage d'une Magnificence excessive, tantôt enfin par des victoires arrosées des larmes et du sang de leurs plus fidèles Sujets. Ils croioient se couvrir de gloire, mais les louanges qu'on leur a donné étoient un hommage forcé, qu'on rendoit moins à leur personne, qu'au pouvoir dont ils étoient revêtus.

La véritable Grandeur moins présumptueuse, porte avec elle un caractère de modestie, qui la rend infiniment recommandable. Salluste a dit de Caton l'aîné que plus il faisoit la gloire et plus elle s'empressoit à le suivre. "Quominus Gloriam petebat, eo magis illum asequabatur."

La Grandeur mondaine peut éblouir pendant quelque tems, mais il vient un tems où l'on en juge de sang froid et sans prévention, en l'estimant selon son juste prix; Il en est de même de ces actes de Vertu dictés par la vanité, le caprice, ou l'ostentation, comme ils partent d'un principe vicieux, ils ne sauroient procurer une solide gloire; Il faut un plan suivi et soutenu; il faut du système dans les vues, dans les motifs et dans le but qu'on se propose; En un mot il faut s'attacher à la Vertu pour l'amour de la Vertu même, et indépendamment des utilités qu'elle procure.

C'est donc dans un attachement invariable au bien que con-

consiste la véritable Grandeur. Si cela est, pourquoi regarde-t-on la Grandeur comme un privilège réservé à ceux qui sont dans l'élevation et dans l'abondance? Tous les Hommes ne peuvent-ils pas y aspirer et y parvenir? Ce n'est point le Théâtre sur lequel on est monté, qui fait le grand Homme, c'est la noblesse des Sentimens, la grandeur d'âme et l'usage qu'on fait de ses Talens. N'a-t-on pas vu de grands Hommes sortir du sein de la pauvreté, se faire jour par leurs Vertus, et s'élever par leur mérite au plus haut degré de Gloire? Tant de Philosophes qui ont fait leur tout de l'étude de la Sagesse, et qui pour s'y donner tout entiers ont renoncé aux plaisirs, aux richesses, aux dignités, sont-ils moins Grands que ceux qui ont adoré les faveurs de la Fortune? La Renommée ne les a-t-elle pas tirés de l'obscurité à laquelle ils s'étoient condamnés, pour les couronner de gloire, et transmettre à la Postérité la plus reculée la mémoire de leurs Vertus?

Tout Homme peut aspirer à cette espèce de gloire, d'autant plus solide, que les motifs sont plus légitimes et plus épurés.

On a donné avec raison des éloges à ces Hommes illustres qui après avoir bien mérité de la Patrie, ont généreusement refusé les honneurs qu'on leur décernoit, ou par délicatesse, ou par une sage défiance de leurs lumières. Il n'en est pas ainsi de ceux qui poulés par une ambition démesurée courent aux grands établissemens: en cherchant la Gloire, ils courent à leur ruine.

Has optata diu exigit gloria poenas.

La véritable Grandeur se forme de l'assemblage d'une multitude de bonnes Qualités. Plus on les perfectionne et plus on a de Droit à la solide Gloire. Aussi faut-il convenir que ceux qui conservent, au milieu des faveurs de la Fortune, une Vertu sans tache, méritent un beaucoup plus haut degré de Gloire: Il est plus difficile qu'on ne pense de conserver son innocence et sa dignité dans un Poste élevé. Une situation brillante éblouit et l'on perd aisément de vue les Maximes de la Droiture, de la Sagesse, et de la Modération. La Vertu la plus affermie n'est pas à couvert des pièges de l'intérêt et de la Flatterie,

" In tali Fortuna

1 Non licet esse viros, nam prodiga corruptores

2 Improbitas audet ipsos tentare Parentes.

Nouveau motif pour les Grands à redoubler leur attention et leur courage, pour surmonter tous les obstacles qu'ils rencontrent dans le chemin de la Gloire. Plus on a d'ennemis à vaincre, plus la victoire est glorieuse.

Tous

Tous les Hommes envisagent le repos comme un des caractères les plus essentiels de la félicité; mais les passions qui les aveuglent sur leurs véritables intérêts les déterminent à se réserver cette satisfaction pour la fin de leur Vie. Le présent (dit Pascal) n'est point notre but, le passé et le présent sont nos moyens, et ainsi nous ne vivons jamais. Ce n'est pas l'état présent de l'Homme qui le satisfait, c'est l'espérance d'un bien imaginaire qu'il voit dans l'éloignement. Pyrrhus se proposoit de jouir du repos avec ses Amis, dès qu'il auroit conquis une partie du Monde: Cyrus lui conseilla d'avancer son bonheur en jouissant dès lors de ce repos. Mais Pyrrhus n'eut garde de le faire. La véritable Grandeur procure cet avantage; elle substitue au tumulte des Passions un calme heureux qui dispose le cœur de l'Homme à goûter la douceur du repos.

Rassemblons ici les caractères qui sont d'un Souverain d'un grand Homme. C'est celui qui reconnoissant l'immense Supériorité de l'Être Suprême se soumet à ses Loix et les rend respectables par son exemple, dont le principal objet est le bonheur de ses Sujets, qui religieux sans superstition, noble sans orgueil, généreux sans prodigalité, économe sans avarice, affable sans bassesse, ami de la Vérité et de la Vertu, modeste dans la prospérité et ferme dans les disgrâces est toujours disposé à remettre son autorité entre les mains du grand Maître dont il tient son administration. Pour lors il regne dans les cœurs de ses Sujets, ils s'empresent à l'envisager à affermir son autorité, les éloges qu'ils donnent à sa Vertu sont sincères, et passent à la Postérité. C'est une satisfaction à laquelle un cœur bien fait peut et doit être sensible: Rien ne touche plus, disoit Pline, qu'une réputation à l'épreuve du temps. Rien n'est plus digne d'un Homme, sur tout de celui qui n'a rien à se reprocher, vit tranquille sur les jugemens de la Postérité. *Me autem nihil, aequè ac diuturnitatis amor et cupido sollicitat, res homines dignissima, præsertim qui nullæ consilii culpæ, memoriam posteritatis non reformidat.*

Un motif si noble nourrit l'émulation et le goût de la Vertu, il inspirera du courage et donnera des forces pour travailler avec succès au bien de la Société.

Quelle Gloire ne s'acquiert point un Souverain qui ayant à fournir une carrière laborieuse remplit avec distinction toutes les parties de son Devoir? Qui peut douter que la récompense qui l'attend ne soit proportionnée à ses pénibles travaux? C'est aussi la grande fin qu'il doit se proposer, la Gloire qui l'environne ne doit être pour lui qu'une faible image de cette solide Gloire qui

est

Sentiment de M. De
Chateaux le fils.

est réservée à la Sagesse, et à la Vertu. . . .
Ce qui rend la définition des caractères de la Grandeur difficile; c'est qu'on y emploie des principes trop détournés. Il me semble que ces deux routes sont les seules naturelles. La 1^{re} se détermine par la nature des sentimens que la vue d'un Héros, d'un grand Homme fait naître, chez nous. Ces sentimens mêlés d'admiration & d'estime nous apprendront bientôt que la Grandeur consiste dans des Qualités grandes, éminentes, utiles ou agréables, et propres à celui qui en est revêtu; et que plus elles seront portées loin, et plus elles mettront celui qui les possède, en état de nous procurer quelque avantage ou quelque agrément; plus elles exciteront chez nous ce mélange de sentimens d'admiration & d'estime. Dou l'on peut conclurre, comme je le fis dans une Assemblée précédente, que l'Amour du Bien public est de toutes les Qualités celle qui contribue le plus à la Grandeur.

Une autre route, c'est de considérer quelle est la destination de l'Homme, par ce que nous ne pouvons douter que la fin à laquelle le Créateur l'a destiné ne soit propre, à le rendre aussi parfait, à le faire briller autant que sa nature le comporte. Or cette destination de l'Homme étant de vivre en Société avec ses semblables, et avec l'Être suprême: on doit conclurre que les qualités qui le mettront le mieux en état de remplir tous les devoirs auxquels cet état l'engage, sont celles qui sont la plus grande perfection; telles sur tout, l'Amour du Bien public, la Charité, la Piété.

Il faut cependant distinguer entre l'état et la destination de l'Homme pour cette vie, et son état dans la vie à venir; ce qui fait que les connoissances qui feront sans doute partie de sa Gloire à venir, ne contribuent pas à celle de la vie présente, qu'entant qu'elles sont une preuve ou effet de ce même Amour du Bien public. Je le prouve par l'exemple des Apôtres, et je prouve en même tems la définition que j'ai donnée des caractères de la Grandeur, par ces paroles de S.^t Paul au XIII de la 1^{re} Epître aux Corinthiens, et sur tout par l'exemple de notre Seigneur, qui quoiqu'en état de briller, par toutes les Qualités tant extérieures, qu'intérieures, n'a pourtant fait paroître qu'un grand Amour pour les Hommes, un grand Zèle pour leur Bien, et un grand dévouement pour Dieu.

Le terme de Grandeur a différens Sens, suivant les différens Sujets auxquels il peut être appliqué, et tous ces Sens peuvent être traités séparément. Un grand Prince, un grand Architecte, un grand

Sentiment de M. le
Comte de Ségur.

Musicien, un grand Homme, dans tous ces cas le terme de grand signifie des Talens de l'Esprit poussés à un haut degré. Les termes de grand Homme marquent des Qualités d'Esprit et de coeur réunies. C'est un bel éloge pour un Homme, qui mérite ce titre, parce qu'il est rare qu'un grand Génie se trouve réuni avec les Qualités du coeur.

On peut considérer la Grandeur ou par rapport au Sujet même à qui on l'attribue, ou par rapport à ceux qui en sont les Témoins. Dans le premier cas la Grandeur d'une personne n'est autre chose, comme nous l'avons dit, que les Qualités du coeur et de l'esprit réunies dans cette Personne; si on la considère par rapport à ceux qui en sont les Témoins, c'est le jugement qu'ils portent qu'un Homme possède ces Qualités.

Ces deux espèces de Grandeur ont un prix bien différent; l'une est réelle, et l'autre n'est qu'imaginaire. On en sentira bien la différence, si on se demande à soi même, Qu'est ce qu'on préférerait de la bonté des actions, ou du lustre qui en revient par le suffrage des autres? On ne balance point, à juger que son propre suffrage est préférable à celui des autres. La bonté des actions, l'usage que l'on fait de ses Talens entraînent nécessairement après eux l'approbation de la conscience, et le témoignage de Dieu. Ce sont encore là deux caractères distinctifs de la Grandeur. Si à chaque entreprise qu'on forme, à chaque action qu'on fait, on se demandoit qu'en pensera Dieu? cela dissiperoit les illusions de l'Amour propre, et empêcheroit qu'on ne prit pour la Grandeur ce qui n'en est que l'ombre, qu'on ne préférât ce qui peut faire naître de grandes idées de nous, dans l'esprit du Public, en un mot éblouir les yeux, à ce qui est véritablement bon, grand et digne de l'excellence de notre nature, mais que ne nous procureroit pas autant de louanges de la part des Hommes.

En général la Grandeur de l'Homme est intérieure, elle réside dans le coeur, elle consiste à se proposer constamment de remplir tous les devoirs, et à faire bien tout ce qu'il fait.

Le terme de Grandeur, est un terme relatif, il suppose une mesure, une règle, avec laquelle on compare ce qu'on appelle Grand. La plus grande Grandeur est celle qui est égale à la Règle. On n'a jamais une idée précise d'une grande Abilition, à moins qu'on ne la compare avec la Règle.

Mais

Sentiment de M. le
Lieutenant Balthaz
de Bouchat.

Mais quelle sera cette Règle à laquelle nous devons comparer un Homme, pour savoir s'il mérite le nom de Grand. Cette Règle ce sont tous les Devoirs que nous Sommes appelés à remplir dans toutes les circonstances où nous pouvons nous rencontrer: & la Grandeur se trouve dans l'exact accomplissement, de tout ce qui nous est prescrit et dans l'application constante à faire tout ce que nous croions être le meilleur dans tout ce à quoi nous Sommes appelés.

Quand nous connoissons pourquoi nous Sommes appelés à ces devoirs, nous pouvons voir pourquoi nous Sommes Grands lorsque nous les remplissons: La connoissance des raisons pour lesquelles Dieu nous a imposés ces Devoirs détruirait toute diversité de sentimens sur l'idée du Grand. C'est là une ouverture par le moyen de laquelle on pourroit les concilier.

La Grandeur, c'est le jugement que les Hommes portent de nos actions comparées avec la Règle, jugement qu'ils expriment par les louanges qu'ils donnent; quand donc ce jugement décide de la parfaite conformité de nos actions avec la Règle, que la Louange est poussée au plus haut degré, c'est là ce qu'on appelle Grandeur. Par où l'on voit que la Grandeur est quelque chose d'extérieur, quelle est fondée sur le jugement des Hommes. Ainsi elle ne nous élève pas réellement par elle même, elle ne nous change point; elle n'est considérable, elle n'est avantageuse, qu'autant qu'elle est un témoignage vrai et solide des vertus que nous possédons, et c'est en acquérant des vertus et en les perfectionnant chaque jour que nous devons travailler à mériter le titre de Grand.

On a tort de critiquer la définition vulgaire de la Grandeur, il faut suivre l'usage dans l'application qu'on fait des mots & dans la signification qu'on leur donne. On donne le nom de Grandeur dans le monde, à l'élevation que procurent, la naissance, l'autorité, les richesses &c. Nous pouvons donc suivre en cela l'usage, dans l'idée cependant, que cela ne corrompra point votre cœur, et ne vous portera pas à rechercher ces objets: Que Louis XIV. soit grand par ses conquêtes, par l'étendue de son pouvoir, par sa dépense en batimens &c. cela ne doit point influencer sur nos desirs. Nous devons seulement nous confirmer dans nos devoirs, et nous proposer pour but de les remplir exactement. Qu'un homme conduits par leurs préjugés regardent comme Grand celui qui a de la naissance, beaucoup de richesses, cela ne doit nous les faire souhaiter, ni rechercher, nous souvenant de ce beau mot de Longin. Il n'y a point

Sentiment de M. le
Conseiller Desloges

Grandeur dans une chose que la Grandeur d'âme nous porte à mépriser.

Le terme de Grand est un terme relatif, en Morale comme en Géométrie. Il n'y a que Dieu seul qui possède toutes les Perfections dans un degré infini, qui par conséquent n'est capable d'aucune augmentation. Il est tellement élevé au dessus de tous les Etres qu'ils disparaissent, ou qu'ils sont comme le néant, quand on les compare avec lui. C'est cependant en Lui qu'on prend l'idée de la Grandeur qu'on peut mériter.

La Grandeur est donc le sage et légitime usage de ses Facultés & de ses Perfections, dans quelque circonstance qu'on puisse se la rencontrer. Pour s'en faire une juste idée, il faut considérer sa destination sur cette Terre et les Facultés dont Dieu nous a doués. Les Facultés que nous avons sont des moyens & des secours que Dieu nous a donné pour parvenir au but pour lequel il nous a destinés: les employer à cet usage, c'est être Grand. Cette idée de la Grandeur est indépendante du jugement des Hommes qui suit cependant pour l'ordinaire, & qui ne manque pas de rendre justice à un homme qui se conduit si sagement.

Si les richesses, les Dignités, la Noblesse ne donnent pas par elles mêmes une solide Grandeur, elles ne l'excluent pas non plus, et n'y sont pas en obstacle. Ce sont au contraire des circonstances dont on peut faire un légitime usage. Un Homme par exemple, qui possède de grandes richesses a beaucoup plus de moyens pour acquérir des connoissances, & pour faire du bien qu'un Homme qui en manque. Un Prince envoie à bien des secours pour éclairer son esprit & pour sanctifier son cœur; il peut aussi contribuer d'une manière bien efficace au bonheur du Genre humain, par son exemple, par les sages qu'il établira, et qu'il aura soin de faire bien observer, et peut contribuer aux progrès de la vertu, en honorant les personnes vertueuses, et en marquant un grand éloignement pour ceux qui s'en écartent. Bien loin que ces choses soient un obstacle à la solide Grandeur, elles sont au contraire des moyens pour y parvenir, et elles servent aussi à la rendre plus brillante que quand on est dans un état médiocre. Mais il faut pour cela qu'on en fasse un bon usage. Sans cela elles ne font que relever la Honte et l'ignominie de celui qui les possède.

Après avoir résumé ce qui a été dit, Monsieur le Recteur

Sentiment de M. le
Recteur Polier.

a établi, que quoi qu'il reconnoisse la vérité de tout ce qu'on a dit sur le solide mérite de l'Homme, cependant il croit que ce n'est pas là ce qu'on entend, par le terme de Grandeur. Le mérite, & la vertu en sont le fondement, et sans vertu il n'y a point de grandeur réelle, et véritable; mais le terme de Grandeur exprime l'idée que les Hommes en ont, et le jugement qu'ils en portent; lorsque nous comparant avec d'autres, ils trouvent que nous les surpassons.

L'Homme peut être considéré sous deux faces, ou en lui même ou par rapport aux autres; envisagé en lui même on ne peut pas dire qu'il soit grand; envisagé par rapport aux autres les jugemens varient selon les circonstances. Envisagé dans son origine il est semblable à toutes les autres créatures. Envisagé dans ses Facultés, il n'a rien à se glorifier, il a tout reçu. Considéré par rapport au but ou il doit tendre, il ne doit pas s'en glorifier, il ne se l'est pas proposé lui même.

La Grandeur doit avoir pour fondement quelque chose qui appartienne en propre à l'Homme, & il n'y a rien qui lui appartienne, ni qui soit à lui que l'usage libre qu'il fait de ses Facultés. C'est ici qu'il commence à s'étendre; si l'usage qu'il en fait est bon, et qu'il réponde au but de sa destination, il s'élève, et il jette les fondemens de sa Grandeur. Que les Hommes en soient les témoins, qu'ils en jugent; ou qu'ils n'en jugent pas, il a toujours un mérite réel qui le distingue.

Les Facultés de l'Homme sont l'Entendement & la Volonté. Plus il aura de connoissances, d'idées justes des choses, plus aussi il donnera d'étendue à son Entendement. Mais il faut remarquer ici, que les connoissances les plus sublimes ne perfectionnent pas toujours le plus l'Entendement; il n'y a que les connoissances qui se rapportent le plus à notre situation et à notre bonheur; en un mot les plus utiles, qui nous donnent de la Perfection. C'est par là que les connoissances des Apôtres sont infiniment au dessus de celles des Philosophes. Les premières tendent toutes à nous rendre plus heureux, et celles des Philosophes ne sont pour la plupart, et même toutes, celles qu'on regarde comme sublimes, que des spéculations, que l'on peut entièrement ignorer, ou que l'on peut toutes connoître sans que cela ni augmente, ni diminue notre félicité. La grandeur des connoissances ne se tire donc pas de leur sublimité, mais de leur certitude & du rapport qu'elles ont avec notre bonheur.

La seconde Faculté de l'Homme est sa Volonté; cette Faculté s'étend

s'étend, lorsqu'elle se soustrait à la tyrannie des passions, qu'elle peut se déterminer ce que l'Entendement lui montre être le meilleur, lorsqu'elle est soumise à Dieu.

L'idée de Grandeur se tire donc du bon usage de nos Facultés & de l'application que nous avons à y faire des progrès.

Si au mot de Grandeur on avoit substitué celui de Perfection, cela auroit concilié les sentimens. De la Perfection naît la gloire, ou la Grandeur, quand cette Perfection se manifeste aux yeux des Hommes. Ainsi on ne donnera le nom de grand Capitaine qu'à un Homme qui a osé commander une Armée, fera voir par sa conduite, qu'il a les Lumières, la présence d'esprit, et le courage nécessaires; on n'attribuera le titre de grand Politique qu'à un Homme qui se trouvant dans des circonstances, à donner de bons avis, ou à négocier quelque entreprise, montrera qu'il a la pénétration et la prudence nécessaires pour réussir. La Grandeur est donc la Perfection manifestée aux yeux du Public.

Il est difficile, a dit Monsieur le Bourguemaître Seigneur, de donner une idée précise de la Grandeur, à cause du grand nombre de Sujets auxquels elle est applicable; et parce que ce terme est relatif. En général la Grandeur consiste dans l'élevation de nos sentimens et de nos Facultés, à proportion du rang que chacun tient dans la Société. Quoiqu'il nous aient reçu ces Facultés, cependant les connoissances que nous acquérons par leur moyen sont à nous, elle sont notre ouvrage, puisqu'il nous étoit libre d'en faire cet usage; et qu'il nous faut employer bien des soins, des travaux et des peines pour les acquérir.

Nous ne parvenons pas tous aux mêmes connoissances, parce que nous n'avons pas tous les mêmes Talens, mais quelque Talent qu'on ait, si on le cultive comme il faut, ils procureront une égale satisfaction à ceux qui en sont revêtus, et ils attireront les uns et les autres l'estime et l'approbation du Public; car il y a plusieurs sortes de Grandeur. La Grandeur ne peut pas être confondue avec la Perfection et la Vertu; l'une est intérieure, et l'autre est extérieure. D'ailleurs toute action vertueuse n'élève pas à la Grandeur, mais seulement celles qui peuvent se manifester au dehors, et même d'une manière éclatante & propre à attirer l'attention et l'admiration des Hommes. La Grandeur est donc une manifestation, non de quelques actions, mais d'une suite d'actions bonnes, vertueuses, brillantes, et qui fait de l'éclat.

XIII. Assemblée

Du 16^e Fevrier 1743. Présens Messieurs Seigneux, Bourguemaître, Polier Recteur, Seigneux Boursier, Seigneux Apposeur, D'Apples Professeur, DeCaubade, DuLignon, Des^t Germain Conseillers, DeChezeaux fils, DeBochat Lieutenant & Pallival.

La Société ne s'assembla pas Samedi passé à cause que Monsieur DeLaPotrière étoit incommodé.

On étoit convenu dans la dernière Assemblée de lire la Lettre de M^r Pope sur l'Avarice et la Prodigalité; mais avant que de commencer Monsieur le Comte a lu à l'Assemblée une Recapitulation de la matière de la Grandeur.

POUR aquerir une juste idée de la Grandeur, je ne saurois mieux faire, MESSIEURS, que de me rappeler ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire sur ce sujet.

Monsieur l'Apposeur vous m'avez dit qu'il y avoit deux sortes de Grandeur, une véritable et une fautive; vous m'avez expliqué en quoi elles consistent; vous m'avez encoeur montré qu'elles sont entièrement différentes à tous égards; et enfin vous m'avez fait voir combien elles influent différemment sur le bonheur de la vie.

Vous m'avez dit que la véritable Grandeur consistoit à travailler avec ardeur, à aquerir des connoissances, à faire valoir ses Talens, à s'affranchir des Passions, à faire des actions vertueuses, à se contenter de son état, à supporter les maux et les disgrâces avec fermeté et avec constance; à s'aquitter de tous ses Devoirs; et à pousser à tous les égards la Perfection au plus haut degré ou l'homme puisse atteindre.

Mais ne seroit-ce pas plutôt la Vierge de la Perfection que celle de la Grandeur? La Grandeur n'offre-t-elle rien de plus à l'Esprit? D'ailleurs un Homme qui rempliroit exactement tout ce que vous venez de dire mériteroit-il le nom de Grand? De qui devoit-il recevoir ce titre? Seroit-ce de la part des autres hommes? Mais ne peut-il pas avoir toutes ces Qualités et être ignoré presque de tout le Genre humain? Se donneroit-il ce titre à lui même? Se diroit-il, et dirait-il aux autres, je suis Grand? Mais alors ne choqueroit-il pas la modestie, ne se livreroit-il pas à l'ambition qui est contraire à la véritable Grandeur, et ne tomberoit-il pas dans une petitesse qui le rendroit méprisable?

Vous avez dit encoeur que la Grandeur mondaine, consistoit dans

les Richesses, le Pouvoir, la Magnificence, l'Éclat, le Luxe et la Naissance.

Le nom de Grandeur donné à ces choses n'est-il pas trop éblouissant? Méritent-elles ce nom? Il est vrai que vous m'avez dit que ce n'est qu'une fautive Grandeur, mais ce terme de Grandeur tout mal appliqué qu'il est, ne peut-il pas faire impression sur de petits Génies, qui n'ont pas de véritables idées des choses, et les porter à donner leur estime à des choses qui n'en méritent aucune. Ce nom brillant qu'on leur donne, n'éblouira-t-il pas des jeunes gens sans expérience, et sans lumière, et ne se formera-t-il pas dans leur Esprit un préjugé avantageux pour ces objets, que la Raison aura beaucoup de peine à régler dans la suite, et que peut être même elle ne réglera point?

Vous dites encoeur que les Hommes aspirent à la Grandeur. On doit tendre à la Perfection, c'est un Devoir imposé à tous les Hommes. Mais doit-on rechercher la Grandeur, et se la proposer pour but?

Messieurs DeBochat, Seigneux Boursier, D'Apples et DeChezeaux, vous vous êtes tous accordés à faire consister la Grandeur dans l'exact accomplissement de tout ce qui nous est prescrit, en un mot dans la pratique constante de la Vertu.

Monsieur DeSaint Germain vous voulez qu'on donne le nom à M^r Des^t Germain de Grandeur à des choses qui sont étrangères à l'Homme, sous le prétexte que l'usage le leur donne; Mais étoit-ce une définition de mots que nous cherchions? Le nom de Grandeur donné à ce qui est extérieur à l'Homme ne confirme-t-il pas le préjugé, et ne jette-t-il pas dans l'erreur ceux qui ne sont pas accoutumés à réfléchir?

Ce que vous m'avez dit, Monsieur le Recteur est plus satisfaisant. Vous trouvez que la Grandeur ne convient qu'à Dieu, que les Hommes ne doivent point la rechercher, ni se la proposer pour but, mais qu'ils doivent tendre à la Perfection, soit dans les connoissances, soit dans les actions; que c'est par cette Perfection qu'ils méritent l'approbation de Dieu, et qu'ils se procureront un solide bonheur et dans ce monde et dans celui qui est à venir.

Monsieur le Bourguemaître vous faites consister la Grandeur dans des actions d'éclat et qui frappent les yeux du Public. Mais est-on le Maître de se rencontrer dans ces circonstances brillantes? Dépend-il de nous d'être placés dans un rang élevé? Y a

a-t-il plus de mérite à un homme qui est dans un rang élevé de faire une action brillante, qu'à un homme d'une condition médiocre à faire une action vertueuse? Ou, la Grandeur n'appartiendrait-elle qu'à ceux qui sont élevés par leur rang, par leurs richesses, ou par d'autres choses de cette nature?

Si un jeune homme venoit à croire que la Grandeur est une suite d'une ou de plusieurs actions éclatantes, ne négligerait-il pas toutes les vertus de la vie ordinaire, comme étant d'une mince valeur, et ne seroit-il pas content s'il pouvoit une fois parvenir à faire une action, qui lui procurât le nom de Grand? Quel désordre cela ne feroit-il pas naître dans la Société?

Quel seroit le plus grand, ou de Louis XIV donnant des pensions à tous ceux qui pouvoient le louer, entretenant de grandes Armées, ravageant des Provinces, agrandissant ses Etats, bâtissant de somptueux Palais, et tout cela aux dépens de ses Sujets qu'il opprimoit et qu'il tyrannisait; ou, de ce même Louis XIV exerçant la justice avec exactitude, attentif aux besoins de ses Peuples et les soulageant, appliqué à reconnaître le vrai mérite et à le récompenser, ménageant ses revenus, et fournissant à chacun les moyens de jouir des fruits de son travail, faisant goûter les douceurs de la Paix à son Royaume, enfin modéré dans le particulier. Fortior (on peut dire aussi Major) est qui se quam qui fortissima vincit moenia.

La diversité de vos opinions sur la Grandeur ne pourroit elle pas faire penser ou que la Grandeur est un objet imaginaire, ou que chacun donne ce nom conformément à ses inclinations et à son goût particulier?

Ne peut-on pas dire encore que ce nom n'a été inventé que pour flatter ceux qui sont élevés en autorité, et qu'on ne l'a donné qu'à ces Princes dont l'ambition étoit extrême, à ces Princes nés pour le malheur du Genre humain, plutôt qu'à ceux dont les vertus et le mérite, en faisoient le bonheur.

Après ce Discours on a lu la Lettre de M. Pope sur l'avarice et la prodigalité, dont la lecture a été interrompue par l'arrivée des Troupes Jurisiques, et des Seigneurs Députés de l'Etat à la Conférence de Sevai avec les Vallaisans, et cela a été cause qu'on n'a point fait de remarques. C'est aussi la raison pour laquelle je n'en fais point d'extrait. Je dirai seulement qu'elle est aussi pleine de grandes

.Dées,

de tours brillans, de traits vifs, de comparaisons nobles, de figures hardies que celles que nous avons lu, il y a quelque tems, en un mot qu'elle est de M. Pope; c'est tout dire. Elle est dans le même volume que les deux que nous lumes le 26^e Janvier, et elle commence à la page.

Monsieur le Comte ayant proposé la Question De l'influence de l'Exemple, Monsieur le Bourguemaistre qui étoit appelée par son rang à ouvrir la conférence Samedi prochain a souhaité qu'on l'en dispensât à cause des occupations dont il est chargé; Monsieur le Baron De Caussade a souhaité aussi d'en être exempt. Monsieur De Cheseaux le fils s'est chargé de la traiter à cause que Monsieur son Père est indisposé.

XIV. Assemblée.

Du 23^e Février 1743. Présens Messieurs Seigneux Bourguemaistre, Polier Recteur, Seigneux Bourrier, Seigneux Abbé, D'Apples Professeur, De Caussade, Du Lignon, Des^e Germain, De Cheseaux fils.

Monsieur le Comte et Messieurs, C'est une chose assez connue de tout le monde, que l'Exemple a une très grande efficacité, et qu'il est une des premières & des plus puissantes Causes des progrès et de la persévérance de l'homme dans le vice, ou la Vertu. C'est à la force de l'Exemple que l'on doit attribuer l'attachement opiniâtre des premiers Juifs à l'idolâtrie, et la fermeté admirable de cette foule prodigieuse de Martyrs des premiers Siècles du Christianisme. N'est-il donc pas intéressant & très important de connoître à quels principes et à quels ressorts secrets l'exemple doit son influence; d'autant plus que la connoissance de ces principes dévoilés, nous procure celle des moyens de le tourner à notre avantage et d'en arrêter les effets lorsqu'elle nous pourroit porter au mal.

Mais qu'est-ce que l'Exemple? C'est l'idée d'une certaine manière de penser, de se conduire, rendue sensible dans les actions des Hommes. Ainsi l'Exemple renferme deux idées; l'idée d'une certaine manière de penser, ou d'agir, considérée en elle-même, et l'idée de la personne qui nous la rend sensible. C'est à cette dernière idée que l'exemple doit tout ce qu'il y a de particulier dans ses effets, et c'est dans cette idée qu'il faut chercher toutes les causes de ses influences.

La

La 1^{re} de ces Causes est le penchant que nous avons à l'imitation: On en voit tous les jours des marques dans les enfans. Entendent-ils parler de guerres, de troupes? Ils formeront d'abord entr'eux une Compagnie, des Officiers. On pourroit citer plusieurs autres, de ce penchant à imiter, fortifié par l'habitude, naissent quelquefois dans la suite, chez les gens mêmes qui ont le coeur bien placé, des manières rudes et grossières, et chez des gens d'ailleurs raisonnables, des pratiques et des usages très opposés à la Raison.

La 2^e raison, C'est cette Disposition sociable qui nous fait prendre plaisir à tout ce que nous faisons de concert avec les autres, par cela seul que nous le faisons avec eux. C'est ainsi qu'un homme sobre, sage, se laissera aller quelquefois à l'exemple des autres pour le jeu, pour la débauche, uniquement parce qu'il prend les plaisirs avec eux.

La 3^e est tirée des qualités personnelles qui nous rendent les autres estimables, ou méprisables, nous portent ensuite à aimer ou à haïr, à admirer, ou à mépriser la conduite dont ils nous donnent l'exemple. C'est ainsi que les sentimens d'admiration que nous avons pour un grand Génie, ou pour une personne de probité, font naître en nous une vive persuasion des sentimens et des opinions dont ils sont imbu, et de la bonté de l'exemple qu'ils nous donnent. Les Qualités extérieures font le plus souvent le même effet; les richesses, le rang, les titres excitent l'admiration des hommes, et leur font estimer tout ce qu'ils remarquent chez les personnes qui en sont revêtues: Par où l'on voit combien est grande l'influence de l'exemple que donnent les Princes et les Grands. De même les sentimens d'amitié pour un Ami, pour un Parent; les seuls agrémens extérieurs du commerce d'un étranger nous font aimer aussi tout ce qui a du rapport à lui; et par conséquent ses manières d'agir, de penser nous préviennent pour elles, et nous mettent hors d'état d'en bien juger. C'est particulièrement cette Cause qui rend si efficace l'exemple des Gens du monde, revêtus de tout ce qui peut les rendre agréables au dehors; tandis que celui des personnes qui sont moins attentives à plaire, et dont l'extérieur sera désagréable ne fera aucune impression, quelque bon qu'il soit en lui-même.

La 4^e est le desir des louanges, et la crainte du mépris. Ce desir et cette crainte sont les sentimens les plus violens qui puissent éprouver le coeur de l'homme: Comme cela paroît par l'ambition qui doit toute sa force à ces sentimens; Cette Cause nous porte à conformer notre conduite aux opinions des personnes mêmes que nous méprisons, d'un inconnu, de la multitude. C'est ce principe qui a continué la mode et la faveur

Des

des Duels; C'est ce principe qui a souvent porté des Princes clémens et justes à suivre les idées et l'exemple de quelques Courtisans, et à se laisser aller à des actes de cruauté et d'injustice. Cette 4^e Cause doit avoir plus d'influence sur les Grands, parce qu'étant plus exposés au jugement des Hommes, ils sont nécessités à faire plus d'attention sur ce que l'on peut penser d'eux.

Une 5^e Cause de cette influence, est l'intérêt de nos passions qui nous rendant attentifs sur toutes les personnes qui peuvent les favoriser, et contribuer à notre fortune ou à nos plaisirs, nous dispose à suivre et imiter leurs exemples, bons et mauvais; parce que nous regardons cette imitation et cette espèce de flatterie, comme un moyen de leur plaire et de captiver leur bienveillance.

La 6^e est la pitié; Elle nous fait envisager de grandes difficultés à quitter la route traînée par l'exemple des autres, à nous en tracer une nouvelle, qui semble nous mener en pais étranger: Elle nous ôte entièrement cette activité d'esprit nécessaire pour découvrir les défauts de la conduite ordinaire des hommes, pour former des plans plus raisonnables, et chercher les moyens de les bien exécuter.

Enfin les exemples tirent leur force du rapport qu'ils ont avec nos inclinations et nos goûts. C'est la raison pour laquelle ceux qui flattent nos passions, et par conséquent les mauvais exemples sont les plus suivis.

Que si chacune de ces Causes peut seule donner à l'exemple une grande influence, que ne fera pas leur union? Si les agrémens d'une personne nous engagent si facilement à l'imiter, que sera-ce lorsque l'intérêt de nos plaisirs nous obligera enor de rechercher sa faveur par cette imitation? Aussi n'y a-t-il peut-être point d'exemple plus efficace que ceux dans lesquels ces deux Causes se réunissent. On en voit des effets bien sensibles dans l'attachement pour les femmes, qui feront quelquefois par leurs exemples, ce dont tous les autres moyens imaginables ne seroient pas venus à bout. C'est enor l'union de ces deux Causes pareilles qui rend l'exemple des Grands si efficace sur leurs inférieurs; frappés d'un côté par l'éclat des richesses, des honneurs qui les environnent, et flattés de l'autre par l'esperance de se procurer leur faveur.

On a dû s'apercevoir dans l'examen précédent que de toutes ces Causes il n'en est aucune qui soit tirée de la nature même des exemples, et qui nous porte à suivre les bons plutôt que les mauvais. Il seroit donc dangereux de se laisser dominer par ces Causes aveugles

et par conséquent important de chercher les moyens d'en arrêter ou d'en diriger les influences.

Un de ces moyens seroit d'acquiescer après de fermeté, pour résister à l'impression que peut faire sur nous l'état des Qualités extérieures, — comme les richesses et le rang, lesquelles ne rendant point les hommes meilleurs ne doivent nous donner aucune prévention pour leur exemple. De faire de fréquentes réflexions sur le vrai prix des choses qui nous mettant en état de surmonter ces impressions, nous rendent en même tems sensibles au mérite des qualités intérieures, et au caractère qui seul peut influencer sur la nature de l'exemple.

Si le desir de plaire, ou la crainte du ridicule nous porte à suivre l'exemple des autres, nous devons réfléchir que c'est quelquefois cette imitation même qui nous fait manquer notre but, et qui nous rend ridicules; au lieu qu'une conduite plus libre, et qui paroît fondée — uniquement sur la Raison, nous attire à la longue une véritable estime. Il n'est en effet rien de constant que ce qui est fondé en Raison: les Exemples varient tous les jours et se contredisent: la même conduite blâmée dans un lieu est louée dans un autre: les mêmes opinions reçues dans un tems sont rejetées dans un autre. Ce qui fait sentir le ridicule qu'il y auroit à prendre des guides aussi incertains.

Si nous sommes tentés de suivre l'exemple des Grands pour établir notre fortune en nous les rendant favorables, nous devons sentir que ces motifs sont bas et méprisables, et qu'il est indigne d'un homme de les préférer à ceux de la Vertu & de l'Honneur, et que souvent telle personne a plutôt ruiné qu'établi sa fortune en suivant des exemples vicieux.

Mais de ce que l'on ne doit pas céder au hazard et sans réflexion à l'impression de l'exemple, on auroit tort de conclure qu'il doive n'y céder jamais. C'est au contraire un heureux secours lorsqu'il nous est donné en bien, & dont nous devons profiter pour nous affermir dans la route de la vertu. Sans lui la Raison seule seroit souvent insuffisante. L'Exemple, dit-je, des personnes vertueuses, si nous avons le bonheur de vivre avec elles, nous doit être très précieux; celui des morts peut encor nous être utile: mais sur tous les autres, le parfait modèle de l'être admirable, à qui nous devons, et de qui nous attendons nos plus grands biens, je veux dire de Jésus Christ. La Raison, la reconnaissance, et les qualités personnelles, nous rendent son exemple infiniment aimable, et d'une force supérieure à toute autre.

Je

Je finirai ce petit Discours par deux réflexions sur ceux que leur naissance distinguée, et leur rang appelle à donner l'exemple aux autres.

La 1^{re} dont j'ai déjà touché quelque chose, c'est que leur exemple a une force infinie, parce qu'il réunit plusieurs des circonstances que j'ai indiquées. On a une plus grande opinion de leurs lumières et de leur sagesse que de celle des autres hommes; leur rang, leur faste en imposent; et tous ceux qui les environnent ont intérêt de leur plaire en les imitant, et de s'attirer par là leur bienveillance et leur faveur.

La 2^e C'est que plus ils sont élevés, plus ils sont en vue, et plus leur exemple a d'imitateurs; ils donnent le ton à tous ceux qui les environnent: Leurs Courtisans, leurs Ministres se mouvent sur eux, et peuvent insensiblement par là prendre leurs inclinations pour la justice, la pureté des mœurs, la générosité, l'affabilité.

Heureux ceux qui étant élevés dans ces sentimens, et n'ayant que de tels exemples devant les yeux, doivent être un jour en état de n'en donner que de semblables. ✠

L'Exemple est l'expression de la Vertu et du Vice, et du sentiment ^{Sentiment de M^r le Bourgeois. Seigneux} de son devoir. Quand la conduite de quelqu'un est telle qu'elle est en exemple, cela lui attire l'envie. Les hommes ont aussi une sagesse naturelle qui leur fait découvrir la cause de l'exemple; ils s'émulent aisément si celui qui le leur donne agit ou par des principes de Vertu, ou d'orgueil.

On imite plus aisément les mauvais exemples que les bons, parce que le cœur a de la pente au mal: D'ailleurs on est paresseux et on ne veut point faire d'effort pour résister à ce mauvais penchant, et aux passions auxquelles il est sujet.

Ceux qui sont dans un rang élevé, sont obligés à donner de bons exemples; parce qu'étant exposés aux yeux du Public, leur exemple, soit pour le bien, soit pour le mal, peut avoir une très grande influence. Ils y sont, dit-je, obligés, parce qu'ils n'ont été élevés à ce haut rang, par le suffrage des Peuples, que sous la condition, qu'ils travailleroient au bonheur des Peuples qui se soumettoient à eux, condition qu'ils ont acceptée, & qu'ils ont promise d'exécuter. Les Princes héréditaires ne sont pas moins soumis à cette condition que les Princes électifs; parce que l'autorité Souveraine n'a été confiée à leurs Ancêtres, et ils n'ont reçu le droit de la transmettre par héritage à leurs enfans, que sous la condition de travailler de tout leur pouvoir à procurer le bien de leurs Sujets, et qu'ils élèveroient leurs enfans dans ces dispositions. L'on ne

Savoit

sauroit s'imaginer que des Peuples que la Nature rend libres aient voulu, ni veuillent jamais renoncer à leur liberté, ni se soumettre à quelqu'un qu'en vue de l'avantage, qui peut leur en revenir. Tous les Princes sont donc obligés par des engagements très forts à régler si bien leur conduite, que leur exemple serve à établir la vertu parmi leurs Sujets et à les détourner du vice.

Ils y sont encoir obligés, parce que la Providence à qui ils doivent leur élévation, ne les a placés dans ce haut rang, qu'à fin qu'ils répondissent à ses vues: Or les vues et les desseins de Dieu sont que tous les Hommes s'appliquent à la Vertu, et qu'ils soient heureux. Un Prince donc manquera à ce qu'il doit à Dieu, lorsque sa conduite n'est pas tellement réglée qu'elle produise cet effet. Quoique tous les Hommes soient obligés de donner de bons exemples, cependant les Princes seront plus condamnables devant Dieu, parce qu'ils ont reçu plus de grâces de Dieu, qui les engage à plus de reconnaissance, parce que leur exemple a plus d'influence que celui d'aucune autre personne. Ainsi donc ils répondront devant Dieu non seulement du mal qu'ils font, mais aussi du mal que leurs Sujets feront à leur imitation.

On dit de même de tous les Magistrats, et des Pasteurs, qui n'ont reçu leurs emplois, ou de Dieu, ou du Prince, ou de la Société que sous la condition d'y faire régner l'ordre, et la vertu, ils doivent donc y contribuer par leurs exemples autant qu'ils le peuvent.

De plus les Princes et les Magistrats doivent faire observer les Loix; or comment oseront-ils y exhorter les autres s'ils les négligent eux mêmes? Comment oseront-ils infliger des peines à ceux qui les violeront, si leur Conscience leur reproche qu'ils sont aussi coupables que ceux qu'ils devoient punir? Comment persuaderont ils que les Loix sont justes, si leurs actions y sont opposées? Ce ne sera qu'en étant exacts observateurs des Loix, qu'en s'y soumettant les premiers, qu'ils engageront les Peuples à s'y soumettre, à leur exemple. Ils sont obligés de le donner ce bon exemple pour remplir leur devoir.

Je dois enfin remarquer qu'on trouve de bons exemples dans toutes les conditions; on voit quelquefois chez les personnes du plus bas rang des modèles de toutes sortes de vertus, modération, douceur, désintéressement, patience, courage, justice. Comme les personnes de ce rang n'ont eu, ni le tems, ni les moyens de cultiver leur esprit et d'acquiescer des lumières, lors qu'elles acquiescent tant de

vertus

vertus par elles mêmes & presque sans aucun secours étranger, on doit en être d'autant plus frappé, qu'on avoit moins lieu de s'y attendre.

Tous les hommes sont obligés à profiter des exemples, parce qu'aucun sentiment de M. le ^{Conseiller de M. le} n'est parvenu au point de n'avoir rien à acquiescer: Tous les hommes ^{Conseiller de M. le} sont obligés à donner de bons exemples, parce qu'ils sont tous plus ou moins en vue, mais ceux qui sont le plus exposés aux yeux du Public y sont plus particulièrement obligés que les autres.

Ce qui fait que les exemples font plus d'impression que les préceptes, c'est qu'on regarde les vertus dont on n'a point d'exemple, comme impraticables: On est paresseux, et on ne veut pas se donner la peine de faire les efforts nécessaires pour acquiescer les vertus et les lumières qui conviennent à notre nature. Mais on n'a plus de prétexte pour excuser sa paresse, lorsque nous voyons devant nos yeux des personnes qui y parviennent.

Ne conviendrait-il pas d'ôter absolument au Public la connaissance des mauvais exemples, de les retrancher des livres d'Histoire, quoique les Auteurs des crimes aient été punis, et que cette punition soit racontée à la suite de ces mauvaises actions, plutôt que de les publier; afin de retenir les hommes dans l'innocence, plutôt par l'ignorance du crime, que par la crainte des peines qui y sont attachées?

Les mauvais exemples que l'Histoire nous rapporte, ne sauroient ^{Continuation du} faire que de bonnes impressions, parce qu'ils sont représentés nus, ^{sentiment de M. le} ainsi dire, & qu'ils ne sont point accompagnés de plusieurs circonstances ^{Bourgeois de la ville de} qui pourroient diminuer l'horreur que le vice fait naître dans le coeur ^{pour} des hommes. (Ces que nous voyons se livrer au crime attirent souvent ^{graves} notre attention, ou par leur rang, ou par leur naissance, ou par leur vivacité, ou par quelque heureuse saillie d'esprit, ou quelquefois même par un certain ridicule, et par bien d'autres causes; quelquefois par leurs sollicitations & leurs promesses, par leurs railleries, tout cela occupe notre attention & balance dans notre ame l'impression revoltante que le vice y fait naître, & par là il peut aisément nous séduire, à moins que nous ne soions sur nos gardes. Il n'en est pas de même des faits que l'Histoire nous raconte; rien ne nous frappe que ces faits que nous lisons, & dont nous apprenons la triste catastrophe; ce qui fait que nous ne voyons le crime que sous une face odieuse.

D'ailleurs l'Histoire nous rappelant des faits criminels nous parle aussi souvent de personnes qui rentrant en eux mêmes, et effrayés

de

des horreurs de leur conduite, s'en sont corrigés: rien n'est plus propre à faire des impressions salutaires que de pareils exemples; leur efficacité est admirable pour gagner le cœur, et pour le victorieux des passions criminelles qui pourroient l'aborder.

Sentiment de M. l'Ép. de Meaux.

L'influence de l'exemple vient de l'utilité que nous crions qui nous reviendra de le suivre, utilité d'intérêt, ou de réputation. Dou venienn les Duels, sinon de la crainte que notre réputation ne souffre, & qu'on ne nous regarde comme des lâches? C'est par un principe d'intérêt — qu'on voit des Courtisans imiter la conduite déréglée des Princes pour gagner leur amitiés & s'attirer leurs faveurs.

Sentiment de M. le Professeur D'Épistol.

Le mot d'exemple dans le sens que nous le prenons ici, signifie toute action ou parole qui peut être imitée par les autres. Il faut considérer l'exemple ou par rapport à celui qui le donne, ou par rapport à celui qui l'imite. Celui qui donne l'exemple, c. à d. celui qui fait quelque action que ce soit qui peut être remarquée doit prendre à ses devoirs, et ne rien faire qui y soit contraire. Celui qui cherche à imiter ne doit pas le faire au hazard, mais il doit choisir ce qui est bon.

Je ne rapporterai que deux utilités des exemples. L'une que les — exemples sont une voie abrégée d'apprendre les Devoirs, Longum iter per præcepta, breve per exempla. L'autre est que l'exemple fait voir que telle ou telle vertu qu'on recommande est praticable. Les hommes dit Senèque, se laissent mieux conduire par les yeux que par les — oreilles.

On pourroit objecter que puisque les mauvais exemples sont si fréquens dans le monde, il n'étoit pas convenable que les Hommes eussent un si grand penchant à l'imitation. Mais la réponse à cette objection est facile. Ce penchant que les Hommes ont à imiter est pour eux un service que Dieu leur a donné pour pratiquer sans peine et sans effort toutes les choses auxquelles ils sont appelés, mais ce — penchant ne doit pas leur servir de guide, ils ne doivent pas s'y livrer aveuglément, de peur de suivre le mal comme le bien; Dieu leur a donné la Raison dont ils doivent faire usage pour distinguer ce qui est bon, juste et convenable d'avec ce qui ne l'est pas. S'ils consultent ainsi la Raison dans toute occasion, le nombre des mauvais exemples quelque grand qu'il soit ne sauroit leur nuire.

Sentiment de M. le Baron De Caufgrade.

Rien n'est plus utile dans la vie que le choix des exemples et des Compagnies qu'on fréquente, sur tout pour ceux qui n'ont pas encore le jugement formé. Il importe aux jeunes gens de bien choisir leurs Amis, parce qu'on a vu des gens qui avec un bon cœur se sont laissés corrompre à ceux qu'ils ont fréquentés et sont devenus très méchans.

Boileau disoit en parlant de quelques Savans, que C'est avoir profité que d'aimer leurs écrits, le Cardinal De Fleury disoit de même que c'étoit avoir profité dans la vertu, que de fréquenter et d'aimer les bonnes Compagnies.

Un des grands et des plus sûrs remèdes qu'on puisse employer contre l'influence de l'exemple, c'est l'éducation. C'est dans leur jeunesse qu'on les forme à l'imitation, on les y sollicite, on leur en parle chaque jour; comme il n'est point de modèle parfait, et que leur jugement n'est pas formé, ils imitent le bon et le mauvais du modèle qu'on leur propose. D'ailleurs on ne voit pas le motif d'un exemple, cependant c'est le motif qui fait le bon d'une action. Les Pères donc, et ceux qui sont chargés du soin d'élever la jeunesse doivent donner ce qu'une action a de mauvais, en dévoiler le motif, avant que de la proposer pour exemple à leurs élèves. En général il ne faudroit pas donner aux enfans des exemples vivans, parce qu'ils sont accompagnés de défauts. Celui des morts peut être proposé avec moins de danger, parce qu'il peut être détaché des faiblesses, on n'en montre que ce qu'on veut, et on ne le montre qu'avec des précautions capables de prévenir ce qui pourroit y rester d'imparfait & de mauvais.

Les grands exemples de vertus, les actions sublimes de courage, de patience, de générosité, de même que les productions des Génies transcendans ne sont pas autant suivis que les autres, et cela par deux raisons: on est paresseux, & de plus on n'a pas les talens nécessaires pour cela. Mais ce n'est pas à la pratique de ces rares vertus que nous sommes appelés. Jésus Christ ne nous a donné que des exemples de vertus communes, de ces vertus nécessaires dans le cours ordinaire de la vie. S'il en pratiqués de plus difficiles, comme il l'a fait réellement, il ne nous appelle pas toujours à le suivre dans cette carrière; les occasions en sont rares, & quand elles se présentent notre foiblesse ne doit point en être alarmée, il nous soutient et nous fortifie selon nos besoins.

Les exemples des Grands ne doivent pas être proposés à l'imitation du commun des Hommes, le théâtre sur lequel ils sont est différent, autant que leur genre de vie, cela les porteroit à des actions au dessus de leur état, et leur feroit négliger celles qui leur conviennent; mais on doit leur proposer pour modèles, des personnes de leur rang et de leur condition. De là il suit que tous les Hommes doivent régler leur vie de façon qu'on puisse la proposer en exemple.

Les mauvais exemples font plus d'impression que les bons; parce que

le Bourguemaître
Seigneur.

que les passions sont faciles à émouvoir, au lieu que la Raison doit être persuadée pour pouvoir se déterminer. L'exemple touche les hommes, machinalement et par instinct; comme les animaux; il touche aussi par réflexion: de ces deux impressions se fait sans qu'il en coûte aucun effort à notre paresse; aussi produit-elle presque toujours son effet; au lieu que l'autre demande de l'attention, et des efforts de notre part, et par conséquent l'effet qu'elle produit est plus rare; mais il est aussi plus digne d'un homme de se conduire par Raison et par réflexion que de se laisser aller à des impressions machinales comme les animaux brutes.

XV^e Assemblée

Du 2^e Mars 1743. Présens Messieurs De Bochat Lieutenant Ballival, Seigneur Bourguemaître, Polier Recteur, Baron De Lausade, Du Lignon, Seigneur Boursier, Seigneur Affes. Sœur, D'Apples Professeur, De Chesaux Conseiller, De S^t Germain Conseiller, De Chezeaux fils.

Devoir de M^{rs} le Comte

Messieurs. Vous recherchez Samedi dernier les Causes qui font que l'exemple a de l'influence, et les moyens par lesquels on peut rendre cette influence utile.

Toute action faite par quelqu'un lorsqu'elle est connue est un exemple.

Les hommes ne doivent pas se conduire à l'aventure, ils ont une règle à suivre dans leurs actions,

Les actions qui sont conformes à la règle ou à la Loi, fournissent de bons exemples, et celles qui y sont contraires en fournissent de mauvais.

Tous les exemples font impression sur celui qui les voit, et l'entraînent à l'imitation, tant les bons que les mauvais.

Il est donc très important de connoître en quoi consiste l'efficacité et l'influence des exemples, pour se garantir de l'effet que pourroient produire sur nous les mauvais, et pour les tourner, s'il est possible à notre avantage.

1^{re} Cause

Nous sommes portés à l'imitation par un penchant naturel, par une disposition que nous apportons en venant au monde.

Il faut donc choisir avec soin les personnes que l'on veut fréquenter, avec qui on veut entretenir des liaisons d'amitié; il faut se lier avec des personnes qui ont du goût pour la Vérité & pour la Vertu, dont le commerce soit pour nous une école de bonnes mœurs & de bons sentimens.

Chacun

Chacun aime les louanges, parce qu'on les regarde comme à 2^e Cause. un témoignage de l'estime qu'on a pour nous; là dessus on imite la conduite de ceux qu'on voit loués dans le Monde; c'est là une grande Cause de l'influence qu'a l'exemple des autres sur nous.

Mais on loue dans le Monde souvent, ce qui ne mérite qu'un souverain mépris. L'un approuve par ignorance, ce qui devrait être blâmé; l'autre loue par intérêt, par flatterie, & pour s'attirer la bienveillance de celui dont il fait les éloges, quoiqu'il sente qu'il blesse la vérité; un autre approuve la conduite de quelqu'un par malice et pour le tourner en ridicule.

Celui qui imitera donc l'exemple d'un autre, parce qu'il l'entend louer, pourra risquer d'imiter ce qui n'est point estimable. Il pourra peut être s'attirer par là les fades éloges des ignorans, des flatteurs, ou des personnes corrompues. Mais il pourra à coup sûr l'estime des honnêtes gens, la seule qui mérite d'être recherchée.

Enfin la paresse est encore une des Causes de l'efficacité de l'exemple. On craint la peine, on fuit le travail; là dessus on préfère de suivre l'exemple des autres, plutôt que d'examiner ce qu'il nous conviendrait de faire.

Est-il digne d'un homme raisonnable d'agir par ces principes? Suivra-t-il aveuglément ce penchant qui l'entraîne à l'imitation? Sera-t-il si avide de louanges, qu'il suive sans réflexion toute sorte de voies pour s'en procurer? Préférera-t-il l'indolence et l'oisiveté à l'examen et à la réflexion? Quelle honte et quelle bassesse!

Rechercher l'amitié & le commerce des personnes de mé. Remède vite, c'est un secours pour en acquérir soi-même.

Avant que d'imiter quique ce soit, examinez ses actions, comparez les avec les principes du juste, avec les Maximes de la Raison, avec les Loix de l'Évangile. Si vous trouvez qu'elles y sont conformes, imitez les; non parce que d'autres les suivent; mais parce qu'elles sont raisonnables et justes, et que l'exemple ne soit pour vous qu'un moyen & un secours pour les pratiquer plus facilement.

Il seroit donc de ce que nous venons de dire, que pour empêcher que l'exemple des autres ne nous entraîne au mal, il faut étudier ses Devoirs, s'en faire une juste idée, et ne se livrer jamais au penchant que nous avons à imiter, qu'après avoir réfléchi et examiné, si ce que nous allons faire est juste et raisonnable.

L'on

On a la ensuite un Chapitre du Livre intitulé *Institution d'un Prince, ou Traité des Qualités, des Vertus & des Devoirs d'un Souverain*, imprimé à Leide 1729. 4 vol. in 10°. On a lu, dit-j, le Chap. VI. du Tome III. page 97. qui s'étend jusqu'à la page 127. Il est divisé en VIII Articles principaux et Chaque Article en plusieurs Sections. Voici le titre des Articles qui fera connoître le sujet qui y est traité.

I. Préjugés injustes contre la Piété et leurs Sources. Voici ceux qu'il indique. On attribue à la Piété les défauts de ceux qui paroissent s'attacher à elle, et en suivre les règles. S'ils manquent de libéralité, de secret, de courage, &c. tous ces reproches tombent sur la piété, quoi que la Religion les condamne plus fortement que les gens du siècle ne le font. On loue au contraire avec excès une probité purement humaine; on compare ces Qualités avec celles d'un homme dont la piété est fautive, ou au moins pas assez étendue, et par là on prend de l'aversion, du mépris & du dégoût pour la Religion. 2. Un autre source de préjugés, c'est la multitude de besoins dont les hommes sont environnés et où la piété paroît inutile; la piété ne procure point de richesses, d'emplois éclatans; c'est pour cela que les hommes livrés à leur cupidité la méprisent. Les Princes tombent particulièrement dans ce défaut, parce qu'ayant besoin pour remplir les emplois de personnes qui aient de l'intelligence, de la fermeté &c. et la piété seule ne pouvant y suppléer, ils regardent la piété comme inutile. Ils ne comprennent pas que le prix de la piété ne dépend pas de l'usage qu'on en peut faire par rapport aux choses temporelles, et que la Vertu jointe aux autres talens réels, soit pour les choses même temporelles, que toutes les qualités humaines unies ensemble, si la piété en est séparée. 3. Un autre préjugé qui contribue beaucoup à en dégoûter les Princes, c'est la Piété est qu'on la regarde comme triste, féroce, ennemie du plaisir, peu complaisante, éloignée de la flatterie, et par là même peu propre à la Cour, où on aime la flatterie, & les Esprits souples & qu'on tourne comme on veut; au lieu qu'on devroit estimer davantage ceux qui ne manquent jamais au respect, ne s'écartent jamais ni de la vérité, ni de leur devoir. Il arrive encore que la Vertu par son désintéressement, ce qui fait qu'on l'accuse d'être fière; on aime mieux ceux qui se laissent apercevoir par les bien faits, que ceux qui veulent conserver leur liberté pour pouvoir toujours dire au Prince des choses utiles. 4. Enfin le Démon fait tous ses efforts pour rendre méprisables les Vertus qui sont une suite de la Foi, et pour relever le mérite des vertus purement humaines.

II.

II. La Religion commande toutes les Vertus que le monde respecte. Outre les préjugés que l'auteur traite dans l'article précédent, il y en a encore un que l'auteur a refusé dans le Chapitre VI. de ce tome; savoir, qu'on regarde la Piété comme opposée à la bonne Politique, et comme incapable de former un grand Prince et un grand Homme d'Etat. Voici ce que cet article contient. Les gens du monde croient que la Religion ne commande que la Prière, l'humilité, la Patience, & la Fidélité à certains exercices, et sur cette fautive idée ils regardent la piété comme inutile dans le monde. Mais la Piété apprend à être bon Citoyen, bon Ami, bon Officier de guerre, bon Magistrat, elle commande le secret, la libéralité, la générosité, la sincérité, la fidélité dans ses promesses, le zèle pour servir son Prince et sa Patrie; la Religion seule rend ces vertus véritables, solides et constantes, elle les soutient dans de rudes épreuves, elle les excite par de grands motifs, et par l'attente d'une récompense éternelle.

III. Elle les rend plus vraies, plus intérieures, plus constantes. La Religion ne détruit aucun des motifs légitimes qui portent les hommes à ces devoirs, tels que les sentimens naturels, le soin de sa réputation, &c. Mais elle y en ajoute de beaucoup plus forts, tels que celui de la reconnaissance et de l'amour pour Dieu; et elle empêche qu'on ne se relâche, et qu'on n'abandonne son Devoir dans quelle circonstance que ce puisse être, en nous assurant que nous sommes toujours sous les yeux du Seigneur. Au lieu que ceux qui n'ont pas ce motif, dès qu'ils n'ont plus de témoins de leurs actions, & qu'ils sont persuadés qu'elles ne seront pas connues, abandonnent sans peine leur Devoir, & suivent ce que leurs passions et leur intérêt leur inspirent.

IV. La Religion est le principe de la véritable Valeur. La Valeur se soutient par l'exemple, par la honte, par l'espérance et par l'honneur; on peut sacrifier sa vie à l'un de ces motifs, ou à tous ensemble. Mais on n'expose pas sa vie pour rien. S'il n'a plus à craindre de passer pour lâche, et s'il n'a point d'espérance qui le soutienne, l'amour de la vie reprend sa place et le courage s'évanouit. Il n'en est pas ainsi d'un homme dont la valeur est soutenue par la Religion; il craint Dieu, il sait qu'il la voit pour témoin de ses actions, il est persuadé qu'il lui rendra compte de sa conduite, et des mauvais exemples qu'il aura donnés, et que s'il vient à perdre la vie, la perte en sera récompensée par une autre qui ne finira point. (ces motifs subsistent après)

après tous les autres, et sont aussi beaucoup plus puissans, et si l'on étoit fidèle à la Religion, on seroit invincible.

Il en est de même de autres vertus, si la Confiance, si la Religion ne les défend pas, les autres motifs les défendent mal.

V. Toutes les Vertus & toutes les Vérités de Morale se rapportent à la Religion. Les Vertus qui se trouvent dans un homme infidèle n'ont pas une juste liaison avec les autres traits de son caractère, et elles ne partent d'aucun principe, ou s'il en a, des principes, ils viennent de la Religion: c'est elle qui recommande un assemblage complet de vertus. Tout ce qui est juste appartient donc à la Religion, puisqu'il est clair qu'il part de ses principes.

VI. Ceux qui manquent de respect pour la Religion, ne conservent quelque probité, qu'en retenant quelque liaison avec elle. Ceux qui rejettent la Religion n'ont plus aucun principe qui les oblige à suivre l'équité, l'ordre, la fidélité, la probité, ni aucune vertu; les conséquences naturelles de leur impiété, les rendent capables des désordres & des crimes les plus affreux. S'ils conservent encoir quelque reste de vertu, ce n'est que parcequ'ils n'ont pas entièrement secoué toutes les conséquences de la Religion, quoiqu'ils en aient rejeté les principes, ou ce n'est plus que par la force de la coutume, par une suite de l'éducation ou par la crainte des Loix; ainsi pendant qu'ils font injure à la Religion dans de certains points, ils la justifient dans d'autres, & l'admirent même.

VII. Parallele de deux grands Hommes, l'un infidèle, et l'autre Chrétien. L'Auteur joint à tout ce qu'il a dit le portrait de deux Hommes illustres pour faire voir que la Religion par ou il entend la Religion Chrétienne, bien loin de diminuer les vertus, les augmente considérablement. Le Pagan, c'est Helvidius Pictus, dont parle Tacite Hist. Lib. IV., et le Chrétien, c'est le Comte Marcellin dont S.^t Augustin fait le portrait dans l'Épître 151 à Cécilien, num. 8.

Monsieur De Cheseaux a exposé en peu de mots l'abrégé de l'Auteur qu'on a lu, et après avoir rapporté les motifs par lesquels ceux qui rejettent la Religion prétendent engager les hommes à la pratique de la Vertu et à l'observation des Devoirs nécessaires au soutien et au bonheur de la Société, il a fait voir que ceux que la Religion présente sont beaucoup plus forts & plus pressans, et que leur efficacité est continuelle et ne varie point; en quoi ils sont bien au dessus des premiers qui perdent leur force dès que l'on est sans témoin, et qu'on ne gagne rien à faire son Devoir. Aussi voit-on

Sentiment de M. Le
Conseiller De Cheseaux

ceux qui ne sont conduits que par ces motifs abandonner leur Devoir sitôt que leur intérêt ou leur réputation n'en souffrent point. Je n'entends pas davantage ce qu'a dit Monsieur De Cheseaux parceque Monsieur le Comte l'a rapporté au long dans le Discours suivant ou il a fait la recapitulation de ce qui a été traité dans cette Assemblée.

Ce qui détourne de la Piété, a dit Monsieur le Bourguois. Sentiment de M. le Bourguois.
maître, c'est la fautive idée qu'on s'en fait, fondée sur les austères qui ajoutent ceux qui en font profession. Souvent les personnes pieuses s'attachent scrupuleusement à quelques actes extérieurs, ils les recommandent avec un grand soin et blament ceux qui les négligent. Souvent ils s'éloignent du commerce du monde ils vivent dans l'austérité & la retraite; ils s'abstiennent de diverses choses innocentes, ou tout au moins indifférentes. Voilà ce qui dégoûte les gens du monde de la Piété, parce qu'ils envisagent toutes ces choses comme liées à la Piété, et comme en étant inséparables; parce que les personnes pieuses les suivent & les recommandent. Mais si on renfermoit la Piété dans ses bornes, si on la monstroit telle qu'elle est, aimable, convenable à notre nature, à nos besoins, utile pour le présent et pour l'avenir, infiniment raisonnable, infiniment sage, cette idée gagneroit le cœur des Princes, elle les engageroit à laquerir, à l'estimer dans les autres & à préférer ceux qui en sont remplis, à ceux qui la méprisent & qui la rejettent. La Piété n'est point séparée, ni contraire aux connoissances qui servent au bon gouvernement. La piété les enseigne pour la plupart, elle en donne les principes & les fondemens, et sollicite ceux qui sont destinés à gouverner les Peuples à faire tous leurs efforts pour acquiescer les lumières & les connoissances qui leur sont nécessaires, pour s'en bien acquitter.

Monsieur le Boursier a dit qu'un préjugé qu'on avoit contre la Piété étoit fondé sur l'hypocrisie de ceux qui vouloient passer pour dévots. Que ceux qui étoient de ce caractère étoient les plus scrupuleux sur des choses indifférentes & pour tout ce qui regarde l'extérieur; mais que leur cœur étant très corrompu, ils portoient les gens du monde, qui ne connoissent pas la piété, à croire qu'elle ne produit que de fausses vertus, qu'elle ne sert qu'à couvrir d'un dehors respectable, un fond odieux et criminel; et parce qu'ils avoient découvert quelques uns de ces caractères hypocrisis, ils supposent mal

Sentiment de M. le
Boursier Seigneur

mal à propos que tous ceux qui font profession de la Piété ou sont des trompeurs, ou au moins de petits Génies qui se sont laissés éblouir par ces dehors brillans; et sur ce fondement injuste ils méprisent la Piété. Mais rien n'est plus facile à détruire qu'un tel préjugé; rien n'est moins propre à dérégliter la véritable Piété, que le masque de la Piété dont quelques personnes se parent. L'hypocrisie blesse la Divinité et l'humanité. La Religion la défend et la déteste, elle fulmine contre elle les plus horribles menaces: rien n'est plus vrai, plus sincère, que la véritable Piété; telle elle est au dehors, telle elle est au dedans. Disons encore que si quelque chose peut faire honneur à la véritable Piété c'est le soin que l'on prend d'en revêtir les apparences. Si le masque en est si respectable, que ne doit pas être la réalité?

La Grandeur jointe à la Piété, rend la Piété plus respectable; non que la Piété seule ne le soit par elle-même; mais parce que soutenue par l'éclat de la Grandeur, elle frappe davantage.

Ceux qui se retirent du Monde sont regardés comme peu propres aux affaires: on a tort d'en juger ainsi: eux aussi ont tort d'en agir de cette façon, et de se séparer du commerce des hommes entièrement; la Religion ne conduit pas là.

L'Auteur a oublié un préjugé qui règne dans le monde contre la Religion; c'est que la Religion n'a point de rapport avec la Raison. Ce préjugé attaque particulièrement les Catholiques Romains qui ont dans leur culte et dans leur croyance quantité de choses qu'il faut ou rejeter, ce qu'ils n'oseroient faire, ou convenir qu'elles ne sont pas raisonnables. Ce préjugé se détruira sans peine, si on examine à fond la Religion, et si on la sépare de tout ce que les Hommes ont pu y ajouter: Les vérités qu'elle enseigne, les préceptes qu'elle impose, les promesses qu'elle fait sont si raisonnables, si sages, si conformes à notre nature, que tout homme qui n'a pas renoncé au bon Sens sera obligé d'en convenir, sitôt qu'il en sera instruit. Pourroit on d'ailleurs penser que Dieu qui est infiniment raisonnable, et infiniment Sage eût prescrit aux Hommes un culte et une Religion qui ne s'accorderoit pas avec ces Perfections?

Monsieur l'Abbé Seigneux a dit à l'occasion de ce que Monsieur DeCheseaux venoit de dire qu'il y a des Devoirs dont on sent parfaitement la raison, tels que sont ceux qui regardent le Prochain et nous mêmes; mais que pour les autres on ne la sent pas aussi aisément; il faut pour cela de la réflexion, et peu de gens en sont capables, ou s'en veulent donner la peine.

XVI. Assemblée

Du 9^e Mars 1743. Présens Messieurs Polier Recteur, - Seigneux Boursier, Seigneux Abbé, Baron De Caussade, Du Lignon, De Cheseaux Conseiller, D'Apples Professeur, De Saint-Germain Conseiller.

Messieurs. Le Chapitre que vous lutes dernièrement du Discours de Monsieur le Comte. Livre de l'Institution d'un Prince, propose les Préjugés que l'on a dans le Monde contre la Piété, et les raisons que l'Auteur rapporte pour les détruire soutenues de vos réflexions, montrent parfaitement la fausseté de ces préjugés, et font voir clairement que la Piété est la seule chose qui nous soit véritablement avantageuse.

Monsieur DeCheseaux vous m'avez fait le précis de la Lettre à M. le Conseiller DeCheseaux. L'Auteur, avec vous dit, rapporte trois préjugés qu'on a contre la Piété.

Le 1^{er} C'est qu'on attribue à la Piété les défauts de ceux qui s'attachent à en suivre les règles, et on la méprise, parce que ceux qui ont de la Piété conservent avec elle quelques qualités méprisables.

Le 2^e C'est qu'on regarde la Piété comme inutile, parce qu'elle ne procure pas des richesses et des biens temporels, en un mot des secours pour soulager les besoins de cette vie, auxquels on fait plus d'attention qu'aux biens spirituels et à venir.

Le 3^e préjugé qui sert à dégouter particulièrement les Princes de la Piété, c'est qu'on la regarde comme sévère, triste, ennemie du plaisir, et ceux qui la professent comme peu complaisans et peu propres à la Cour, ou on aime les flatteurs & les personnes d'un esprit souple.

L'Auteur refute le premier préjugé en disant qu'il n'y a personne qui condamne plus fortement tous les défauts que la Religion, et que, si ceux qui font profession d'être pieux en conservent quelques uns, on ne doit pas les lui attribuer, mais il faut dire que ces personnes ne suivent pas exactement ce que la Religion prescrit.

Sur le second, il dit que le prix de la Vertu ne dépend pas de l'usage qu'on en peut faire dans ce monde, mais qu'elle se rapporte particulièrement à la vie à venir. De plus la Piété contribue à l'avancement de nos affaires temporelles, lorsqu'elle est jointe aux Talens de l'Esprit, plus que toutes les Qualités de l'Esprit ne pourroient le faire seules.

Sentiment de M^r De
Cheseaux le f. 4.

Sentiment de M^r l'Abbé
Seigneux.

Sur le troisième, l'Auteur dit que l'attachement que les personnes pieuses ont pour leur Devoir, qui les empêche de s'en écarter, et leur goût pour la vérité, qui les éloigne de la flatterie, est, ce qui devrait les faire aimer et estimer plus que tous les Hommes qui ne sont pas attachés à la Religion.

Vous avez ajouté, Monsieur, que ceux qui ont quelques vertus mondaines sans Religion, ne se soutiennent dans la pratique de ces Vertus, que lorsqu'ils sont exposés aux yeux des Hommes. Mais lorsqu'ils sont seuls, ou que leurs actions peuvent être cachées, ils s'abandonnent sans scrupule à leurs passions et à leur intérêt: au lieu que ceux qui ont de la Religion, étant persuadés qu'ils sont par tout sous les yeux du Seigneur, seront fidèles à tous leurs Devoirs dans toute occasion.

A. M. le Bourguemaître
Seigneur.

Vous m'avez indiqué, Monsieur le Bourguemaître, un autre préjugé contre la Piété, qui se trouve en particulier chez les Princes. C'est que la Piété ne donne point les Qualités nécessaires pour gouverner, telles que sont l'Intelligence, la pénétration, le courage, &c. Vous y avez répondu en disant, que la Religion n'empêche point ces Vertus, qu'au contraire, elle recommande à chacun d'acquiescer toutes les Qualités nécessaires à l'état dans lequel il se trouve. Si les Princes étoient convaincus de cette vérité, comme ils devraient l'être, ils préféreroient toujours les personnes qui sont attachées à la Religion et remplies de piété, à celles qui n'en ont pas, dans la distribution des Emplois.

A. M. le Bourcier
Seigneur.

Vous m'avez aussi dit, Monsieur le Bourcier, que l'hypocrisie de la plupart de ceux qui font profession de piété donnoit aux gens du monde du mépris pour elle, dans la persuasion où ils sont que la Religion ne sert que d'un moyen pour en imposer aux autres.

Mais, avez vous dit, la Religion déteste les hypocrites. D'ailleurs ce qui fait voir l'utilité de la Religion, c'est que ceux qui ne l'aiment pas ne laissent pas de se revêtir les apparences pour se rendre plus respectables.

A. M. De Cheseaux
Fils.

Vous m'avez encor indiqué un préjugé contre la Religion: c'est qu'on la regarde comme opposée à la Raison. C'est un préjugé qu'on a sur tout contre la Religion Catholique, et qui malheureusement n'est que trop bien fondé. Mais on ne peut avoir une telle idée de la véritable Religion, puisqu'elle vient de Dieu qui est infiniment raisonnable. D'ailleurs il ne faut que la connaître pour être convaincu qu'elle ne renferme rien que la droite Raison n'approuve.

Après ce Discours de Monsieur le Comte, Monsieur le Conseiller

De Cheseaux a lu un Discours sur l'égalité des hommes, sujet dont il s'étoit chargé dans l'une des précédentes Assemblées.

Essai sur l'égalité des hommes par M. le Conseiller De Cheseaux.
Monsieur le Comte et Messieurs. Je me propose d'établir que tous les hommes sont égaux, et qu'ils ont tous un droit égal aux biens & aux présents de la Nature.

Dans cette vue je considérerais d'abord les hommes dans l'état naturel sans faire attention à leurs relations. Ensuite j'examinerai si les relations ou l'état de Société, et la Révélation y ont apporté quelque changement.

Si je considère l'état & la condition naturelle de l'homme je trouve à tous égards une entière égalité entr'eux.

Les hommes ont tous la même origine, et la Succession des générations s'est toujours soutenue et se soutient encor chez tous les hommes, par les mêmes moyens.

Ils naissent formés de même, faibles, sans aucun usage presque de leurs Sens & de leurs Organes, et incapables de se procurer ce qui leur est nécessaire.

Ces Sens sont les mêmes & pour le nombre et pour l'étendue, l'un n'en aiant aucun de plus que le général; et s'il y a quelque différence pour la vivacité du sentiment, elle est si légère qu'elle ne mérite aucune attention.

Ils ont tous également besoin d'alimens pour soutenir leur vie; Ils sont également sujets aux maladies, le plus robuste comme celui qui l'est moins. Enfin tous Sujets à la mort. Et pour le dire en un mot, Ils sont tous poudre, et retourneront tous en poudre.

Si je considère les hommes du côté de l'Esprit, je trouve qu'ils naissent tous sans aucune idée, dans l'impuissance de saisir celle des autres, et de faire connoître leurs besoins.

Ils n'acquièrent tous des connoissances qu'avec le tems, l'application et l'expérience, le plus grand Génie comme le plus petit.

Il est vrai qu'il se rencontre des hommes dont l'imagination est si vive, et l'Esprit si pénétrant, qu'ils semblent être d'une autre espèce que les Stupides & les imbécilles, Mais cette différence n'est que dans les organes. Qu'il survienne une maladie, ce grand Génie perd toute sa vivacité & sa pénétration, et dans peu de jours est souvent réduit à l'état de ces derniers. Une vieillesse prématurée leur ôte le souvenir de tout ce qu'ils ont appris, et les rejette dans l'ignorance et la faiblesse de l'enfance.

Quant

Quant à leurs inclinations et leurs passions, elles sont les mêmes chez tous les hommes, la crainte, l'espérance, la haine, l'amour, l'ambition, les appetits sensuels; Celui qui en démête les sources et en prévoit les suites, n'en est pas plus exempt que celui qui les ignore.

Si quelqu'un d'eux paroît supérieur aux autres par sa modération et possède l'art de réprimer ses passions, ce n'est pour l'ordinaire qu'avec le secours d'une passion opposée.

S'il est exempt d'ambition, c'est qu'il est plus sensible au repos et aux plaisirs. S'il n'est pas entaché d'avarice, c'est qu'il aime le faste et la dépense. Si cet ordre de gens polis, qu'on appelle gens du monde, ne sont pas si susceptibles que le peuple, des passions grossières, il est d'un autre côté dominé par l'ambition. Ainsi chez tous les hommes dans tous les ordres, agissent les mêmes principes, l'amour du plaisir et celui de la gloire; et à cet égard, ils se retrouvent tous égaux.

La Valeur et la grandeur de courage qui forme les Héros, ces hommes qui semblent faits pour commander aux autres, ne les tirent point de l'égalité. Car si ces Qualités sont des effets du Tempérament, ils ont cela de commun avec un grand nombre de ceux même à qui ils commandent; puisqu'on a vu de tout tems de simples Soldats donner des marques de l'une et de l'autre. Si elles ont pour cause l'ambition & l'amour de la Gloire, ces passions se trouvent aussi chez les autres hommes; comme je l'ai dit: si ce n'est qu'elles sont plus vives et actives dans ces hommes distingués. Et si ces passions sont des faiblesses, comme elles en sont effectivement quand on s'y abandonne, on peut dire que ces derniers sont plus faibles que le commun des hommes; Et par conséquent inférieurs à cet égard.

D'ailleurs ces grands Hommes qui semblent avoir une fermeté d'Âme non commune dans les dangers, la perdent et s'amolissent dans les plaisirs. Alexandre se livra sans retenue à la débauche: Et l'on a vu des Martyrs qui avoient résisté aux plus cruels tourmens, céder aux attraits de la volupté.

Si donc tous les avantages qu'un homme peut avoir sur un autre, tels que des Sens plus exquis, la force du Génie, la grandeur du courage, ne détruisent point cette égalité, je dis que tous les Hommes ont un droit égal sur tous les biens de la vie. Car puisque le Créateur qui a formé les Hommes Sujets à plusieurs besoins communs à tous, comme des Alimens, des Habillemens, du Couvert, a fait aussi si toutes les choses nécessaires pour y subvenir. Et puisqu'ils tiennent les uns & les autres de la même main, il est clair que tous

ceux qui sont Sujets à ces besoins, ont droit aux choses destinées à les soulager; et qu'il n'y a point de raison de penser que le Créateur en ait voulu priver quelques-uns, à l'avantage des autres, à moins qu'il ne l'ait déclaré.

Nul donc n'est en droit de s'approprier plus que ses besoins ne le demandent, aux dépendis d'autrui; mais chacun doit avoir à proportion.

Je vais voir à présent, si l'état de Société, ou la Révélation y a apporté quelque changement.

Les Relations et Distinctions entre les hommes sont formées ou par la Nature, comme les liaisons du sang, les différences d'âge; ou établies par les Hommes, comme celles de Supérieur & d'inférieur et plusieurs autres.

En considérant ces deux espèces de Relations, & faisant abstraction de l'intention du Créateur, qui a formé les unes, et donné, pour ainsi dire, la sanction à quelques autres, je ne trouve qu'un seul fondement, sur lequel elles puissent obliger une personne en faveur d'une autre. Ce fondement est celui de la Retribution de ce qu'il a reçu.

Car quelle autre raison puis-je alléguer, pour exiger de quelqu'un, qu'il m'abandonne ce qu'il possède, si ce n'est, parce qu'il le tient de moi, ou que je lui en ai donné l'équivalent? Et pour quelle raison puis-je exiger des offices de lui, si ce n'est pour cela seul que je lui en ai rendu de pareils: ou, ce qui revient au même, parce qu'il s'est engagé à faire telle ou telle chose dans l'espérance, ou sous la promesse d'un retour de ma part, lequel il considère comme une chose déjà reçue?

Cette vérité se fera mieux sentir par l'examen de quelques unes de ces Relations.

La première Relation naturelle, qui se présente à l'Esprit, est celle d'un Père à ses Enfants. Elle semble d'abord établir sans conteste une obligation très étroite de la part de ces derniers; puisqu'en ayant reçu la vie, ils ont reçu le principe de tous les biens. Mais on ne disconviendra pas sans doute, que si ce Père, se contentant d'avoir donné la vie à ses Enfants, les abandonne sans secours, dès leur naissance, à tous les besoins & les misères auxquelles elle est sujette, il leur a fait en ce cas, un présent de nulle valeur; puisqu'il vaudroit autant n'être point, que d'être misérable. Et s'ils ne tiennent de lui qu'une vie misérable,

sans aucun biero, & sans aucune douceur, je ne vois aucune raison qui les engage à lui rendre, par leur obéissance et leur soumission des biens & des douceurs qu'il leur a refusés. Et je ne les crois pas plus obligés envers lui, qu'un animal ne l'est envers son semblable.

Tout le Monde s'ent assurement que les véritables fondateurs de l'obéissance et de la soumission que les Enfants doivent à leurs Pères, sont les soins & les secours qu'ils en ont reçu, ce qui établit une égalité naturelle entr'eux.

Une autre Relation naturelle est celle que forme l'âge, je veux dire, celle de la Vieillesse à la Jeunesse, dont je fais ici mention; parce que tous les hommes conviennent que celle-ci doit du respect et des égards à celle-là.

Mais je demande, si ces égards sont simplement dus au nombre des années? Non sans doute: car sur ce pié-là, je devrois respecter le vieillard quelque méprisable qu'il fut d'ailleurs.

Ces égards sont donc fondés, ou sur la faiblesse de cet âge, qui a besoin de secours; en ce cas, ce ne sont que des égards de compassion, tels qu'ils sont dus à un malade, ou à un enfant.

Ou sur des services rendus, et des bienfaits; En ce cas le Vieillard est en droit d'en exiger de pareils, et mérite du retour de la part de la Société dont il est Membre. Mais qu'un Vieillard n'ait uniquement vécu que pour lui; qu'il ait négligé de faire du bien, pendant qu'il en a eu les occasions; qu'il n'ait eu que de l'indifférence pour ses Concitoyens; assurément il sera regardé de ceux avec la même indifférence, pour ne pas dire avec mépris.

Quant aux Relations & aux Distinctions d'Ordre et de Rang, qui ont été établies par les Hommes, elles ne sont autre chose que les Traités et Conventions faites entr'eux de gré à gré, pour se procurer certains avantages qui ne peuvent avoir lieu, que par le moyen de l'union de plusieurs, et de leur accord mutuel tendant à une même fin.

Si j'ai bien établi l'égalité naturelle des Hommes, il s'ensuit, qu'aucun d'eux n'est en droit de contraindre un autre, sous quel prétexte que ce soit, d'entrer dans ces relations et les obligations qui en résultent; et que tout Homme étant libre de vivre seul, il n'est pas à présumer que qui que ce soit ait voulu s'assujettir à ces relations, qu'il n'ait trouvé quelque avantage dans cet assujettissement & qu'il n'ait compté de retirer l'équivalent de ce qu'il y aura-

ses biens, c'est pour conserver & jouir surcroît du reste. Si l'a promis son travail soit du Corps, soit de l'Esprit au profit d'autres, c'a été pour se procurer, par une réciprocité de leur part, les avantages et les choses dont il pouvoit avoir besoin.

Si l'est soumis aux Loix pénales qui mettroient dans certains cas sa vie en péril, c'est pour s'assurer la conservation de cette même vie contre l'impunité.

Enfin si celui qui travaille fournit aux besoins de la Société, celui qui commande, ne commande que pour régler ce travail et le faire prospérer pour l'utilité commune.

Ceci me conduit à parler de la Relation du Souverain au Sujet qui emporte toutes celles qui supposent quelque dépendance. Cette Relation bien loin de détruire l'égalité entre les hommes, me semble faite pour la soutenir et pour la défendre. La condition des Souverains, quoique héréditaire en quelques lieux, tire toujours son origine de l'institution & du choix, par le concours des Individus qui composent une Nation. Or assurément tous ces individus n'ont pas soumis à la volonté d'un seul, soit d'un petit nombre de personnes leurs biens & leur Liberté pour satisfaire son ambition, ou fournir à son luxe & à ses plaisirs. Mais uniquement dans la vue de se conserver la possession de ces biens par l'autorité & le pouvoir qu'ils lui commettent. Les Souverains ne sont donc, que les Dépositaires & les Conservateurs des Droits & de la Liberté de leurs Sujets. Ils sont établis pour tenir la balance égale, & non pour la faire pancher de leur côté; pour empêcher le Fort d'opprimer le Faible, le Riche d'enrichir ce qui reste au Pauvre, par son crédit; & pour veiller à ce que les Tribunaux rendent une Justice égale sans acception de personnes.

Les Souverains eux mêmes sont soumis à ces Tribunaux, qui admettent le dernier des Sujets à établir & à plaider son droit contre son propre Prince.

Il est vrai que les Souverains & les Supérieurs ont de grandes prérogatives sur leurs Inférieurs, soit du côté des honneurs, soit du côté de plusieurs autres avantages annexés à leur rang. Mais aussi les Sujets sont exempts des soins & des travaux auxquels ce rang oblige nécessairement. Ainsi l'on peut toujours soutenir qu'il y a une égalité & une réciprocité d'avantages entr'eux. Puisque si les Sujets rendent à leur Souverain des hommages & des marques de soumission et d'obéissance, ils en reçoivent aussi en échange